UNIVERSITÉ PARIS 8 DES CRÉATIONS

Année universitaire **2025-2026**

Stigmate et réinsertion

Dans quelle mesure le stigmate pénal constitue-t-il un obstacle structurel à la réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus ?

Sous la direction de Anne Fretel, maître de conférences en économie
Diplôme : Master 2 Economie sociale, solidaire et innovante

Nom : Bouattane
Prénom : Salwa

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur des mondes, qui m'a inspiré et guidé dans l'effort pour accomplir ce travail. Louange à Allah qui m' a guidé vers cela. Je n'aurai jamais été guidé s'il ne m'avait pas guidé.

Je tiens à remercier ma tutrice de mémoire, Anne Fretel pour son accompagnement tout au long de ce travail. Mes remerciements vont également aux personnes qui ont accepté de me consacrer du temps et de partager leur expérience dans le cadre de cette recherche. Tout particulièrement à P. dont la résilience et la lucidité m'inspirent au quotidien.

Je remercie également ma famille et mes proches pour leur soutien constant tout au long de ce parcours. Ce mémoire leur doit plus qu'ils ne le pensent.

Introduction..... 1
Partie 1 : Le stigmate pénal : construction, effets et trajectoires..... 4
Chapitre 1 - Le stigmate pénal comme obstacle structurel..... 5
a. Construction sociale du stigmate..... 6
b. Le casier comme matérialisation institutionnelle..... 11
c. Une construction économiquement et socialement déterminée..... 16
Chapitre 2 - La prison comme rupture et la sortie comme épreuve..... 20
a. Ce que l'incarcération produit..... 20
b. La sortie comme moment de vérité..... 25
c. Vivre avec le stigmate : entre intériorisation et résistance..... 27
Partie II : Les dispositifs face au stigmate, accompagner, normaliser ou reproduire ?... 30
Chapitre 1 - Deux philosophies d'accompagnement..... 31
a. Le paysage institutionnel..... 32
b. Wake Up Café et la logique d'activation..... 34
c. L'îlot et la logique de proximité..... 38
Chapitre 2 - Les conseillers entre aide et proximité..... 41
a. Une tension entre aide et contrôle..... 43
b. Les contraintes structurelles..... 47
Chapitre 3 - Gérer le stigmate ou le dépasser ?..... 50
a. Ce que les dispositifs font concrètement..... 51
b. Dimension normative : qui est le bon réinséré ?..... 54
c. Agir sur l'individu sans transformer la structure..... 57
Conclusion..... 60
Bibliographie..... 62
Annexes..... 75
Annexe 1 : Guide d'entretien Conseiller..... 75
Annexe 2 : Guide d'entretien Bénéficiaire..... 77
Annexe 3 : Retranscription d'un entretien avec un conseiller Wake Up Café..... 79
Annexe 4 : Retranscription avec une conseillère L'îlot..... 88
Annexe 5 : Retranscription entretien ex-bénéficiaire Wake Up Café..... 97
Annexe 6 : Schéma du processus de discrimination selon Tisserant et Bourguignon... 106

Introduction

“Ça sera une étiquette qui restera toujours collée.”. Cette phrase, prononcée par un ex-détenu rencontré dans le cadre de cette recherche, dit en quelques mots le poids du stigmate pénal. Le stigmate pénal ne s'arrête pas à la sortie de prison. Il se prolonge dans le cadre judiciaire qui ferme des portes, dans le regard des employeurs qui change au moment où le passé se révèle, dans l’identité d’un individu que la société continue de réduire à sa condamnation bien que la peine officielle ait pris fin. Chaque année, près de 90 000 personnes sortent de prison en France[1] et parmi elles, près d'un tiers récidivent dans l'année et près de deux tiers dans les cinq ans (L'Îlot, Rapport d'activité 2025).[2] Ces chiffres ne disent pas l'échec de la volonté individuelle des concernés. Ils disent l'échec d'un système qui proclame la réinsertion comme priorité tout en y consacrant des moyens marginaux. L'État investit massivement pour enfermer et très marginalement pour réinsérer. Et il délègue à des associations sous-financées le soin de réparer ce que ses propres politiques ont contribué à produire. C’est dans cet écart, entre le droit proclamé et la réalité vécue, entre l'intention affichée et les moyens alloués, entre le discours sur la réinsertion et les mécanismes qui l'empêchent que s’inscrit ce travail. L’objet de ce travail est de comprendre le stigmate pénal et son impact sur la réinsertion socioprofessionnelle sur les individus. Un stigmate qui n'est pas le produit de regards individuels malveillants mais d'une construction collective, d'un casier judiciaire qui matérialise l'exclusion et de structures économiques qui déterminent qui finit en prison et dans quelles conditions.

La sociologie du stigmate a une histoire. Erving Goffman (1963) en a posé les fondements en montrant que le stigmate est une construction sociale qui réduit l’identité d’un individu, aux yeux des autres, à un seul attribut disqualifiant. Tisserant et Bourguignon (2019) ont formalisé le processus par lequel ce regard se traduit en discrimination concrète. Devah Pager (2003) en a mesuré empiriquement les effets sur le marché du travail, Loic Wacquant (2004, 2010) a montré que l'expansion carcérale n'est pas une réponse à la criminalité mais une réponse à l'insécurité sociale produite par le retrait de l'État social. Les personnes fragiles

[1] Céline SCHMITT, « Réinsertion : la prison remplit-elle encore sa mission ? », *Public Sénat*, 2 janvier 2026, disponible sur : https://www.publicsenat.fr/actualites/societe/reinsertion-la-prison-remplit-elle-encore-sa-mission (consulté le 15 août 2026).
[2] L'Îlot (2025). Rapport d'activité 2025. Pantin : L'Îlot, p. 9.

portant ce stigmate pénal font partie de ceux que l'Etat a le moins protégés socialement et économiquement. Et Gilles Chantraine, Robert Castel, Juliette Baronnet ont documenté les ruptures multiples que l'incarcération produit sur les trajectoires individuelles. Ce travail s'inscrit dans cette lignée tout en cherchant à la prolonger vers un angle moins exploré, celui des dispositifs qui prétendent réparer ces effets et accompagner les plus fragiles.

Ce travail repose sur une approche qualitative compréhensive, ancrée dans une posture épistémologique à la fois interprétative et critique. Quatre entretiens semi-directifs ont été conduits dans le cadre de cette recherche. La constitution de ces entretiens a nécessité un travail de terrain exigeant : les publics concernés par la réinsertion post-carcéral sont particulièrement difficiles d'accès, méfiants à l'égard des démarches institutionnelles et académiques et dont le recrutement suppose un temps long de mise en confiance. Du côté des professionnels, les réticences ont également été réelles. Les conseillers se sont montrés peu disponibles pour participer à cette recherche, ce qui a limité le nombre d'entretiens réalisés et orienté le travail vers une analyse à partir de trois entretiens, complétée par des sources documentaires. Le premier a été mené auprès d'un ex- conseiller en insertion professionnelle chez Wake Up Café, ayant exercé plusieurs années au sein de l'association. Cet entretien a permis de saisir de l'intérieur l'organisation qui structure le dispositif avec ses critères, ses pratiques d'accompagnement et ses tensions organisationnelles. Deux autres ont été menées auprès de conseillères en insertion professionnelle de L'îlot, exerçant toujours au sein de l'association. Ces entretiens ont permis de documenter une philosophie d'accompagnement radicalement différente : la logique de proximité. Le dernier a été mené auprès d'un ex-bénéficiaire de Wake Up Café, ayant été accompagné à la sortie de la détention. Ce témoignage occupe une place analytiquement centrale dans ce travail car il articule l'expérience vécue de la détention, de la sortie, du stigmate et de sa tentative de dépassement. Ces entretiens ont été complétés par une analyse documentaire dont des rapports financiers et d'activités des associations, des données budgétaires du ministère de la Justice, rapports de l'Observatoire international de la prison permettant d'ancrer les témoignages dans un contexte institutionnel et financier précis. Le choix de ces deux terrains n'est pas aléatoire. Wake Up Café et L'Îlot représentent deux philosophies d'accompagnement contrastées ce qui permet une analyse comparative des pratiques, des postures professionnelles et des conceptions de la réinsertion. Ces deux structures ne sont pas représentatives de l'ensemble du champ de la réinsertion, elles en constituent deux figures emblématiques. Deux façons d'habiter un espace institutionnel fragile, sous-financé et structurellement limité.

Ces choix de terrain et cette revue de littérature convergent vers une problématique centrale : dans quelle mesure le stigmate pénal constitue-t-il un obstacle structurel à la réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus ?

Cette problématique se décline en cinq objectifs analytiques. Analyser les effets durables du stigmate pénal sur les trajectoires socioprofessionnelles après la sortie de prison. Étudier la prolongation de la peine sous des formes sociales, administratives et symboliques hors des murs. Comprendre le rôle des dispositifs dans l'accompagnement des prisonniers et sortants de prison et dans la reconfiguration ou l'atténuation de ce stigmate. Analyser les pratiques des conseillers et des bénéficiaires face à ce stigmate. Enfin interroger la dimension normative et morale de la réinsertion : qui est le bon réinséré et selon qui ? Cette analyse ne prétend pas produire des résultats sur les trajectoires post-carcérales car les matériaux d'enquêtes obtenues ne le permettent pas. Toutefois, il s'agit plutôt d'ancrer empiriquement à travers une trajectoire singulière et des dynamiques que la littérature sur le sujet a déjà documentées.

Pour répondre à cette problématique, ce travail est organisé en deux parties. La première partie "Le stigmate pénal : construction, effets et trajectoires", construit analytiquement l'obstacle que ce travail cherche à comprendre. Le premier chapitre examine le stigmate pénal comme obstacle structurel. Le second chapitre examine ce que la prison produit sur ceux qui la traversent. La seconde partie "Les dispositifs face au stigmate : accompagner, normaliser ou reproduire" examine ce que les dispositifs de réinsertion font concrètement face à cet obstacle. Le premier chapitre de cette partie analyse les deux philosophies d'accompagnement étudiées dans le paysage institutionnel qui les contraint. Le second chapitre examine les conseillers eux-mêmes, leur position de *street-level bureaucrats* pris entre aide et contrôle et les conditions dans lesquelles ils exercent. Le dernier chapitre pose la question centrale : les dispositifs étudiés gèrent-ils le stigmate ou le dépassent-ils ? Nous analyserons ainsi ce qu'ils font concrètement, leur conception de la réinsertion et la limite fondamentale de leurs actions. Cette réflexion aboutit à une ouverture vers une réflexion sur la nécessité d'une transformation du champ de la réinsertion, sans laquelle la réinsertion restera ce qu'elle est aujourd'hui : nécessaire mais insuffisante.

Partie 1 : Le stigmate pénal : construction, effets et trajectoires

Ce travail de recherche part d'un constat simple mais rarement formulé comme tel : la réinsertion des personnes sortant de prison est présentée comme un problème individuel. Celui qui ne se réinsère pas manque de motivation, de déclic ou de volonté. Cette lecture individualiste masque quelque chose de fondamental : le poids de l'incarcération sur le parcours des détenus et sortants de prison. Le stigmate pénal n'est pas seulement le produit d'un regard, c'est le produit de structures sociales, économiques et institutionnelles qui précèdent la condamnation, qui l'organisent, et qui persistent bien après la libération. Cette première partie se propose de déconstruire cette lecture individualiste à partir de trois approches sociologiques articulées. Une approche interactionniste goffmanienne en démontrant que le stigmate n'est pas une propriété de l'individu mais le produit d'une interaction sociale qui construit la déviance. Ensuite, une approche institutionnaliste en démontrant que le stigmate est matérialisé dans des institutions et enfin une approche critique en analysant comment des rapports socio-économiques inscrits dans des institutions, déterminent qui est exposé au stigmate. Cette articulation des trois approches permettra de montrer que le stigmate pénal n'est pas une fatalité individuelle mais un mécanisme collectif. Le stigmate pénal est un obstacle structurel, dont la profondeur dépasse largement ce que les dispositifs d'accompagnement individuels peuvent traiter. Trois dimensions structurent cette partie. La première est celle de la construction sociale du stigmate : comment la société transforme un acte en marque identitaire permanente et comment cette marque se traduit en discrimination concrète à travers un processus cognitif et affectif. La deuxième est celle de sa matérialisation institutionnelle avec le casier judiciaire comme instrument de prolongation de la peine au-delà de sa durée officielle, la discrimination systématique sur le marché du travail et la contradiction fondamentale entre une loi qui proclame la réinsertion et des pratiques qui l'empêchent. La troisième est celle de sa détermination économique et sociale : pourquoi ce sont toujours les mêmes profils qui se retrouvent exposés à ces mécanismes ? Ces trois dimensions s'articulent à un terrain empirique auprès de l'association Wake Up Café et L'îlot et un ex- bénéficiaire. C'est dans cet aller-retour entre la théorie et le terrain que cette première partie cherche à montrer que le stigmate pénal n'est pas une fatalité individuelle. C'est une construction collective dont la réinsertion ne peut pas seule défaire les effets.

Chapitre 1 - Le stigmate pénal comme obstacle structurel

Le stigmate pénal est souvent réduit, dans le débat public, à une question de regard. Celui que la société porte sur ceux qui ont transgressé la loi. Cette lecture, bien qu'éclairante, est incomplète. Elle masque la profondeur et la complexité d'un phénomène qui opère simultanément à plusieurs niveaux : dans les interactions quotidiennes, dans les représentations collectives, dans les institutions juridiques et dans les structures économiques qui déterminent qui finit en prison et dans quelles conditions.

C'est précisément cette complexité que ce premier chapitre se propose d'analyser. Comprendre le stigmate pénal comme obstacle structurel à la réinsertion suppose d'abord de remonter à ce qui le constitue. Erving Goffman (1963)[3], a posé les bases d'une théorisation du stigmate comme construction sociale : un attribut qui discrédite profondément un individu en le réduisant, aux yeux des autres, à cette seule caractéristique. Tisserant et Bourguignon[4] prolongent cette réflexion en formalisant le processus par lequel ce regard se traduit en discrimination concrète, à travers une chaine de mécanismes cognitifs et affectifs. Ces deux cadres théoriques, aussi riches soient-ils, restent centrés sur la dimension interactionnelle et psychosociale du stigmate. Ils laissent dans l'ombre sa dimension institutionnelle.

Le stigmate pénal a une spécificité que Goffman ne capture pas : il est inscrit dans un document officiel. Le casier judiciaire matérialise le stigmate et le rend formel dans tous les actes de la vie sociale. Devah Pager (2003)[5] démontre que cette matérialisation produit une discrimination systématique et mesurable sur le marché du travail. Les candidats avec un casier ont deux fois moins de chances d'être rappelés. Ce n'est plus seulement un regard, c'est un mécanisme structurel involontaire inscrit dans les pratiques des institutions et des employeurs.

Enfin, comprendre pleinement le stigmate pénal suppose de replacer la population carcérale dans son contexte économique et social. Laffargue et Godefroy (1990)[6] ont montré que l'incarcération n'est pas un phénomène aléatoire. Elle est économiquement déterminée,

---

[3] Goffman, E. (1963). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Trad. fr. Les éditions de Minuit, 1975.

[4] Tisserant, P & Bourguignon, D. (2019). Discrimination et diversité au travail. Dans Gérard Valléry éd., Psychologie du travail et des organisations : 110 Notions clés (pp. 158-161). Cairn. Discrimination et diversité au travail | Cairn.info

[5] Pager, D. (2003). *The Mark of a Criminal Record. American Journal of Sociology*, vol. 108, n°5, P. 937-975The Mark of a Criminal Record | JSTOR

[6] Godefroy, T. & Laffargue, B. (1990). Changements économiques et répression pénale, plus de chômage, plus d'emprisonnement ? Documents du CESDIP, n°55. Guyancourt : CESDIP DCS_55.pdf

ciblant prioritairement les franges les plus précaires du marché du travail. Juliette Baronnet[7] documente précisément le profil des sortants de prison : jeunes, peu qualifiés, issus des quartiers populaires, et elle identifie les ruptures multiples que l'incarcération produit sur leurs trajectoires. Le stigmate pénal frappe ainsi des individus déjà fragilisés avant la prison, ce qui pose d'emblée une question fondamentale. Que peut faire la réinsertion sans toucher aux structures qui produisent cette fragilité ?

Nous examinerons successivement ces trois dimensions : la construction sociale du stigmate, sa matérialisation institutionnelle, et sa détermination économique et sociale. Cela permettra de montrer que le stigmate pénal est bien un obstacle structurel, dont la profondeur dépasse largement ce que les dispositifs d'accompagnement individuels peuvent traiter.

a. Construction sociale du stigmate

Le stigmate pénal est d'abord une construction sociale. Avant d'être inscrit dans un document officiel ou déterminé par des structures économiques, il existe dans le regard que la société porte sur ceux qui ont transgressé la loi, un regard qui réduit l'individu à sa condamnation et transforme cette marque en attribut identitaire durable, s'inscrivant dans le quotidien des ex-détenus, transformant leurs liens sociaux, reconfigurant leur rapport à eux-mêmes et redessinant les contours de leurs réalités sociales et professionnelles.

Avant d'être une réalité institutionnelle, le stigmate pénal est une construction sociale. Pour comprendre ce qu'il produit réellement sur les trajectoires des ex-détenus, il faut remonter à ce qui le constitue. Non pas la condamnation en elle-même, mais la signification que la société lui attache. La stigmatisation pénale n'est ni universelle ni intemporelle : elle varie selon les contextes socio-historiques. Le stigmate pénal est donc le produit d'une norme sociale qui définit ce qu'est un citoyen respectable, fiable et intégrable. Et définit ainsi en continuité l'écart aux yeux de cette norme.

C'est Erving Goffman qui a théorisé ce phénomène en 1963[8]. Pour lui, le stigmate renvoie à un attribut que porte un individu, qui le rend différent des attentes normatives de la réalité

[7] Baronnet, J. (2019). Aux portes de la rue ou quand les institutions produisent l'exclusion : les sortants de prison. Recherche sociale, n°229, p.5-95. Aux portes de la rue ou quand les institutions produisent l'exclusion : les sortants de prison | Cairn.info

[8] Goffman, E. (1963). Op. cit.

sociale dans laquelle il s'inscrit. La stigmatisation est un processus par lequel une société attribue à certains individus une marque dévalorisante qui les réduit, aux yeux des autres, à cette seule caractéristique. Il introduit ainsi une distinction entre identité sociale virtuelle et identité sociale réelle. L'identité sociale virtuelle correspond à ce qu'on attend d'un individu et les attributs qu'on lui prête à tort ou non. Tandis que l'identité sociale réelle représente ce qu'il est réellement.

Le stigmate naît de l'écart entre ces deux identités : un individu ne correspondant pas réellement à ce qu'on attendait de lui, devient discrédité. Ce n'est donc pas l'attribut qui stigmatise mais le regard social qu'on pose sur l'attribut qui le transforme en marque dévalorisante. C'est donc par là qu'il faut commencer pour comprendre ce qui se joue dans les trajectoires des ex-détenus. Ce cadre révèle quelque chose d'essentiel : ce n'est pas le fait d'avoir commis une infraction qui stigmatise en soi. C'est le fait que la société ait construit autour de cet acte un ensemble de représentations négatives qui réduit l'individu à sa condamnation. L'ex-détenu devient ainsi par essence l'ex-détenu avant d'être parent, travailleur ou voisin. Son identité réelle est écrasée par l'identité sociale virtuelle figée de l'ex-détenu : celle d'un individu dangereux à surveiller. C'est cette réduction identitaire qui constitue le cœur du stigmate pénal et qui en fait un obstacle qui dépasse largement la durée de la peine officielle. L'un des conseillers Wake up café rencontré dans le cadre de cette recherche l'exprime lorsqu'il dit qu'on "*ne peut pas attendre d'eux la même chose que des personnes qui ne sont pas passées par la détention"*. Cette formulation, bien qu'animée par une intention bienveillante, dit quelque chose de fondamental : le passage en prison laisse une marque qui reconfigure durablement la façon dont les autres perçoivent l'individu y compris ceux qui sont là pour l'aider.

Goffman distingue deux positions que peut occuper un individu stigmatisé qui dépend de la visibilité de son stigmate : le discrédité et le discréditable. Le discrédité est celui dont l'attribut discréditant est visible et connu de tous dans l'espace social, son stigmate ne peut pas être dissimulé. Quant au discréditable, il possède un attribut discréditant non perceptible immédiatement, qui se remarque seulement dans certaines interactions. Cette distinction du stigmate est particulièrement intéressante pour comprendre la position de l'ex-détenu. En l'occurrence, le stigmate pénal est dans la plupart des cas invisible à première vue. Rien dans l'apparence, la façon de parler ou la tenue d'un ex-détenu ne révèle a priori son passage en prison lors de la première rencontre. Il est ainsi dans la position du discréditable. Toutefois cette position est instable et précaire : elle bascule dès lors que le casier judiciaire est

consulté, que l'individu parle de son parcours socio-professionnel. En effet, comme l'exprime l'un des bénéficiaires rencontrés dans le cadre de cette recherche, *"c'est un gros trou dans mon CV, c'est ça qui dérange"*. Le trou dans le CV est exactement ce moment de bascule, l'instant où le discréditable devient discrédité. Là où le stigmate jusqu'alors invisible se révèle brutalement et toutes ses conséquences sociales apparaissent. Face à ce risque permanent de révélation, les individus concernés développent ce que Goffman appelle des stratégies de passing : des façons de passer pour normal en dissimulant l'attribut dévalorisé. L'art de passer pour *"normal"* ne s'agit pas nécessairement de mentir mais de contrôler soigneusement ce qui est dit, montré, révélé, afin que le stigmate ne devienne pas le prisme à travers lequel l'autre vous perçoit. Ces stratégies ne sont pas sans conséquences, elles supposent une vigilance permanente afin d'anticiper les situations de révélation, adapter sa présentation de soi selon les contextes. Du côté des bénéficiaires, l'ex-détenu rencontré illustre cette tension en disant *"on nous conseillait de ne pas le dire"*. Ces mécanismes de passing révèlent que le stigmate ne se réduit pas à un regard ponctuel et isolé. Il s'inscrit dans un processus social plus large et plus systématique.

Tisserant et Bourguignon[9] formalisent ce processus en quatre étapes articulées.

Schéma 1 : Le processus de discrimination selon Tisserant et Bourguignon

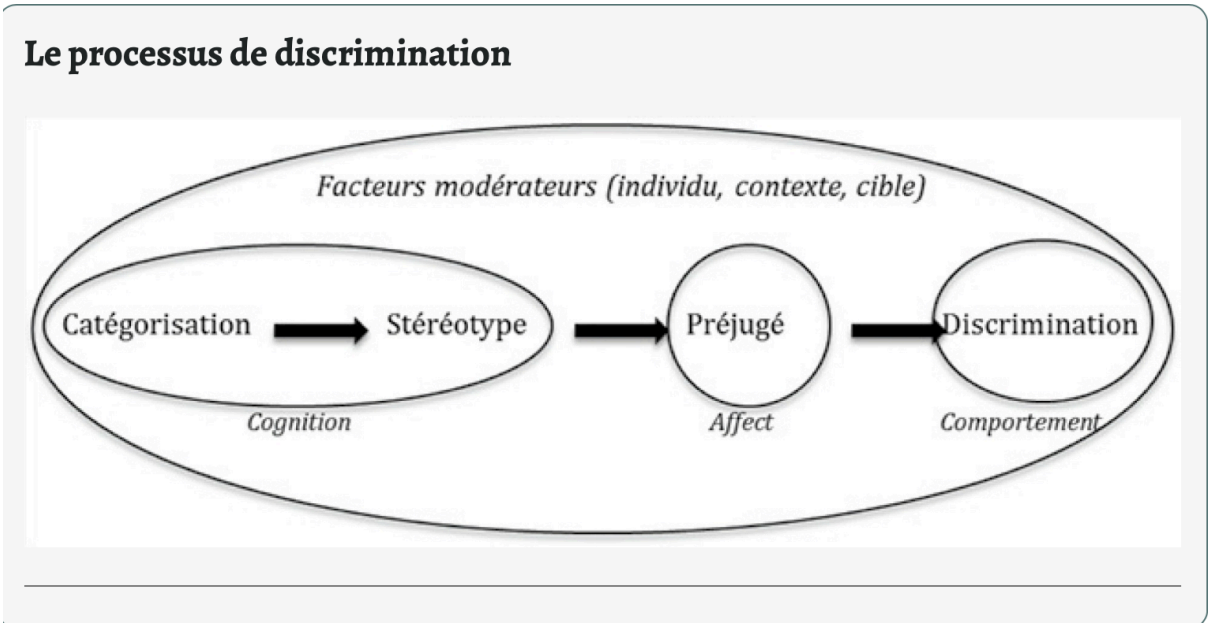

[9] Tisserant, P. & Bourguignon, D. (2019). Op. cit., p.159.

La première est la catégorisation, un mécanisme cognitif. C'est le point de départ de tout le processus. Le cerveau humain catégorise en permanence automatiquement lui permettant de traiter rapidement l'information sociale. Dès que l'on aperçoit un individu, on l'assigne à des catégories de sexe, de genre, d'âge, d'origine etc. Cette catégorisation est universelle, automatique et inconsciente. Pour les ex-détenus, la catégorisation se déclenche dès que l'information sur le passé carcéral est mise à découvert. A ce moment précis, la personne n'est plus perçue comme un simple homme ou une simple femme. Elle est assignée à la catégorie ex-détenu. Cette étape n'est pas discriminatoire en elle-même mais elle active la suivante.

La deuxième étape est le stéréotype, une image simplifiée et figée d'un groupe social, constituée de croyances supposément partagées par tous ses membres. Il est le produit d'une construction sociale et culturelle, on ne naît pas avec des stéréotypes. On les acquiert par socialisation, les médias etc. Pour les ex-détenus, les stéréotypes dominants tournent autour de la dangerosité, du manque de fiabilité et du risque de récidive. La conseillère de l'Îlot reconnaît leur existence lorsqu'elle dit : *"il y a des étiquettes, ça c'est certain"*. Tout en notant que certains employeurs, via des démarches RSE, *"n'hésitent pas à donner une chance"*. Cette nuance révèle que le stéréotype n'est pas uniforme, il est modulable selon les contextes et les individus.

Le processus change alors de nature avec la troisième étape : le préjugé. Le stéréotype n'est plus seulement cognitif, il est émotionnel. Le stéréotype devient affectif et un préjugé. Ce n'est plus une croyance en un stéréotype mais un ressenti qui oriente les liens.
Envers les ex-détenus, il se manifeste par une réticence instinctive à embaucher, une méfiance dans l'interaction ou une tendance à éviter le contact. Le conseiller de Wake up café rencontré évoque cette réalité lorsqu'il parle de *"sensibilisation à l'embauche dans les entreprises"* comparable selon lui à celle faite pour les personnes handicapées. Cette comparaison est analytiquement révélatrice : elle signale que le préjugé envers les ex-détenus est perçu comme une réalité structurelle à accommoder, pas à déconstruire.

La quatrième et dernière étape du processus est la discrimination, l'unique niveau visible et sanctionnable juridiquement. Le préjugé se traduit en acte concret : refus d'embauche, dossier de location écarté, salaire inférieur proposé. Lutter contre la discrimination en agissant

seulement sur les comportements ne suffit pas si on ne traite pas les stéréotypes et préjugés qui l'alimentent.

Toutefois, des facteurs modérateurs indiquent que le processus n'est pas mécanique et immuable. Il est interrompu, freiner, accélérer selon l'individu, le contexte et la cible. C'est précisément dans cet espace que les stratégies individuelles de passing s'inscrivent, elles agissent sur les facteurs modérateurs. Le passing opère à plusieurs niveaux dans ce processus. Au niveau de la catégorisation, en dissimulant ou en reformulant les informations qui permettraient d'assigner l'individu à la catégorie ex-détenu. Il est possible de retarder ou d'empêcher l'activation de cette première étape. Le CV sans dates, la reformulation du trou en termes neutres, le silence sur certaines périodes de vie etc. Toutes ces stratégies visent à empêcher que la catégorisation ex-détenu ne soit activée. Tant que la personne en face ne sait pas, le processus ne démarre pas. Au niveau du stéréotype, lorsque la révélation ne peut être évitée, le passing change de forme. Il ne s'agit plus d'empêcher la catégorisation mais de la désamorcer en produisant des contre-informations qui viennent contredire les stéréotypes associés. Dire qu'on a été en prison tout en montrant immédiatement un parcours de reconstruction, de réinsertion, c'est tenter de court-circuiter le stéréotype avant qu'il ne se charge émotionnellement et ne devienne un préjugé.

Au niveau du préjugé, le passing devient un travail sur la relation elle-même. Il s'agit de produire dans l'interaction des signes positifs pour que le ressenti émotionnel de l'interlocuteur soit modifié. C'est un travail relationnel permanent qui demande de maintenir une vigilance sur ce qu'on dit et une présence authentique lors des échanges. Deux exigences contradictoires. Ce que révèle cette lecture croisée de Goffman et de Tisserant et Bourguignon, c'est que le passing n'est pas une simple technique de dissimulation, c'est un travail social complexe et permanent. Ce travail repose entièrement sur les ressources de l'individu stigmatisé et n'agit en aucun cas sur les causes. Les stéréotypes collectifs et les contextes institutionnels qui les reproduisent restent intacts. L'individu peut passer mais le processus, lui, continue.

Si le stigmate pénal est d'abord une construction sociale, un regard qui déduit l'individu à sa condamnation, un processus discriminatoire qui s'enchaîne de la catégorisation à l'acte. Il ne se réduit pas pour autant à une dynamique interactionnelle. Sa particularité la plus structurelle est précisément d'avoir une existence institutionnelle, indépendante des regards individuels et des interactions ponctuelles. Même quand les individus font l'effort de dépasser les

stéréotypes, même quand le contexte est favorable, même quand le passing fonctionne, le casier judiciaire, lui, reste. Il transforme le stigmate social en stigmate institutionnel, la marque symbolique en trace administrative permanente gravée dans le droit. C'est cette matérialisation institutionnelle du stigmate pénal et les obstacles structurels qu'elle produit bien au-delà des interactions, que nous allons maintenant examiner.

b. Le casier comme matérialisation institutionnelle

Si le stigmate pénal prend racine dans des représentations sociales et des dynamiques interactionnelles, il se distingue fondamentalement des autres formes de stigmate par une caractéristique qui lui est propre. Il est inscrit dans un document officiel. Le casier judiciaire n'est pas seulement le support administratif d'une condamnation, c'est l'instrument par lequel l'Etat matérialise le stigmate pénal et le rend formel dans tous les actes de la vie sociale, bien au-delà de la durée de la peine prononcée. C'est cette inscription institutionnelle qui confère au stigmate pénal sa permanence et en fait un obstacle structurel que ni le passing, ni la gestion de l'information, ni la bonne volonté des employeurs ne peuvent entièrement neutraliser.

En France, le casier judiciaire est organisé en trois bulletins aux usages distincts. Le bulletin numéro 1, le plus complet, est réservé aux autorités judiciaires. Le bulletin numéro 2 est communicable à certaines administrations et employeurs pour des postes spécifiques. Il mentionne la plupart des condamnations et constitue à ce titre un instrument de sélection institutionnelle. Quant au bulletin numéro 3, le plus restrictif, il est celui que l'individu peut lui-même demander. Il ne mentionne que les condamnations les plus graves. Cette architecture à trois niveaux révèle d'emblée quelque chose d'important : le casier judiciaire n'est pas un document neutre de traçabilité administrative. C'est un instrument de contrôle social différencié qui organise l'accès à l'information sur le passé pénal selon les acteurs et les contextes et qui produit, ce faisant, des effets d'exclusion variables mais systématiques dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Ces effets d'exclusion sont variables selon la nature de l'infraction, le type d'emploi visé, les pratiques de vérification des employeurs.

Ces exclusions légales ne concernent pas seulement les professions réglementées explicitement listées par les textes. En France, le Code pénal prévoit des interdictions professionnelles liées aux condamnations : l'article 131-27[10] dispose qu'une peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle peut être prononcée à titre de peine complémentaire.

"...l'interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle ou sociale est soit définitive, soit temporaire ; dans ce dernier cas, elle ne peut excéder une durée de cinq ans. L'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, ... est soit définitive, soit temporaire ; dans ce dernier cas, elle ne peut excéder une durée de quinze ans.Cette interdiction n'est pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales. Elle n'est pas non plus applicable en matière de délit de presse."

Ce que cet article révèle, c'est la gradation des effets selon la nature de l'infraction et la décision du juge. L'interdiction peut être définitive, ce qui signifie qu'elle s'applique à vie, sans possibilité de révision. Pour certaines condamnations, l'ex-détenu est donc juridiquement exclu de pans entiers de marché du travail de façon permanente, indépendamment de son évolution personnelle, de sa réinsertion effective ou du temps écoulé depuis les faits. Cette permanence possible de l'interdiction entre en contradiction avec l'objectif même de la peine, préparer la réinsertion, puisqu'elle ferme définitivement certaines portes à ceux qui ont pourtant accompli leur peine. Il est aussi notable que l'article exclut explicitement de son champ d'application l'exercice d'un mandat électif et les responsabilités syndicales. Cette exclusion n'est pas anodine, elle signale que certaines formes d'engagement collectif sont protégées de l'effet d'exclusion du casier, là où l'emploi ordinaire ne l'est pas. Un ex-détenu peut théoriquement être élu local mais se voir refuser un poste d'agent hospitalier, cela révèle les contradictions internes d'un système qui peine à articuler logique punitive et logique de réinsertion. Ces dispositions légales ne constituent pourtant que la partie visible de l'obstacle institutionnel. Elles s'étendent de façon bien plus large à l'ensemble de la sphère publique. De Gabory et Tranchimand (2018) montrent que si les textes prévoient que l'accès aux emplois publics des personnes ayant un casier judiciaire

[10] Code pénal, art. 131-27. Disponible sur Sous-section 5 : Du contenu et des modalités d'application de certaines peines (Articles 131-19 à 131-36) - Légifrance

"s'apprécie au regard de la compatibilité avec l'exercice des fonctions".[11] Ce décalage entre le droit formel et la pratique réelle est analytiquement décisif : la discrimination liée au casier ne repose pas uniquement sur des textes explicitement exclusifs. Elle est aussi et surtout le produit de pratiques institutionnelles qui vont au-delà de ce que la loi impose. Les auteurs identifient les mécanismes qui maintiennent cette situation en place et résistent à toute remise en cause de ces pratiques : préjugés, prudence, représentations culturelles ancrées, ou une pression de l'opinion. Ces freins renvoient directement au processus décrit par Tisserant et Bourguignon : les stéréotypes et préjugés collectifs envers les ex-détenus se cristallisent dans les pratiques institutionnelles qui les naturalisent et les perpétuent. Le casier judiciaire n'est donc pas seulement un document administratif, il est le support par lequel ces représentations collectives se traduisent en obstacles légaux et pratiques, formels et informels, explicites et implicites.

De Gabory et Tranchimand nomment sans détour ce phénomène "une deuxième peine" qui s'ajoute à la condamnation. Cette formulation explicite ce que le droit ne dit pas : la condamnation officielle ne s'arrête pas à la date de libération mais continue de produire des effets d'exclusion durables dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle. Cette deuxième peine est d'autant plus difficile à contester car elle n'est jamais prononcée explicitement, elle s'impose par accumulation de pratiques, de représentations et de règles implicites. Elle constitue *"une véritable discrimination, de surcroit contraire à l'esprit de la peine qui doit préparer la réinsertion"*.[12] Il existe une contradiction fondamentale au coeur même du système pénal français, la loi française pénitentiaire du 24 novembre 2009 affirme dans son article premier que *"le régime d'exécution de la peine de la privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions"*.[13] La réinsertion est donc un objectif explicite, légalement consacré, inscrit dans la finalité même de l'incarcération et de la peine. Il faut toutefois saisir que cet objectif se heurte d'emblée à une contradiction fondamentale ; les conditions mêmes de détention n'assurant pas cet objectif. La surpopulation carcérale, le manque de personnels d'insertion,

[11] De Gabory, H. & Tranchimand, C. (2018). Emplois publics et casier judiciaire : une interdiction de fait. Après-demain, n°45, p.31.
[12] Ibid.
[13] Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire, art. 1er. Disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr

l'accès limité aux formations professionnelles et aux soins en détention constituent autant d'obstacles qui compromettent la réinsertion bien avant la sortie. La loi proclame ainsi un objectif que les conditions concrètes d'exécution de la peine rendent structurellement difficile à atteindre.

De l'autre côté, le casier judiciaire et les pratiques institutionnelles qui s'y adossent ferment durablement et parfois définitivement l'accès à certains pans du marché du travail y compris comme des fonctions d'accompagnement social. Cette contradiction n'est pas une simple incohérence, c'est le reflet d'une tension structurelle entre deux logiques qui coexistent et s'articulent rarement dans le système pénal français. Le droit pénal oscille entre deux logiques contradictoires. D'un côté, sanctionner, protéger et exclure et de l'autre côté, accompagner, réinsérer et prévenir la récidive. Le casier judiciaire est l'instrument par lequel la logique punitive continue de s'exercer bien au-delà de la peine officielle, en contradiction directe avec la logique réhabilitative que la même loi prétend promouvoir. L'un des bénéficiaires rencontrés dans le cadre de cette recherche en fait l'expérience concrète lorsqu'il évoque le fait qu'il souhaitait *"faire éducateur spécialisé"* mais qu'il savait *"dès la détention que ça allait bloquer par rapport au casier"*. Une vocation en lien avec son propre parcours, fermée par l'institution même affirmant vouloir le réinsérer. C'est précisément ce paradoxe que De Gabory et Tranchimand pointent lorsqu'ils qualifient cette situation de discrimination. Cette contradiction structurelle révèle que la réinsertion, bien que affichée comme objectif reste subordonnée à une logique de contrôle et d'exclusion qui la dépasse. Toutefois, cette discrimination liée au casier judiciaire ne s'arrête pas aux seules professions réglementées. Elle s'étend, de façon plus diffuse mais tout aussi systématique, à l'ensemble du marché du travail y compris là où aucun texte n'impose explicitement d'exclure.

Au delà des exclusions légales explicites, la discrimination liée au casier judiciaire opère de façon bien plus large et diffuse sur l'ensemble du marché du travail. C'est ce que Devah Pager[14] démontre : par une méthode test expérimentale, elle envoie des candidatures fictives strictement identiques, avec et sans mention du casier judiciaire. Elle parvient ainsi à mesurer directement l'effet causal du casier sur les chances d'être rappelé par un employeur, en s'affranchissant des biais de sélection qui peuvent affecter les études par questionnaire. Les résultats sont sans appel. Parmi les candidats blancs, ceux sans casier obtiennent un taux de rappel de 34% contre seulement 17% avec un casier. Le casier judiciaire réduit donc de

[14] Pager, D. (2003). Op.cit.

moitié les chances d'être rappelé, à profil strictement identique. Elle introduit également la variable de la race qui lui permet de souligner qu'un candidat blanc est mieux traité qu'un candidat noir sans casier. Pager conclut que la race et le casier sont deux marqueurs de disqualification qui se cumulent et se renforcent mutuellement, intensifiant le stigmate pour ceux qui les portent simultanément. Cette démonstration prouve que la discrimination liée au casier n'est pas seulement le fait d'employeurs individuellements malveillants mais fait partie intégrante d'un mécanisme systématique qui opère à l'échelle du marché du travail tout entier. Elle démontre notamment cela à travers la réaction des employeurs lors de la question sur les antécédents judiciaires. Ils changent radicalement au moment où ils ont accès à cette information. La décision de recrutement ne s'appuie pas sur une évaluation approfondie du profil, elle est automatique, instantanée,.

Si nous reprenons le processus de Tisserant et Bourguignon[15], ce processus cognitif trouve ici une démonstration claire. Dès que l'information sur le casier est révélée, la catégorisation ex-détenu s'active automatiquement, les stéréotypes s'enchaînent, le préjugé se charge émotionnellement et le comportement discriminatoire s'ensuit. Ce n'est pas le fruit d'une décision consciente et délibérée mais d'un automatisme systémique. Pager introduit un concept analytiquement fort sur le poids du casier judiciaire, celui du "*negative credential*". Le casier est une certification officielle délivrée par l'Etat qui classe les individus dans une catégorie particulière et légitime leur exclusion. Comme elle l'explique, c'est cette matérialisation et institutionnalisation de la condamnation qui donne une légitimité valable à cette différenciation de traitement. Ce qui la rend difficile à contester et à identifier comme telle. On ne discrimine pas parce qu'on n'aime pas les ex-détenus ou que nous ne sommes pas en faveur de leurs réinsertions, on applique tout simplement une information officiellement certifiée par l'Etat. Toutefois, Pager[16] souligne une limite à son étude. Son test exclut les professions légalement fermées aux personnes avec un casier (secteur de la santé, emplois publics, secteur social). Ses résultats ne mesurent qu'une partie de l'effet total du casier sur l'emploi, la discrimination informelle sur les emplois théoriquement accessibles. Le casier judiciaire constitue donc plus bien qu'un document administratif, c'est un mécanisme d'exclusion institutionnalisé qui prolonge la peine au-delà de sa durée officielle, ferme légalement des pans entiers du marché du travail et produit une discrimination systématique là où aucun texte n'impose pourtant d'exclure. Mais cette dimension

[15] Tisserant, P & Bourguignon, D. (2019). Op. cit.
[16] Pager, D. (2003). Op. cit.

institutionnelle du stigmate pénal ne peut être pleinement comprise sans être replacée dans son contexte social et économique plus large. La population qui subit ces effets n'est pas aléatoire, elle est le produit de structures qui ont fragilisé ces individus bien avant leur incarcération et que la prison n'a fait qu'aggraver.

c. Une construction économiquement et socialement déterminée

Le stigmate pénal ne frappe pas au hasard. Si le casier judiciaire matérialise institutionnellement l'exclusion et si la discrimination sur le marché du travail en amplifie les effets, il faut remonter plus en amont pour comprendre pourquoi ce sont toujours les mêmes profils qui se retrouvent exposés à ces mécanismes. La population carcérale n'est pas un échantillon aléatoire de la société, elle est le produit de structures sociales, économiques et politiques qui déterminent qui entre en prison et dans quelles conditions.

C'est ce que Bernard Laffargue et Thierry Godefroy[17] démontrent dans leur analyse des relations entre l'économie et les modes de répression pénale en 1990. Leur démarche s'inscrit dans la lignée de Georg Rusche et Otto Kirchheimer[18] qui ont établi que les formes de punition ne peuvent être comprises indépendamment des rapports économiques dans lesquels elles s'inscrivent. Laffargue et Godefroy[19] actualisent et précisent cette thèse en montrant que les fluctuations économiques influencent directement les pratiques pénales. Selon les auteurs, la justice pénale joue un rôle de régulateur du marché du travail. En période de récession et de chômage élevé, les populations précaires sont davantage incarcérées. Les mises en détention augmentent, les peines s'allongent, les alternatives à l'emprisonnement se raréfient. La prison retire du marché du travail les surplus de main-d'œuvre que l'économie ne peut pas absorber. En période d'expansion économique au contraire, quand la main d'œuvre manque, les alternatives à l'incarcération se multiplient, les libérations s'accélèrent et les peines s'allègent. Ce mécanisme n'est en aucun cas le produit d'une décision politique consciente et coordonnée, c'est une régulation qui opère à travers les pratiques des juges, des procureurs, des services pénitentiaires sans que personne n'en soit le pilote explicite. Les auteurs ont développé cette thèse à partir du cas français, ce qui la rend pertinente pour notre propos.

[17] Godefroy, T. & Laffargue, B. (1990). Op.cit.
[18] Rusche, G. & Kirchheimer, O. (1939). Punition et structure sociale. Trad. fr. Paris : les éditions du Cerf, 1994.
[19] Godefroy, T. & Laffargue, B. (1990). Op.cit.

C’est précisément ce qui en fait un mécanisme structurel, il opère indépendamment des intentions individuelles des acteurs qui le font fonctionner. Ce que Laffargue et Godefroy démontrent également, c'est que cette régulation ne frappe pas uniformément la population. C’est la même filière du système pénal qui est ciblée : la petite délinquance et la criminalité dite traditionnelle, portées ainsi par les plus fragiles du marché du travail. C’est-à-dire les jeunes sans qualification, les précaires, les étrangers, les habitants de quartiers populaires. Ce sont des populations qui constituent l’essentiel de la population carcérale, non pas parce qu’elles commettent plus de crimes graves mais parce qu’elles sont plus exposées à la visibilité policière et moins dotées en ressources pour négocier leur situation face au système pénal. Toutefois ce propos reste à nuancer, en France les orientations pénales sont aussi le produit de choix politiques explicitement assumés et affichés par les gardes des sceaux successifs. Le mécanisme n’est pas totalement sans pilote.

Michel Foucault[20] éclaire ce concept en parlant d’économie politique des corps. Le pouvoir s’intéresse aux corps, à les rendre productifs, normaux, employables. Dans cette perspective, la prison n’est pas là pour éliminer la délinquance. Elle est là pour gérer les populations qui dérangent l’ordre socio-économique en les disciplinant. La prison est donc moins une réponse au crime qu’une réponse aux désordres que produisent les inégalités économiques. Lire l’incarcération à travers une grille économique, nous permet de saisir des éléments forts. Si l’incarcération est économiquement déterminée, alors le stigmate pénal qui en découle ne frappe pas indifféremment. Il s’abat sur des individus déjà fragilisés, désaffiliés, éloignés du marché du travail. La prison n’est pas la cause de leur exclusion, elle est simplement une étape supplémentaire dans un processus d’exclusion long. Et c’est précisément pourquoi la réinsertion ne peut se contenter de travailler sur l’individu : les obstacles qu’elle cherche à surmonter ont été produits par des structures et des mécanismes qui ne sont pas du ressort des dispositifs d’accompagnement ni des individus eux-mêmes.

Par ailleurs, Loïc Wacquant[21]prolonge cette analyse en démontrant que les États néolibéraux opèrent un double mouvement simultané, ils démantèlent les systèmes de protections sociales en développant massivement les institutions pénales et milieux carcéraux. L’Etat social se rétracte là où l'Etat pénal s’étend. Il appelle ça le workfare et le prisonfare. La prison ne compense pas les défaillances du marché, elle en gère les victimes, neutralisant pénalement

[20] Foucault, M. (1975). Surveiller et punir. Naissance de la prison. Paris : Gallimard
[21] Wacquant, L. (2004). Punir les pauvres. La nouvelle gestion de la misère sociale aux Etats-Unis. Marseille : Agone

ceux que le marché a mis hors-jeu et que les politiques sociales ne prennent plus en charge. Ce renversement est analytiquement intéressant pour notre sujet : si la prison est le symptôme d'un État social défaillant, les dispositifs censés réparer ses effets sont eux-mêmes condamnés à agir avec des ressources limitées, s'efforçant de pallier et de compenser les effets de décisions politiques.

Loïc Wacquant défend cette idée en expliquant :

" ... l'ascension de l'Etat pénal aux Etats-Unis et dans les autres sociétés avancées au cours du dernier quart de siècle est une réponse à la montée de l'insécurité sociale, et non criminelle"[22]

Ce n'est donc pas la criminalité qui explique l'expansion carcérale, c'est l'insécurité sociale produite par le démantèlement de l'Etat social. La prison ne répond pas à une urgence criminelle mais à une urgence économique et politique qui est de contenir les populations que le marché néolibéral et les politiques sociales ne prennent plus en charge. Ce double mouvement n'est pas forcément le produit d'une décision politique consciente et organisée. Loïc Wacquant démontre qu'il s'agit d'une recomposition du champ bureaucratique avec une lutte entre la "main gauche" et la "main droite" de l'Etat, entre les ministères sociaux qui protègent et soutiennent et les ministères économiques et pénaux qui disciplinent et sanctionnent.[23] Dans le contexte actuel français, la main droite l'emporte sur la main gauche. Le budget pénitentiaire français n'a cessé d'augmenter : de 1,7 milliard d'euros en 2005, il a atteint 5,5 milliards en 2026. Cette même année, 375 millions d'euros sont consacrés à la seule construction de nouvelles places de prison, tandis que le budget dédié aux aménagements de peine et alternatives à l'incarcération ne représente que 52 millions d'euros, soit sept fois moins. Quant au budget consacré à l'accompagnement et à la réinsertion des personnes détenues, il s'élève à 72 millions d'euros, révélant un large déséquilibre structurel entre logique sécuritaire et logique réhabilitative. Ce déséquilibre est d'autant plus saisissant que, sur la période 2023-2026, les dépenses de sécurisation et de surveillance ont augmenté de 25%, quand les dépenses d'accompagnement et de réinsertion

[22] Wacquant, L. (2010). La fabrique de l'Etat néolibéral : workfare, prisonfare et insécurité sociale. Civilisations, 59, p. 151
[23] Wacquant, L. (2009). Punishing the poor. The Neoliberal Government of Social Insecurity. Durham : Duke University Press, p. 6. (nous traduisons)

ont, elles, diminué[24]. Ainsi, l'Etat investit massivement pour enfermer et très marginalement pour réinsérer. Ce renversement budgétaire est analytiquement décisif pour notre sujet. Si la prison est le produit du retrait de l'Etat social alors les dispositifs de réinsertion tentent de réparer avec des moyens limités ce que des décisions politiques structurelles ont produit. Ils occupent l'espace laissé vacant par la rétraction de la main gauche de l'Etat sans en avoir ni les moyens ni le mandat.

Si Laffargue et Godefroy[25] éclairent les déterminants économiques macroéconomiques de l'incarcération, Gilles Chantraine permet d'en saisir les effets à l'échelle des trajectoires individuelles. Le concept de désaffiliation développé par Robert Castel (1995)[26] désigne ce processus graduel de détérioration des liens sociaux et professionnels qui éloigne progressivement les individus des ancrages qui les intégraient à la société. C'est un glissement par étapes où chaque perte fragilise les ancrages et l'incarcération s'inscrit dans ce processus et l'accélère. Gilles Chantraine montre qu'elle détruit en quelques mois ce que des années ont pu construire.[27] Le réseau se délite, le logement est perdu, le travail disparaît.

L'ex- bénéficiaire rencontré dans le cadre de cette recherche illustre cette désaffiliation : *"j'ai grandi dans la cité des 4000, on nous montrait que ça, on nous fait croire qu'on veut faire que ça donc du coup on suit ce mouvement"*. La délinquance n'est pas présentée comme un choix délibéré, c'est le produit d'un environnement dans lequel les alternatives n'étaient pas visibles. Ce témoignage incarne ce que Laffargue et Godefroy, Wacquant et Castel décrivent théoriquement : des trajectoires socialement déterminées dans lesquelles la prison s'inscrit comme une étape prévisible et pas comme un accident. Les ruptures multiples que produit cette désaffiliation, sociale, professionnelle, résidentielle ou économique et la diversité des trajectoires qu'elle génère feront l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre suivant. Ce qu'il s'agit de retenir ici, c'est que le stigmate pénal ne s'abat pas sur des individus aléatoires et dont l'environnement et les ressources socio-économiques sont favorables pour une insertion durable. Il frappe des personnes déjà fragilisées par des structures qui les ont produites comme vulnérables bien avant leur incarcération. C'est précisément pourquoi la

[24] Observatoire International des Prisons, Budget pénitentiaire : autopsie d'une faillite totale, OIP Section française : Budget pénitentiaire : autopsie d'une faillite totale – Observatoire International des Prisons, consulté le 19/07/2026
[25] Godefroy, T. & Laffargue, B. (1990). Op. cit.
[26] Castel, R. (1995). Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat. Paris : Fayard.
[27] Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de "l'inutile au monde" contemporain. Déviance et société, 27, p. 363-387

réinsertion ne peut se contenter de travailler sur l'individu : les obstacles qu'elle cherche à surmonter ont été produits par des mécanismes structurels que ni les dispositifs d'accompagnement ni les individus eux-mêmes ne peuvent transformer seuls.

Chapitre 2 - La prison comme rupture et la sortie comme épreuve

Le stigmate pénal ne s'exerce pas dans l'abstrait. Il s'inscrit dans des trajectoires biographiques réelles, dans des corps, dans des vies que l'incarcération a traversées et transformées. Le chapitre précédent a montré comment il se construit. Il reste à comprendre ce qu'il produit sur ceux qui le subissent, et comment ils y font face. Ce second chapitre se propose d'examiner trois moments décisifs de ces trajectoires. Le premier est celui de la détention elle-même, ce que la prison produit sur les individus pendant leur incarcération. La prison ne se contente pas de priver de liberté, elle transforme en profondeur l'identité, le rapport au temps, à l'institution et aux autres. Erving Goffman a théorisé ce processus à travers la notion d'institution totale et de mortification du moi. Clemmer l'a prolongé avec le concept de prisonization. Rostaing l'a documenté à travers la déresponsabilisation progressive. Ces trois concepts disent la même chose sous des angles différents : la prison fabrique une dépendance qui rend la sortie d'autant plus difficile. Le deuxième moment est celui de la sortie : non pas comme libération mais comme épreuve. C'est le moment où tous les effets produits par la détention deviennent simultanément visibles et urgents. La désaffiliation que Chantraine décrit, le mythe de normalité sociale que Touraut analyse, la confrontation brutale avec un temps qui a continué sans soi. Le troisième moment est celui qui s'étend au-delà de la sortie, vivre avec le stigmate dans la durée. Car le stigmate pénal ne disparaît pas avec la fin de la peine légale. Il se prolonge dans le casier judiciaire, dans le regard des employeurs, dans l'étiquette que l'ex-détenu portera.

a. Ce que l'incarcération produit

Si le chapitre précédent a montré que le stigmate pénal est une construction sociale, institutionnelle et économiquement déterminée, il reste à comprendre ce qu'il produit concrètement sur les individus qui le subissent. Le stigmate pénal ne s'exerce pas dans l'abstrait, il s'inscrit dans des trajectoires biographiques réelles, dans des corps, dans des vies

que l'incarcération a traversées et transformées. Ce second chapitre se propose d'examiner deux moments décisifs de ces trajectoires : ce que l'incarcération produit sur les individus pendant la détention, et ce que la sortie révèle comme épreuve une fois les portes franchies. Non pas pour simplement décrire l'expérience carcérale en tant que telle mais pour comprendre comment la prison fabrique et approfondit le stigmate de l'intérieur. Ces deux moments sont indissociables car comprendre la sortie suppose de comprendre les effets de la prison. Et comprendre les effets de la prison suppose de comprendre dans quel état elle laisse les individus quand elle les relâche. La déresponsabilisation n'est pas le seul effet que la prison produit, elle s'accompagne de ruptures multiples et simultanées qui transforment radicalement la situation concrète des individus au moment de la sortie. Comprendre ce que la prison produit, c'est comprendre l'amplitude de l'obstacle que la réinsertion cherche à surmonter et pourquoi travailler sur l'individu seul, sans agir sur les structures qui ont produit cet obstacle, ne peut pas suffire.

L'incarcération ne se contente pas de priver l'individu de sa liberté, elle produit sur lui des effets profonds et durables qui dépassent largement la durée de la peine. Ces effets opèrent à plusieurs niveaux simultanément : sur les liens sociaux, sur l'identité, sur le rapport au temps et aux institutions. Comprendre ce que la prison produit est indispensable pour comprendre pourquoi la sortie est si difficile et pourquoi le stigmate pénal pèse si longtemps après la libération. Si nous reprenons le concept d'institution totale de Goffman, elle brise précisément ce cloisonnement en réunissant tous ces aspects de la vie dans un seul lieu, sous une seule autorité. La prison incarne cette définition : tout y est organisé, réglementé, minuté. La prison impose un cadre spatio-temporel rigide, crée une situation de subordination permanente et produit ce que Goffman appelle une mortification du moi. L'individu n'a plus de prise sur le temps ni sur l'espace, ce sont l'institution et son personnel qui décident. Cette perte de contrôle sur les aspects élémentaires de l'existence humaine est ce qu'appelle Goffman une dépossession progressive de l'identité personnelle au profit d'une identité institutionnelle.

Comme le rappelle Harcourt en citant Shanyang Zhao, l'identité n'est pas innée.

"Nous ne naissons pas avec une identité et elle n'est pas une innée, nous l'acquérons par interaction avec les autres"[28]

[28] Zhao, S. "The Digital Self : Through the Looking Glass of Telecopresent Others", p. 392, cité dans Harcourt, B. E. (2019). La mortification de soi. In La société d'exposition. Paris : Seuil, p.185-199

Si l'identité est une construction relationnelle, alors la prison ne suspend pas simplement l'identité de l'individu, elle la remplace par une autre. Celle du détenu, du condamné, du numéro d'écrou. Cette réduction identitaire produite de l'intérieur par la prison rejoint directement ce que nous avons analysé dans le chapitre précédent, mais cette fois le stigmate ne vient pas du regard extérieur de la société, il est fabriqué par l'institution elle-même de façon systématique et quotidienne. Cette transformation identitaire s'approfondit à travers ce que le sociologue Donald Clemmer a théorisé en 1940 sous le concept de "prisonization". Clemmer décrit un *"processus d'assimilation des valeurs qui se manifeste à travers des modes de vie propres à l'univers carcéral"*.[29] Les détenus apprennent progressivement les codes, les hiérarchies et les règles implicites de la vie en prison. Ce faisant, les individus intériorisent des modes de fonctionnement qui entrent en contradiction directe avec les normes du monde extérieur. Cette prisonization ne se lit pas seulement dans les comportements et les représentations, elle s'inscrit jusque dans les corps et les gestes les plus ordinaires. L'un des conseillers de Wake Up Café rencontré dans le cadre de cette recherche le décrit avec une précision saisissante : *"j'ai un gars qui m'avait dit que c'était bizarre de porter des chaussures, au bout de deux heures il avait envie de les enlever parce que pendant quatre ans il était en claquettes. J'ai marché dans une rue tout droit pendant je ne sais pas combien de temps parce que c'est la première fois que je pouvais marcher tout droit"*. Ce témoignage dit l'essentiel de ce que la prisonization produit : non pas seulement une transformation des valeurs et des représentations mais aussi une reconfiguration profonde du rapport au corps, à l'espace et aux gestes ordinaires de la vie sociale.

Cette prise en charge totale a un effet paradoxal bien documenté par Corinne Rostaing[30] : elle produit une déresponsabilisation progressive. En gérant à la place des individus l'ensemble de leurs besoins et de leurs décisions, la prison les prive de l'exercice de leur autonomie. Après des mois ou des années dans ce cadre rigide, certains deviennent incapables d'assumer les responsabilités les plus ordinaires comme organiser une journée ou prendre un rendez-vous. L'ex-détenu rencontré lors de cette recherche le dit *"On t'assiste, on vient t'aider mais c'est toi et toi"*. Cette formule indique la logique de l'institution totale et quand

[29] Clemmer, D. (1940). The Prison Community. Boston : Christopher Publishing House, cité dans Delcourt, L. (2020). Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide social. Sciences et actions sociales, n°13, p. 82

[30] Rostaing, C. (2012). Une approche sociologique du monde carcéral. La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation, n°59, p. 45-56

la sortie approche, cette solitude devient brutalement totale dans un monde qui exige une autonomie immédiate. C'est précisément face à cette déresponsabilisation que les dispositifs de réinsertion interviennent. La logique disciplinaire de l'association Wake up Café avec un cadre rigide imposé par une présence obligatoire, des ateliers structurés, un emploi du temps minuté, répond à une réalité que la prison a elle-même fabriquée. Des individus qui ont perdu l'habitude de décider pour eux-mêmes. L'ex-détenu rencontré le dit lui-même : *"c'est le programme qu'ils te font, tu reprends l'habitude de te lever le matin, t'as des activités qui te préparent à la vie active"*. La prison a produit une dépendance institutionnelle et Wake up Café propose une autre institution, plus bienveillante, pour accompagner progressivement vers l'autonomie. Mais en faisant cela, il prolonge aussi, sous une forme adoucie, la logique de prise en charge totale que la prison avait inaugurée. La sortie de prison n'est donc pas un retour à la case départ mais un retour dans un monde que les ex-détenus ne comprennent plus.

Juliette Baronnet documente avec précision ces ruptures en les distinguant en quatre dimensions simultanées : sociale, professionnelle, résidentielle et économique.[31] Ces ruptures ne sont pas indépendantes, elles se renforcent mutuellement dans une logique de cercles vicieux. Sans logement, impossible de maintenir un emploi. Sans emploi, impossible d'accéder à un logement stable. Sans papiers à jour, impossible d'ouvrir des droits. Une des conseillères de L'îlot rencontrée dans le cadre de cette recherche le dit : *"pas de carte d'identité, pas de RSA, pas d'argent, pas de photos, donc pas de carte d'identité"*. Ce n'est pas une métaphore, c'est la réalité quotidienne des personnes qu'elle accompagne avant même de pouvoir commencer un travail d'insertion professionnelle. Elle évoque également *"un rejet des institutions"* que vivent les ex-détenus, une méfiance profonde qui complique encore l'accès aux droits. Parmi ces quatre ruptures, deux méritent une attention particulière dans le cadre de cette recherche. La rupture professionnelle est celle qui articule le plus directement le stigmate pénal à l'obstacle concret. L'incarcération interrompt toute activité professionnelle, les compétences s'érodent et les qualifications deviennent obsolètes. Au-delà de cette interruption, comme nous l'avons vu, le casier judiciaire matérialise la rupture aux yeux des employeurs sous la forme d'un trou dans le CV. Cela produit une rupture qui s'anticipe avant la sortie, produisant une potentielle autocensure préventive qui réduit le champ des possibles. La rupture résidentielle est selon Baronnet la plus structurante, elle représente 22.5% des situations à la sortie. La conseillère de L'îlot interrogé souligne cela en

[31] Baronnet, J. (2019). Aux portes de la rue ou quand les institutions produisent l'exclusion : les sortants de prison. Recherche sociale, n°229, p. 5-99

évoquant que trois bénéficiaires ont accédé à un logement dans le cadre d'un dispositif expérimental, elle a ainsi observé *"vraiment la transformation, l'évolution dans leur comportement et leur investissement"*. Toutefois, ces ruptures ne se vivent pas de façon uniforme. Elles sont profondément différenciées selon ce que l'individu avait avant son incarcération et ce qu'il lui reste en sortant. C'est pour rendre compte de cette hétérogénéité que Gilles Chantraine[32] distingue trois idéaux-types de trajectoire. La trajectoire d'engrenage concerne les plus précaires, ceux qui alternent rue et prison dans un cercle vicieux, qui n'ont jamais connu de réelle période d'insertion stable. La trajectoire de professionnalisation concerne ceux pour qui la prison est un mode de vie, une socialisation alternative avec ses propres codes. Et la trajectoire de chute concerne ceux pour qui l'incarcération est un accident biographique qui brise une trajectoire qui allait bien. Ces trois trajectoires ne vivent pas la désaffiliation de la même façon et ne peuvent donc pas être accompagnées avec les mêmes logiques d'accompagnement. Or les dispositifs de réinsertion ne font pas toujours cette distinction, notamment Wake up Café, qui impose des critères d'entrée et exige un déclic. Cela cible implicitement les trajectoires de chute au détriment des trajectoires d'engrenage, pourtant les plus vulnérables. L'ex- bénéficiaire rencontré dans le cadre de cette recherche illustre à la fois la désaffiliation et les ressources qui peuvent lui résister. Il décrit un environnement de désaffiliation précoce mais aussi des ressources qui ont tenu : la famille présente au parloir trois fois par semaine, la religion, le sport. Il dit lui-même : *"il y a deux voies, il n'y en a pas 30 000 , t'as ceux qui se baignent à la drogue pour oublier les soucis et moi c'est quelque chose que j'ai jamais fait"*. Ce témoignage révèle en creux que ceux qui n'ont pas ces ressources sortent dans un état de fragilité bien plus profond, que ni la prison ni les dispositifs ne sont systématiquement équipés pour prendre en charge.

Ce que révèle l'ensemble de ces effets, c'est que la réinsertion n'est pas une question de volonté individuelle. c'est une question de ressources disponibles face à un processus de désaffiliation que la prison a approfondi sans que les dispositifs de réinsertion soient pensés pour y répondre. C'est précisément ce moment de la sortie, cette confrontation brutale entre l'individu fragilisé par la détention et un monde qui a continué sans lui que nous allons maintenant étudier.

[32] Chantraine, G. (2003). Op. cit.

b. La sortie comme moment de vérité

Si la sous partie précédente a montré ce que la prison produit sur les individus pendant la détention, il reste à comprendre ce qui se passe au moment précis où les portes s'ouvrent. La sortie de prison est souvent représentée comme une libération, le moment où la peine prend fin et où la vie reprend. Cette représentation est trompeuse. La sortie n'est pas une libération, c'est une épreuve. C'est le moment où tous les effets produits par la prison : la mortification du moi, la prisonization, la déresponsabilisation, les ruptures multiples, deviennent simultanément visibles. C'est aussi le moment où le stigmate pénal, jusqu'alors relativement contenu dans l'espace carcéral, se déploie dans toute son ampleur dans l'espace social. L'ex-bénéficiaire rencontré dans le cadre de cette recherche décrit ce moment : "*tu fais une constatation, tu regardes tes frères et soeurs, l'évolution des mecs de ton âge"*. Cette phrase décrit la rupture temporelle que la prison produit. Pendant la détention, le temps du dehors a continué. Les proches ont grandi et évolué, les situations ont changé, le monde a avancé. L'ex-détenu se retrouve brutalement confronté à cet écart entre son temps suspendu et le temps qui a continué sans lui. Ce n'est pas seulement une rupture biographique, c'est aussi une rupture identitaire profonde. Gilles Chantraine[33] parle de désaffiliation pour désigner ce processus d'effilochage progressif des liens sociaux qui crée une exclusion progressive. La sortie est le moment où cet effilochage devient visible dans toute son étendue. Elle est aussi le moment où l'individu doit simultanément reconstruire ce que la prison a détruit tout en gérant le stigmate pénal qui ferme les portes. Dans l'institution totale décrite par Erving Goffman[34], le temps est entièrement réglé par l'institution : il n'y a plus de passé à construire ni d'avenir à anticiper, seulement un présent répété. La sortie projette brutalement l'individu dans un temps linéaire avec un passé qu'il ne peut pas effacer et un avenir qu'il doit construire.

La sortie est d'autant plus déstabilisante que la détention avait construit, souvent à l'insu des individus, ce que Caroline Touraut appelle un mythe de normalité sociale (2012)[35]. Ce qui est une représentation idéalisée du monde extérieur qui sert à donner du sens au temps carcéral et à maintenir un projet de soi. La sortie est le moment où ce mythe se heurte à la réalité et où l'écart entre la représentation construite pendant la détention et le monde tel qu'il est

[33] Chantraine, G. (2003). Op. cit.
[34] Goffman, E. (1961). Op. cit.
[35] Touraut, C. (2012). La famille à l'épreuve de la prison. Paris : PUF.

réellement devient impossible à ignorer. La prison suspend progressivement le rapport au monde extérieur, qui devient abstrait et difficile à appréhender. Dans le même temps, les détenus construisent une représentation embellie de la vie ordinaire pour maintenir un projet de soi et donner du sens au temps qui passe. Les détenus construisent une représentation embellie de ce qui les attend dehors, une vie normale à laquelle ils aspireront à revenir. Comme Touraut l'écrit : *"l'expérience carcérale élargie éloigne de la conformité sociale et l'écart à la norme nourrit un mythe de normalité sociale"*.[36] La sortie est ainsi le moment où ce mythe se heurte à la réalité, là où l'écart entre la représentation de la réalité construite pendant la détention et le monde tel qu'il est réellement devient impossible à ignorer.

Elle montre également que le soutien des proches joue un rôle déterminant dans la résistance à la prisonization et dans la préparation à la sortie. La présence des proches permet aux détenus de conserver une identité autre que détenu : ils sont parents, conjoints, amis. Ce qui leur offre une reconnaissance dans la sphère privée qui contrebalance la mortification du moi produite par l'institution. En maintenant ce lien, les proches *"se donnent la garantie objective que la logique d'institution totale sera contrecarrée"*[37].

Ce rôle de contrepoids est précisément ce que la famille de l'ex-détenu a joué : *"C'est ça qui m'a fait tenir, l'espoir, ma famille"*. Ce qui explique pourquoi ceux qui n'ont pas ce soutien sortent dans un état de fragilité profond qui à la sortie arrivent sans les ressources nécessaires pour affronter le monde qui a continué sans eux. Les conséquences concrètes de cette absence de préparation sont documentées par plusieurs acteurs. Selon une enquête menée par Emmaüs et le Secours catholique, 62% des sortants de prison se retrouvent sans solution pérenne et autonome de logement à leur libération et plus d'un sur quatre se retrouve sans aucune solution d'hébergement, contre seulement 8% à l'entrée en détention[38]. Les associations parlent de "fabrique du sans-abrisme". Les conséquences du mal-logement, des liens sociaux délités et autres freins sont mesurables : 63% des détenus qui sortent sans accompagnement récidivent dans les cinq années suivant leur libération[39]. Ce que ces données révèlent, c'est

---

[36] Touraut, C. (2012). Devenir "proche de détenu". In *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris : Presses Universitaires de France, p.29

[37] Touraut, C. (2012). Rester et soutenir. In *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris : Presses Universitaires de France, p. 163

[38] Emmaus France & Secours catholique (2021). Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison. Rapport d'enquête, synthèse publiée par l'Observatoire international des prisons. Disponible sur : (Prison et pauvreté, un « cercle vicieux » – Observatoire International des Prisons).

[39] Fondation de France (2022). Prison : la pauvreté pour seul horizon ? Disponible sur : (Prison : accompagner la réinsertion des détenus dans la durée - Fondation de France)

que la sortie sans préparation n'est pas un simple échec individuel mais un échec du système dans sa propre logique de prévention de la récidive.
Face à ce stigmate qui se prolonge au-delà de la peine légale, les individus développent des stratégies pour y faire face. Certains intériorisent, d'autres tentent de le retourner ou de le dissimuler. C'est cette diversité de réponses individuelles au stigmate que nous allons maintenant examiner.

c. Vivre avec le stigmate : entre intériorisation et résistance

Si la sortie constitue un moment de vérité où le stigmate pénal se déploie dans toute son ampleur, elle n'est pas pour autant un moment de passivité. Les individus stigmatisés ne subissent pas le regard social sans y répondre, ils développent des stratégies, des postures, des façons de faire face qui varient selon les ressources disponibles, les trajectoires et les contextes. Pour analyser cette diversité de réponses individuelles au stigmate, nous allons mobiliser les trois figures que Goffman identifie : l'intériorisation, le passing et le retournement et en les articulant avec le concept de scripts de rédemption de Maruna[40].

La première réponse possible au stigmate est la plus silencieuse et la plus destructrice : son intériorisation. Goffman montre que les individus stigmatisés finissent parfois par adopter le regard que la société pose sur eux. Ils se voient à travers les yeux de ceux qui les disqualifient et intériorisent la marque dévalorisante comme une caractéristique de leur identité profonde. Ce n'est plus seulement la société qui les réduit à leur condamnation, c'est eux-mêmes qui se réduisent à elle. La conseillère de L'ilôt rencontrée dans le cadre de cette recherche décrit cette réalité avec une précision clinique : elle évoque des bénéficiaires qui arrivent en disant *"c'est moi, je suis nulle"*, des individus qui ont tellement intériorisé la disqualification sociale que la condamnation est devenue une définition de soi. Cette intériorisation est analytiquement importante car elle révèle que le stigmate ne produit pas seulement des obstacles externes, il produit des obstacles internes : une autocensure, une dévalorisation de soi qui précède et anticipe la discrimination. Un individu qui s'est convaincu qu'il ne peut pas réussir, ne tentera pas et son absence de tentative sera alors interprétée comme une

[40] Maruna, S. (2001). Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives. Washington : American Psychological Association

confirmation de son manque de motivation, alimentant le processus discriminatoire décrit par Tisserant et Bourguignon.

La deuxième réponse est celle du passing que nous avons brièvement abordé en chapitre un. Face au risque permanent de révélation du stigmate, les individus développent des stratégies de contrôle de l'information pour passer pour "normal" dans les interactions sociales. Dans ce contexte de la réinsertion, le passing prend des formes très concrètes : le CV sans dates, la reformulation du trou en termes neutres, le silence sur certaines périodes, la construction d'une présentation de soi qui contourne le stigmate sans mentir explicitement. La conseillère de L'ilôt décrit précisément ce travail qu'elle accompagne au quotidien : *"quand il y a des trous dans le CV, on réfléchit à comment on le dit, qu'est ce qu'on dit, qu'est ce qu'on doit dire"*. Et du côté des bénéficiaires, l'ex-détenu illustre la tension propre au passing lorsqu'il évoque le fait "d'*exposer sa vie"* à l'employeur, là où d'autres choisissent la dissimulation. Ce qui est analytiquement important ici, c'est que le passing n'est pas une stratégie individuelle spontanée. C'est une compétence qui s'apprend, qui se négocie et qui est parfois explicitement transmise par les dispositifs d'accompagnement eux-mêmes. C'est une forme institutionnalisé du passing, ce qui révèle que les dispositifs de réinsertion, même sans le nommer ainsi, travaillent à l'échelle des facteurs modérateurs liés à la cible décrits par Tisserant et Bourguignon[41]. Ils agissent sur la cible sans agir sur les stéréotypes et préjugés qui alimentent le processus, ce qui constitue leur limite fondamentale.

La troisième réponse est la plus rare et la plus analytiquement intéressante : le retournement du stigmate. Plutôt que de le dissimuler ou de l'intérioriser, certains individus font de leur passé carcéral une ressource, un point d'appui pour construire une identité positive et un projet de vie. C'est ce que Maruna (2001) théorise sous le terme de script de rédemption[42]. Il décrit le script de rédemption comme un récit par lequel l'individu réinterprète son passé non pas comme une honte à effacer mais comme une expérience qui lui a donné des ressources et une mission. Dans ce script, la condamnation devient non pas la fin de l'histoire mais le point de départ d'une autre. Il est nécessaire pour les concernés de justifier son histoire pour les autres et également pour eux-même afin de redonner vie à leur identité. L'ex-détenu rencontré dans ce cadre de cette recherche illustre ce script de rédemption de façon saisissante. Il a créé sa propre association, travaille aujourd'hui à accompagner d'autres

[41] Tisserant, P. & Bourguignon, D. (2019). Op. cit.
[42] Maruna, S. (2001). Op. cit.

personnes dans des situations similaires à la sienne et mobilise explicitement son expérience carcérale comme une légitimité, *"parce que j'y suis passé, je sais de quoi je parle"*. Son passé n'est plus une étiquette qu'il subit, il en fait un outil de réinsertion. Ce retournement illustre concrètement ce que Maruna décrit. Toutefois, Maruna insiste sur le fait que le script de rédemption n'est pas accessible à tous. Il suppose des ressources psychologiques, relationnelles et sociales importantes comme un soutien familial, une capacité réflexive sur sa propre trajectoire de vie, des expériences de reconnaissance sociale qui permettent de construire une image positive de soi malgré le stigmate.

Ces trois stratégies révèlent que ce ne sont pas des choix libres et délibérés. Elles sont des réponses à des contraintes structurelles, distribuées inégalement selon les ressources disponibles. L'intériorisation est le destin des plus démunis en ressources psychologiques et relationnelles. Le passing est celui de ceux qui ont suffisamment de ressources pour gérer l'information mais pas assez pour s'en affranchir. Et le retournement est celui de ceux qui ont les ressources nécessaires pour construire un récit de soi positif malgré tout. Ce que révèle cette distribution, c'est que la gestion du stigmate est elle-même socialement inégale. Ce n'est pas une question de volonté individuelle mais de ressources disponibles. C'est précisément pourquoi les dispositifs de réinsertion ne peuvent pas se contenter de travailler sur la présentation de soi ou la motivation des bénéficiaires. Ils agissent sur les individus sans agir sur les structures qui produisent l'inégalité des ressources disponibles pour faire face au stigmate. Agir sur l'individu sans transformer ce qui produit sa vulnérabilité constitue le fil conducteur de la seconde partie de ce travail.

Partie II : Les dispositifs face au stigmate, accompagner, normaliser ou reproduire ?

La première partie de ce travail a permis de déployer la complexité du stigmate pénal dans toutes ses dimensions. Une construction sociale qui réduit l'individu à sa condamnation, matérialisation institutionnelle à travers le casier judiciaire, produit de structures économiques qui déterminent qui entre en prison et dans quelles conditions. Et ses effets ne s'arrêtent pas à la sortie de prison. Ils se prolongent dans les trajectoires individuelles, dans les corps, dans les identités abîmées par la mortification du moi et la prisonization, dans les ruptures multiples que la détention a produites et que la sortie rend brutalement visibles.
Face à ce constat, une question s'impose : que font concrètement les dispositifs censés accompagner la réinsertion ? Comment interviennent-ils sur ce stigmate ? C'est précisément ce que cette seconde partie se propose d'examiner, à partir des données recueillies sur le terrain auprès de deux structures aux philosophies d'accompagnement distinctes : Wake Up Café et L'îlot.

Les deux associations habitent un espace institutionnel fragile, sous financé et structurellement limité dans sa capacité à transformer ce que les structures sociales et économiques ont produit. L'un, Wake up Café, s'inscrit dans une logique d'activation, avec des critères d'entrée, une exigence de déclic et un cadre disciplinaire structurant. L'autre, L'îlot, privilégie une logique de proximité, sans conditions morales d'entrée, avec un accompagnement global et de longue durée. Ces deux philosophies ne s'opposent pas frontalement, elles révèlent les tensions inhérentes à tout travail de réinsertion. Entre aide et contrôle, entre accompagnement individuel et contraintes institutionnelles, entre ambition transformatrice et moyens limités.
Trois questions structurent cette seconde partie. La première porte sur les philosophies d'accompagnement elles-mêmes. Comment ces dispositifs conçoivent-ils leur mission et comment cette conception détermine-t-elle qui ils accompagnent et comment ? La deuxième porte sur les professionnels qui font vivre ces dispositifs, pris entre logique d'aide et logique de contrôle. La troisième, enfin, porte sur la limite fondamentale de tout dispositif de réinsertion : peut-on dépasser le stigmate pénal en travaillant uniquement sur l'individu sans agir sur les structures qui le produisent ?

Chapitre 1 - Deux philosophies d’accompagnement

La première partie de ce travail a montré que le stigmate pénal est un obstacle structurel, construit socialement, matérialisé institutionnellement et économiquement déterminé. Elle a aussi montré que les individus qui le subissent développent des stratégies pour y faire face et qu’elles ont des limites car elles ne transforment pas les structures qui produisent le stigmate. Entre l'individu stigmatisé et les structures qui le stigmatisent, il existe un espace institutionnel. Cet espace n'est ni neutre ni homogène. Il est traversé par des philosophies différentes, des moyens inégaux, des contradictions profondes. Et il est lui-même le produit des mêmes logiques politiques et économiques qui ont produit le stigmate. Ce premier chapitre de la seconde partie se propose d'examiner ce paysage institutionnel dans lequel les dispositifs de réinsertion opèrent et les philosophies d’accompagnement qui en émergent. Il s’agit de comparer des dispositifs pour comprendre ce que chaque philosophie révèle sur la façon dont on conçoit la réinsertion, sur les façons d’accompagner et les limites que ces choix imposent. Wake Up Café et L'Îlot ne sont pas deux solutions à un même problème, ils sont deux façons de répondre à un vide institutionnel que ni l’un ni l’autre ne peut combler seul. Nous examinerons successivement trois dimensions de ce chapitre. La première est celle du paysage institutionnel lui-même, ce vide que l’Etat a produit et délègue. La deuxième est celle de la logique d'activation incarnée par Wake Up Café en analysant ses pratiques et limites. Enfin la troisième est celle de la logique de proximité incarnée par L'Îlot en abordant sa philosophie, ses outils et ses limites.

a. Le paysage institutionnel

La réinsertion des personnes sortant de prison en France ne relève pas d'un service public unifié. Elle est largement déléguée à des acteurs associatifs qui interviennent dans un espace que l'institution publique n'occupe plus ou pas. Ce vide institutionnel n'est pas le produit d'un manque de textes juridiques : il est le produit d'un manque de textes juridiques mais le produit d'un écart structurel entre le droit et les moyens alloués pour le réaliser. Le Code pénitentiaire affirme dans son article L1 que "*Le service public pénitentiaire…. contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées et à la prévention de la commission de nouvelles infractions."*[43] La réinsertion est donc une mission légale de l'institution pénitentiaire. Pourtant comme nous avons pu le souligner auparavant, les moyens alloués à cette mission restent marginaux face à ceux consacrés à l'enfermement : 107 millions d'euros pour la prévention de la récidive et la réinsertion contre 630 millions pour la seule construction de nouvelles places de prison[44]. La loi proclame la réinsertion comme une priorité, le budget la traite comme une variable. Cette contradiction se lit également dans les réalités du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la structure publique censée incarner concrètement cette mission. Un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation peut suivre jusqu'à 120 personnes simultanément selon l'Observatoire international des prisons. Un ratio qui rend tout accompagnement individuel qualitativement impossible. Dans ces conditions, le suivi se résume souvent à une présence administrative, avec un entretien ponctuel, une signature de document. L'ex-détenu rencontré dans le cadre de cette recherche le décrit : en trois ans de détention provisoire, le CPIP *"sert pas à grand chose, il vient juste te voir, essaie de prendre de tes nouvelles".* Juliette Baronnet rappelle que 96% des personnes condamnées à moins de six mois n'ont aucun accompagnement à la sortie, ce qui représente la majorité des sortants de prison en France.[45] C'est dans cet espace vacant que les associations interviennent. Cet espace n'est pas uniforme, il est occupé par des acteurs aux philosophies, aux moyens et publics très différents. Les associations de réinsertion opèrent dans un cadre judiciaire précis avec des conventions avec le ministère de la Justice, des habilitations judiciaires, des appels à projets récurrents mais sans référentiel commun de

[43] Code pénitentiaire, art. L1. Consulté sur Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045480634
[44] Observatoire International des Prisons, Budget pénitentiaire : autopsie d'une faillite totale, OIP Section française : Budget pénitentiaire : autopsie d'une faillite totale – Observatoire International des Prisons, consulté le 19/07/2026
[45] Baronnet, J. (2019). Op. cit.

pratiques et sans financement stable. Chaque structure construit sa propre réponse à partir de ses valeurs, de ses financements disponibles et de sa lecture propre des besoins du public qu'elle accompagne. Cela crée ainsi un paysage hétérogène : certaines structures privilégient une logique d'insertion par l'emploi, d'autres sur le logement et d'autres encore sur la reconstruction identitaire. Certaines interviennent en amont, pendant la détention, d'autres uniquement à la sortie.

Cette délégation au secteur associatif produit deux effets analytiquement importants. Elle génère d'abord une inégalité territoriale d'accès à l'accompagnement selon où l'on sort de prison, les ressources disponibles sont radicalement différentes. Un ex-détenu qui sort dans une grande métropole disposera potentiellement d'un tissu associatif dense, celui qui sort dans un territoire rural se retrouvera seul face à ses ruptures. Ensuite, elle place les associations dans une position structurellement fragile car dépendantes de financements publics instables, soumises à des appels à projets récurrents qui les contraignent à reformuler sans cesse leur mission pour correspondre aux priorités du moment, exposées à des logiques de reporting qui entrent en tension directe avec leur mission d'accompagnement. L'une des conseillères de L'îlot rencontrée dans le cadre de cette recherche l'exprime : *"soit on fait du chiffre soit on fait un accompagnement"*. Cette phrase illustre la contradiction fondamentale dans laquelle opèrent ces structures : elles sont évaluées sur des indicateurs quantitatifs alors que leur travail est essentiellement qualitatif, long et incertain. Ce glissement vers une logique de performance n'est pas propre au champ de la réinsertion, il s'inscrit dans une transformation plus large du secteur social que Michel Chauvière analyse dans "*Trop de gestion tue le social" (*2007).[46] Il montre que *"le secteur social s'est progressivement imposé une économie de l'offre, de la performance et de la solvabilité"* qui a pris la place *"d'une politique volontariste de réponse à la demande par des financements publics"*. Cette logique exige donc *"toujours plus de résultats objectivables et quantifiables mais aussi toujours plus de justifications de la part de ceux qui sont au front, au contact direct des gens en grande difficulté"*. Les associations de réinsertion sont précisément dans cette position : avec des moyens limités, elles sont sommées de justifier leur existence et leur valeur ajoutée par des chiffres qui ne représentent en rien la complexité de leur travail. Accompagner l'humain, c'est s'adapter à sa réalité concrète, à la singularité de son parcours et de ses ressources. Selon les trajectoires, l'accompagnement peut être court ou long, intensif ou distant. Imposer

[46] Chauvière, M. (2007). Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation. Paris : La Découverte.

des objectifs quantitatifs signifie ainsi ne pas reconnaître la complexité des trajectoires de chacun et cela revient à demander aux structures de traiter des trajectoires singulières avec des outils pensés pour des rendements économiques. Ce que révèle ce paysage institutionnel, c'est que la réinsertion réside dans un modèle où l'État proclame la réinsertion comme priorité sans en assumer la responsabilité entière et directe et où des acteurs associatifs tentent de combler, avec des moyens limités, ce que des décisions politiques structurelles produisent. C'est dans ce contexte que deux philosophies d'accompagnement distinctes émergent, non pas comme deux modèles concurrents mais deux façons différentes de répondre. Wake up Café d'un côté et L'îlot de l'autre. C'est ce contraste que les sous-parties suivantes se proposent d'examiner.

b. Wake Up Café et la logique d'activation

Wake Up Café est une association fondée en 2014 à Montreuil par Clotilde Gilbert, une ex-aumônière de prison. La mission est d'accompagner les personnes sortant de prison vers une réinsertion professionnelle durable. Avant la création de l'association, elle rencontre des hommes détenus à la maison d'arrêt de Nanterre et fait le constat que *"l'enfermement et l'inaction désocialisent, déstrusturent et déshumanisent la personne"*. Elle crée tout d'abord une chorale pendant 5 ans et lui permet d'apercevoir chez les détenus, *"une plus grande confiance en soi et une énergie retrouvée."*[47] Aujourd'hui, Wake Up Café a 12 sites en France : le Quai Liberté dans le 15ème arrondissement, à Sèvres, Montreuil, Marseille, Lille, Valence, Montpellier, Lyon, Nantes, Rennes et Bordeaux. Depuis 2014, plus de 3700 personnes ont été accompagnées et 88% ne récidivent pas. Il est proposés trois programmes d'accompagnement en détention : le programme "Re<Insert＞qui est un parcours de trois semaines pour se remobiliser, le programme "Vers l'Entreprise" qui est un parcours dédié à ceux suivant une formation qualifiante en détention et enfin le programme "Travail en détention" qui est un parcours pour ceux qui travaillent en détention. Il y a eu 262 participants au total dont 99 participants au premier programme, 95 participants au second et 68 participants au troisième. Et il y a l'accompagnement à la sortie qui représente 1500 personnes en 2025 dont 733 nouvelles personnes accompagnées cette même année. Dès le jour de la sortie, les "wakeurs", terme désignant toute personne qui *"fait un passage en prison, décide de changer de chemin, a conscience d'avoir besoin d'aide et fait appel à*

[47] wakeupcafe.org/notre-histoire/

l'accompagnement Wake Up Café"[48]*,* sont accueillis sur site pour démarrer un parcours à temps plein, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, mêlant ateliers de retour vers l'emploi et reconstruction de soi. Il considère que l'accompagnement est sans limite dans le temps mais estime à un an, la nécessité d'un accompagnement rapproché pour *"une réinsertion durable sans récidive"*[49]. L'association semble composée d'un peu plus de 200 salariés et de multiples bénévoles ayant diverses missions sur site ou en détention comme l'animation d'ateliers, des visites culturelles etc. Les profils des salariés sont divers : certains ont effectué des études en sciences politiques et droit, en économie sociale et solidaire et action humanitaire, en psychologie et travail social, en finance, en marketing et communication. L'association ne recrute pas principalement des travailleurs sociaux de formation traditionnelle mais des profils divers et polyvalents au poste de conseiller d'insertion.

L'association se positionne explicitement *"à côté de l'administration pénitentiaire"* ni dans l'institution, ni contre elle mais dans un espace qu'elle ne parvient pas à occuper. En 2021, elle a été lauréate d'un contrat à impact doté d'un budget maximum de 2,9 millions d'euros sur cinq ans, financé par le ministère de l'Economie, avec un paiement au résultat. Ce mode de financement n'est pas anodin et dit quelque chose de fondamental sur la logique dans laquelle l'association s'inscrit. Elle lie la survie de l'association à sa capacité à démontrer des résultats quantifiables. Cette dépendance est lisible dans les comptes de résultat de l'association : en 2024, 58% de ses ressources proviennent de financements publics, dont 3,3 millions d'euros de concours publics et subventions d'exploitation. Le contrat à impact, avec son mécanisme de paiement au résultat, constitue l'un des leviers de cette augmentation. Cette structure de financement renforce ainsi mécaniquement la logique de sélection des profils les plus susceptibles de réussir et c'est ce que cette analyse propose de montrer.

Cette logique est celle de l'activation. Isabelle Astier (2007) définit l'activation comme une transformation profonde de la relation entre l'Etat et les individus.[50] On ne leur accorde plus de droits passifs mais on les engage dans un parcours conditionnel, où l'aide est liée à la démonstration d'une mobilisation personnelle. Wake Up Café incarne cette logique de façon particulièrement lisible. La première condition d'entrée dans le dispositif n'est pas administrative mais morale : il faut avoir eu un "déclic", "décider de changer de chemin",

[48] Wake Up Café (2024). Rapport d'activité 2024. Paris : Wake Up Café.

[49] wakeupcafe.org/notre-histoire/

[50] Astier, I. (2007). Les nouvelles règles du social. Paris : PUF.

“avoir conscience d’avoir besoin d’aide”. Le conseiller Wake Up Café rencontré dans le cadre de cette recherche, le formule explicitement : il cherche des personnes qui ont *“envie de s’en sortir”*, qui ont démontré une réelle volonté de changer. Ce faisant, Wake Up Café sélectionne sur une forme de capital motivationnel que certains ont et d’autres n’ont pas. L’aide n’est plus un droit inconditionnel mais une contrepartie à une démonstration de mobilisation personnelle. C’est le passage du welfare au workfare que Loïc Wacquant a analysé.[51] Il faut travailler pour se protéger plutôt qu’être protégé parce qu’on est en difficulté. Cette transformation irrigue l’ensemble des dispositifs d'insertion, du RSA à France Travail, en passant le contrat d’engagement jeune. Toutefois, l’entretien avec l’ex-bénéficiaire nuance la thèse de l’activation pure. L’association impose bien un cadre et des obligations comme être à l’heure, s’impliquer pour trouver un emploi, avoir un bon comportement et rendre des comptes sur son avancée. Il décrit également un accompagnement bienveillant et à l’écoute de sa part de sa conseillère. L’expérience vécue de cet accompagnement est celle d’un accompagnement bienveillant et communautaire. Par ailleurs, comme nous l’avons abordé plus tôt, l’association propose un accompagnement sans limite dans le temps et maintient un lien communautaire permanent de wakeurs. Ce n’est pas tant une logique d’activation au sens d’Astier qu’une logique morale et communautaire qui conditionne l’entrée sur une disposition intérieure et qui ensuite accompagne sans chercher à couper le lien.

Les bénéficiaires de l’association sont attendus comme des individus capables de se “wake up”, se réveiller. Cette exigence de déclic produit un effet de sélection en amont qui est intéressant. Les “wakeurs” ne sont pas réellement un échantillon représentatif des personnes sortant de prison : ils sont ceux qui ont déjà opéré ou débuter un travail sur eux-mêmes avant d’intégrer le dispositif. Le conseiller interrogé lors de ce travail de recherche le dit lui-même : “ *le spectre que nous on accompagnait, était des gens qui n’étaient pas trop éloignés d’une réinsertion”*. Ils ont eu le déclic, une prise de conscience, une volonté de changer. Les plus désaffiliés, ayant des trajectoires d’engrenage décrites par Gilles Chantraine, n’entrent pas dans le dispositif.[52] Ils restent dehors sans accompagnement par faute de ressources, logement ou réseau. La population que l’association accompagne est donc structurellement penché vers les trajectoires de chute au sens de Chantraine, ceux pour qui l’incarcération était un accident

[51] Wacquant, L. (2004). Op. cit.
[52] Chantraine, G. (2003). *Op. cit.*

biographique et qui conservent des ressources suffisantes pour se projeter. Cela révèle ainsi la limite structurelle de l'accompagnement proposé par Wake Up Café : elle laisse sans réponse les profils les plus vulnérables, ceux qui auraient le plus besoin d'un accompagnement. Cette exigence de déclic est ce que désigne Astier comme l'injonction à la motivation. L'idée que toute personne accompagnée doit démontrer une capacité à se projeter, à planifier, à s'organiser et que l'absence de mobilisation est interprétée comme un manque de volonté plutôt que comme le produit de ruptures accumulées.

Une fois entrés dans le dispositif, les wakeurs sont soumis à un cadre structurant avec une présence obligatoire, un emploi du temps minuté, divers ateliers collectifs auxquels ils doivent participer. Ce cadre n'est pas arbitraire, il répond à la déresponsabilisaton produite par la prison que nous avons analysée précédemment. "*C'est le programme qu'ils te font, tu reprends l'habitude de te lever le matin, t'as des activités qui te préparent à la vie active"*, dit l'ex-bénéficiaire rencontré. Le cadre de Wake Up Café répare ce que la prison a produit en proposant une nouvelle institution structurante là où la prison en avait une autre. Dans un sens goffmanien, c'est une forme douce de prise en charge totale. La logique disciplinaire de l'institution totale pénitentiaire est ainsi pas complètement rompue par le cadre de Wake Up Café mais plus diminué en laissant les individus avoir une certaine marge de manœuvre pour retrouver leur identité sociale et leur permettre de retrouver une dynamique de vie dite normale. Ce cadre disciplinaire pourrait laisser à un dispositif d'activation classique mais il s'en distingue par un point fondamental. Il n'y a pas d'injonction à l'autonomie. Dans un dispositif d'activation au sens d'Astier, l'accompagnement est pensé comme temporaire et doit aboutir à une sortie du dispositif. Chez Wake Up Café, c'est l'inverse. Après avoir trouvé un emploi ou une formation, les wakeurs peuvent continuer de participer aux soirées mensuelles. Le cadre n'est pas là pour produire de l'autonomie mais pour produire de l'appartenance.

Par ailleurs, cette logique disciplinaire est contrainte par le mode de financement. Chauvière décrit une imposition d'une *"qualité devenue objectivable et mesurable, indépendamment du contenu et des difficultés réelles de la relation"*. C'est exactement la contradiction dans laquelle Wake Up Café opère : le conseiller interrogé décrit un reporting défaillant, qui n'est pas une défaillance organisationnelle mais le symptôme d'une tension structurelle entre la complexité de l'accompagnement et les exigences de quantification imposées par les

financeurs. C’est là, la limite fondamentale de la logique d’activation telle que Wake Up Café l’incarne. En exigeant un déclic comme condition d’entrée, en sélectionnant ceux qui ont déjà les ressources pour se mobiliser, l’association produit mécaniquement un effet de discrimination entre les employables et les non employables, entre ceux qui peuvent se mobiliser et ceux qui n’en ont pas encore les moyens et ressources. Le déclic comme condition d’entrée peut ainsi être lu non pas comme une sélection normative arbitraire mais comme une sélection fonctionnelle. Wake Up Café cible des personnes dont la prisonization n’a pas entièrement détruit la capacité à se mobiliser, pour qui le cadre disciplinaire intensif du dispositif de réinsertion est bénéfique et supportable. En ce sens, la logique de l’association est cohérente avec son projet mais elle ne résout pas la question de ce qui se passe pour les autres dont la prisonization est plus profonde. C’est une toute autre philosophie que celle de L'îlot qui adopte une logique de proximité permettant à tous d’avoir accès à la réinsertion sans conditionner l’accompagnement à une disposition préalable.

c. L'îlot et la logique de proximité

L'îlot est créé en 1969 par Jean-Jacques Pagnano touché par l’incarcération d’un de ses amis et qui à la sortie de sa détention, se retrouve sans repères ni solution. Il crée d’abord les premières maisons d’accueil offrant un hébergement et un accompagnement vers la réinsertion. Par la suite, l’association accompagne divers publics comme des migrants, des familles en difficulté ou des personnes sans abri et c’est en 2007 que le projet de réinsertion des ex-détenus est réaffirmé. L’association met en place divers dispositifs : les dispositifs d’hébergement avec des centres d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) permettant d’assurer l’accueil, l’hébergement et l’accompagnement social des concernés. L'îlot en possède quatre sur l’ensemble du territoire français. Il y’a des dispositifs de retour vers l’emploi avec la mise en place de chantiers d’insertion, d’ateliers qualification insertion permettant aux bénéficiaires de se voir décerner un diplôme et également des dispositifs de préparation à l’entrée ou au retour sur le marché du travail afin d’élaborer le projet professionnel des bénéficiaires. L'îlot propose également des dispositifs de suivi de soins en partenariat avec des centres d’accueil et d’accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) ou encore des centres de soins, d’accompagnement, et de prévention en addictologie (CSAPA). L’association a également repris un centre éducatif

renforcé (CER) dans le cadre de son dispositif justice des mineurs permettant de prévenir la récidive et favoriser l'insertion des jeunes accueillis. Et enfin, l'association a lancé son propre organisme de formation nommé "L'îlot formation" proposant un catalogue divers de formation à destination des personnes accompagnées, des travailleurs sociaux ou des entreprises. En 2025, l'association a accompagné 2608 personnes pour une durée moyenne de 6 mois et a 240 salariés dont 87 en insertion. Dans le cas des salariés qui accompagnent directement les bénéficiaires, les profils sont moins divers que chez Wake Up Café. Ils semblent quasiment tous avoir un diplôme en travail social, en psychologie ou en sciences sociales.

Là où Wake Up Café sélectionne sur le déclic et structure sur le cadre, L'îlot part d'un postulat inverse : l'accompagnement ne présuppose rien, il commence par une rencontre. Cette philosophie s'inscrit dans ce que Maela Paul théorise comme une posture d'accompagnement spécifique, qui se distingue de l'encadrement ou du conseil.[53] Elle est fondée sur trois principes : la secondarité, celui qui accompagne est au service de celui qui est accompagné. Ensuite le cheminement, ce qui signifie que ce qui compte n'est pas la destination mais le chemin parcouru et enfin la temporalité ouverte, l'accompagnement n'a pas de fin prédéfinie, il dure le temps qu'il doit durer. Les conseillères définissent elles-même la réinsertion comme le fait de *"trouver sa place dans la société"*. Ce que révèle cette prise de position est un écart fondamental de conception de la réinsertion entre les deux dispositifs. Pour le conseiller Wake Up Café, la réinsertion passe d'abord par l'emploi car "*avoir un emploi, c'est un vrai facteur de l'insertion… ne serait ce que pour retrouver une place dans la société. Le travail, c'est hyper important"*. L'emploi est le point d'arrivée et le critère de réussite. Pour les conseillères de L'îlot, la réinsertion englobe l'emploi sans s'y réduire. Elles définissent la réinsertion réussie non pas par le retour à l'emploi mais par *"la stabilité"*. Cet écart n'est pas sémantique, il est philosophique et produit des pratiques d'accompagnement relativement différentes. Pour revenir aux pratiques d'accompagnement des conseillers de L'îlot, leurs postures sont relationnelles. L'objectif est de faire avec l'autre et pas à la place de l'autre, l'une des conseillères interrogées se décrit comme *"tuteur"*. Elle cite *"j'attendais rien au premier rendez-vous, c'était une rencontre",* aucune condition n'est requise pour être accompagné. Ce positionnement s'inscrit dans ce qu'Ion (2012) décrit comme le travail social de proximité. [54]Avec une relation individualisée, ancrée dans le quotidien de la

[53] Paul, M. (2004). L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique. Paris : L'Harmattan.
[54] Ion, J. (2012). Le travail social au singulier. Paris : Dunod.

personne, qui s'oppose à la standardisation des dispositifs d'activation. Là où l'activation impose un parcours, la proximité chemine avec la personne à son rythme. Cette logique de proximité se manifeste d'abord dans la posture d'écoute qu'adopte la conseillère au cœur de son travail. Une des conseillères interrogées raconte un moment important de son parcours : un homme d'une cinquantaine d'années, à la fin d'un entretien ordinaire lui dit *"merci de m'avoir écouté comme ça, il y a longtemps qu'on ne m'a pas écouté comme ça"*.

Là où Wake Up Café exige un déclic, L'îlot n'impose aucune condition morale préalable. Les critères sont seulement pratiques : une date de fin de peine suffisamment éloignée pour permettre les démarches, la demande d'aménagement de peine formulée. Cette ouverture permet à l'association d'accompagner tous profils d'ex-détenus ayant des trajectoires de vie aussi variées que celle que Chantraine évoque. La conseillère développe une méthode d'accompagnement singulière : la frise chronologique qui illustre cette philosophie d'accompagnement. Elle invite les bénéficiaires à tout mettre sur le papier depuis leurs enfances. Leurs expériences, leurs loisirs, leurs passions, leurs compétences développées. Elle cite : *"Je me rappelle une fois, j'en ai un, il me dit mais j'ai jamais travaillé, j'ai toujours été dans le milieu des stups. Il a commencé guetteur et puis à la fin il gérait une équipe. Voilà même si on peut pas le mettre dans le CV, mais montrer qu'ils savent faire et qu'ils sont capables et qu'ils ont des compétences".* Ainsi, plutôt que de présupposer des compétences, elle part de ce qui existe pour le valoriser et le transformer.
Une logique de proximité dans les pratiques d'accompagnement sous-entend un accompagnement potentiellement plus long et un lien plus fort. L'îlot se heurte ainsi à des limites structurelles qui sont les conséquences du paysage institutionnel. La première est celle du financement instable. Les rapports financiers de L'îlot documentent cette fragilité. Entre 2019 et 2024, le budget de l'association a augmenté de 31% et le nombre de bénéficiaires de 61%, ce qui dit l'ampleur des besoins auxquels elle répond. [55]En 2025, le résultat de l'association est déficitaire à hauteur de 152 979 euros non pas parce que l'activité se réduit mais parce que les financements n'arrivent pas à temps. Le rapport 2025 signale une baisse de 840 000 euros sur les subventions du Fonds social européen dûe à la *"sortie tardive de l'appel à projets FSE 2025-2027".*[56] Une défaillance administrative du financeur qui impacte

[55] L'Îlot (2024). *Rapport financier 2024*. Pantin : L'Îlot. (consulté le 06/08/2026)

[56] L'Îlot (2025). *Rapport financier 2025*. Pantin : L'Îlot. (consulté le 06/08/2026)

directement la capacité opérationnelle de l'association. Le FSE repose structurellement sur un principe de cofinancement et de remboursement a posteriori : les associations s'engagent à dépenser avant d'être rembourser, ce qui peut créer des tensions de trésorerie. La trésorerie est passée de 1 375 000 euros en 2023 à 667 000 euros en 2025, une baisse significative qui place l'association dans une situation de fragilité chronique. C'est dans ce contexte que l'une des conseillères interrogées évoque sa perte de financement pour l'accompagnement individuel. Quand le financement se réduit ou se retarde, c'est l'accompagnement le plus qualitatif et le plus long qui disparaît en premier. La seconde difficulté est la difficulté à mobiliser. Les conseillères interrogées décrivent des ateliers collectifs et des entretiens individuels qui peinent à réunir du monde. *"On tourne entre deux et cinq personnes et ce n'est pas forcément les mêmes"*. Elles donnent une énergie considérable afin de relancer, rappeler ou maintenir le lien. Cette difficulté n'est pas le signe d'un manque de motivation des bénéficiaires mais la conséquence directe de la prisonization que nous avons analysée dans la première partie. La prison a produit cette incapacité à s'organiser, tenir des engagements dans le temps ou maintenir des rendez-vous réguliers.

Ce que révèle au fond la comparaison entre ces deux dispositifs, c'est que les deux logiques sont à la fois nécessaires et insuffisantes. Wake up Café apporte un accompagnement exclusif aux plus motivés et L'îlot accueille sans condition mais sans les moyens de tenir cet accompagnement dans la durée. Ce n'est pas une défaillance des acteurs mais la conséquence d'un système qui délègue la réinsertion sans en donner les moyens.

Chapitre 2 - Les conseillers entre aide et proximité

Le travail d'accompagnement en réinsertion est souvent réduit, dans le débat public, à une question de bonne volonté. Cette lecture est incomplète, elle masque la profondeur et la complexité d'une position professionnelle qui opère simultanément à plusieurs niveaux : dans la relation individuelle avec le bénéficiaire, dans les contraintes de financement qui pèsent sur les pratiques et dans les tensions entre des missions et attentes qui ne sont pas toujours compatibles. C'est précisément cette complexité que ce chapitre se propose d'examiner. Comprendre ce que font concrètement les conseillers en insertion suppose de dépasser la description de leurs pratiques pour analyser la position qu'ils occupent. Michael Lipsky (1980), dans *Street-Level Bureaucracy*, a posé les bases d'une théorisation de cette position.[57] Les professionnels de terrain comme les travailleurs sociaux, conseillers d'emploi ou agents de probation exercent un pouvoir discrétionnaire tout en étant soumis à des contraintes institutionnelles qui limitent leur capacité à répondre aux besoins réels des individus qu'ils accompagnent. Dans ce chapitre, nous aborderons comment le concept de street-level bureaucrats au sens générique ne dit pas tout de la spécificité du champ de la réinsertion français car les conseillers qui accompagnent les personnes sortant de prison ne sont pas seulement des street-level bureaucrats. Ils opèrent dans un champ structurellement sous-financé, institutionnellement fragmenté et auprès d'un public dont les vulnérabilités cumulées résistent à toute standardisation.

Deux philosophies d'accompagnement distinctes coexistent dans le champ de la réinsertion : la logique d'activation de Wake up Café et la logique de proximité de L'îlot. Il reste à comprendre ce que ces philosophies produisent concrètement sur ceux qui les incarnent au quotidien. Les conseillers en insertion ne sont pas de simples exécutants d'une philosophie, ils sont des acteurs qui interprètent, négocient et parfois résistent aux logiques dans lesquelles ils opèrent. Ils le font dans des conditions qui ne leur appartiennent pas entièrement. Les conseillers de L'îlot et de Wake up Café ont des postures radicalement différentes face au public qu'ils accompagnent. Pourtant, ils partagent une même position structurelle : celle de professionnels de terrain pris entre une mission d'aide et des contraintes institutionnelles qui limitent leur capacité à la remplir pleinement. Ce chapitre se propose d'examiner deux

[57] Lipsky, M. (1980). Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services. New York : Russell Sage Foundation.

dimensions de cette position. La première est la tension entre aide et contrôle. Cette ambivalence habite chaque conseiller et prend des formes différentes selon la philosophie du dispositif. La seconde est celle des conditions structurelles dégradées dans lesquelles ces professionnels exercent qui contraignent leurs pratiques indépendamment de leur engagement et leurs intentions.

a. Une tension entre aide et contrôle

Les conseillers en insertion qui accompagnent les personnes sortant de prison occupent une position structurellement inconfortable. Ils sont simultanément au service de l'individu qu'ils accompagnent et de l'institution qui les mandate. Deux logiques qui ne convergent pas toujours et qui les placent dans une tension permanente entre aide et contrôle. C'est précisément cette tension que Michael Lipsky (1980) théorise à travers le concept de street-level bureaucrat : ces professionnels de terrain qui, par la nature même de leur position discrétionnaire tout en étant soumis à des contraintes institutionnelles qui limitent leur capacité à répondre aux besoins réels des individus qu'ils accompagnent.[58] Lipsky développe ce concept à partir d'une observation simple mais analytiquement décisive : ce sont les professionnels de terrain et non les décideurs politiques qui, dans leur pratique quotidienne, donnent réellement corps aux politiques publiques. Un texte de loi, une circulaire, un cahier des charges n'existent concrètement que dans la façon dont un conseiller les interprète, les applique ou les contourne lors d'un entretien. C'est en ce sens que les street-level bureaucrats exercent un pouvoir discrétionnaire, non pas au sens d'un pouvoir arbitraire mais au sens d'une marge d'interprétation réelle dans l'application des règles. Ils décident qui accompagner en priorité, comment les accompagner, comment formuler une demande, jusqu'où aller dans l'aide et à quel moment rappeler le cadre. Ces décisions ne sont pas neutres, elles ont des conséquences directes sur la vie des personnes accompagnées. Et elles sont prises dans des conditions de travail qui rendent impossible une réponse pleinement adaptée à chaque situation. Temps insuffisant, portefeuilles surchargés, injonctions contradictoires, outils inadaptés. Face à cette impossibilité structurelle, les agents de première ligne adoptent des méthodes de coping qui sont des tactiques pour faire face à ces obstacles et leur permet de catégoriser, prioriser et standardiser afin de tenir leur postes. Toutefois, ces méthodes peuvent produire des effets souvent contraires à l'esprit de leur mission. C'est dans

[58] Lipsky, M. (1980). Op. cit.

cet écart entre l'idéal de service et la réalité des contraintes que se joue l'essentiel du travail quotidien des conseillers en réinsertion.

Lipsky identifie trois tensions fondamentales qui structurent le quotidien de ces professionnels. La première est celle entre ressources limitées et demande illimitée : les conseillers ne peuvent pas tout faire pour tout le monde, et doivent ainsi prioriser, développer des critères implicites de sélection, décider qui mérite le plus d'attention. La deuxième est celle entre aide individuelle et contrôle institutionnel : ils sont à la fois au service de l'usager et au service de l'institution qui les mandate et ces deux missions entrent régulièrement en contradiction. La troisième est celle entre autonomie professionnelle et contraintes organisationnelles : ils disposent d'une marge de manœuvre dans leurs pratiques mais dans un cadre qui la limite et qui les pousse à développer des routines de simplification pour gérer des situations complexes avec des moyens insuffisants. Ces trois tensions ne sont pas propres aux conseillers en réinsertion, elles traversent l'ensemble des métiers nécessitant un accompagnement ou un contact humain direct. Mais elles prennent dans le champ de la réinsertion, une acuité particulière parce que le public accompagné cumule des vulnérabilités multiples qui rendent chaque situation singulière et résistante à toute standardisation.

Les conseillers de Wake Up Café incarnent ces trois tensions de manière lisible. La tension entre ressources limitées et demande illimitée se lit dans sa pratique de sélection en exigeant un déclic comme condition d'entrée. Il développe précisément ce critère implicite que Lipsky décrit. Étant donné qu'ils ne peuvent pas accompagner tout le monde, ils accompagnent donc ceux qui ont déjà les ressources pour être accompagnés. La tension entre aide et contrôle est celle qu'il décrit lui-même : *"leur faire respecter le cadre de vie de l'association c'était important"* mais *"je le faisais parce que c'était mon boulot mais ce n'est jamais un truc que je fais avec plaisir*". Cette formule dit l'essentiel de la position du street-level bureaucrat qui est contraint d'exercer une fonction de contrôle qui entre en tension avec ce qu'il perçoit comme sa mission profonde : *"l'idée était vraiment d'être à leur service et de les accompagner".* Le conseiller porte une casquette de cadre et d'accompagnateur à la fois dans ces interactions et cette coexistence produit une ambivalence que ni le conseiller ni le bénéficiaire ne peut tout à fait saisir. La tension entre autonomie professionnelle et contraintes organisationnelles se lit quant à elle dans le reporting défaillant que tous les conseillers interrogés décrivent. Ils savent comment fonctionne l'accompagnement, ils ont

développé des pratiques pour faire en sorte de produire les résultats et pourtant ils ne parviennent pas à les traduire dans les indicateurs que les financeurs exigent. Toutefois, les conseillères de L'îlot vivent ces mêmes tensions mais sous une forme radicalement différente. Sa posture est explicitement non autoritaire, elle dit *"je pense pas avoir cette position d'autorité"*. Elle se définit comme un "*tuteur"* dans le sens de "*guider, faire pousser"*. Cette posture de proximité n'efface pas la tension aide-contrôle, elle la déplace seulement car la tension ne se joue pas dans l'imposition d'un cadre disciplinaire mais dans la difficulté à poser les limites. Elle décrit la difficulté de *"bien rediriger"*, de savoir quand s'arrêter, quand orienter vers d'autres acteurs, quand la relation d'accompagnement risque de glisser vers une relation de dépendance. La tension entre autonomie professionnelle et contraintes organisationnelles se manifeste quant à elle dans l'écart entre ce qu'elle sait qu'il faudrait faire et ce que les conditions réelles lui permettent de faire. "S*oit on fait du chiffre, soit on fait un accompagnement*", cette formule dit précisément la complexité de concilier la qualité professionnelle et les contraintes organisationnelles. Ce que révèle cela, c'est que la tension aide-contrôle ne prend pas la même forme selon la philosophie du dispositif mais elle est structurellement présente dans les deux cas. Chez Wake Up Café, elle se manifeste par une posture d'autorité assumée mais vécue comme étrangère à la mission principale portée par les conseillers. Chez L'îlot, elle se manifeste par une posture de proximité qui peine à poser ses propres limites. Dans les deux cas, c'est le même paradoxe que Lipsky décrit. Celui des professionnels qui veulent faire bien mais que le système contraint à faire autrement.

Isabelle Astier l'exprime à sa façon en montrant comment la logique d'activation transforme en profondeur le rôle du travailleur social.[59] Dans le rôle du modèle welfare classique, cette transformation renforcera structurellement la dimension de contrôle au détriment de la dimension d'aide et elle place les conseillers dans une place particulièrement inconfortable. Ils ont choisi ce métier précisément pour aider, accompagner et être au service des personnes les plus vulnérables. Et ils se retrouvent à exercer une fonction de contrôle et d'évaluation qui entre en tension avec ce qui les a conduits vers ce travail. Astier identifie également une injonction paradoxale qui pèse sur ces professionnels, on leur demande simultanément d'être à l'écoute des besoins individuels et d'atteindre des objectifs collectifs mesurables. Ces deux injonctions ne sont pas compatibles, écouter vraiment une personne prend du temps et ce temps n'est pas valorisable dans les indicateurs de performance. Les conseillers sont donc

[59] Astier, I. (2007). Op. cit.

tiraillés entre ce que leur éthique professionnelle leur commande et ce que le système les incite à faire. Cette injonction paradoxale prend une dimension supplémentaire quand on la lit à travers ce que la prison a produit sur les individus accompagnés. Les dispositifs de réinsertion n'interviennent pas sur des individus vierges de toute expérience institutionnelle, ils interviennent sur des personnes façonnées par des mois ou des années de prise en charge totale.

Et c'est là que le concept de continuum carcéral développé par Lucie Bony devient analytiquement décisif. Elle le définit comme un *"système de contraintes et de contrôles exercé de part et d'autre de l'enceinte carcérale qui produit une continuité des expériences par-delà les murs"*. [60]L'expérience de la détention ne s'arrête pas aux murs de l'établissement pénitentiaire mais irrigue le quotidien et d'autres institutions de contrôle social. Le casier judiciaire qui ferme les portes du marché du travail, le SPIP qui continue à surveiller après la sortie, les dispositifs de réinsertion qui imposent un cadre et évaluent la motivation. C'est précisément dans ce continuum que les conseillers opèrent. Wake Up Café impose une présence obligatoire du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, un emploi du temps minuté, des ateliers collectifs obligatoires. Comme nous l'avons analysé dans la première partie, c'est une forme adoucie de prise en charge totale, la logique disciplinaire de la prison n'est pas rompue. Elle est atténuée et bienveillante. Le conseiller devient, malgré lui, un maillon du continuum, non pas parce qu'il surveille ou punit mais parce que le cadre qu'il impose perpétue une logique de dépendance que la prison a inaugurée. Ce continuum place les conseillers dans une injonction paradoxale supplémentaire, on leur demande de rompre avec la logique carcérale et de maintenir un cadre structurant qui en reproduit partiellement les mécanismes. Ce que révèle au fond cette analyse, c'est que la tension aide-contrôle n'est pas une défaillance individuelle des conseillers, elle est inhérente à la position qu'ils occupent. Lipsky l'avait théorisé pour l'ensemble des street-level bureaucrats, Astier l'a précisé pour les acteurs de l'insertion. Dès lors qu'on demande à un professionnel de terrain d'incarner une mission d'aide tout en répondant à des critères de financement, la tension est constitutive du conseiller. Et c'est précisément ces conditions dégradées, fragmentées et structurellement insuffisantes que la sous-partie se propose d'examiner.

[60] Bony, L. (2014). De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, p. 340.

b. Les contraintes structurelles

Les conditions dans lesquelles exercent les conseillers en insertion sont structurellement dégradées et cette dégradation n'est pas le produit de choix individuels ou d'une mauvaise gestion associative. C'est le produit d'une politique de financement du secteur social qui s'est progressivement retirée, laissant les associations face à des besoins croissants avec des moyens décroissants. En une quinzaine d'années, la part de subventions a baissé de à 41% dans le budget des associations françaises selon le CESE.[61] Le secteur associatif se retrouve ainsi pris, selon le Mouvement associatif, *"en étau entre la baisse des financements publics, la hausse de la demande sociale et la hausse des coûts liée à l'inflation"*. [62]

A cette baisse des subventions s'ajoute une transformation de la nature des financements, passant de contrat pluriannuel aux appels à projets. Le gouvernement a progressivement renoncé aux conventions pluriannuelles d'objectifs pour se tourner vers des appels à projets qui placent les associations en concurrence entre elles et ne leur garantissent aucun soutien financier stable. Ce changement n'est pas neutre, elle place les associations dans une position de précarité permanente, contraignant les associations à reformuler leurs objectifs et leurs missions pour correspondre aux priorités du moment des appels à projets, les empêchant ainsi de construire des projets sur le long terme.

Cela rejoint ce que Chauvière appelle la managérialisation du secteur social avec une importation des logiques de marché dans un champ qui ne fonctionne pas avec des logiques capitalo-commerciales.[63] Le secteur de la réinsertion, et tout simplement de l'économie sociale et solidaire, est bouleversé par un changement de la façon dont on pense ce qu'est un bon résultat, une bonne pratique et ce qu'est une structure performante. Dans le secteur marchand, la performance se mesure par le profit, la productivité, le retour sur investissement. Ces indicateurs ont une cohérence dans le secteur marchand : on produit un

[61] Conseil économique, social et environnemental (2024). Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique. Paris : CESE. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Annexe/2024/2024_09_Financement_associations_synthese.pdf

[62] Mouvement associatif (2025). Les associations alertent sur leur situation budgétaire. Disponible sur : https://www.carenews.com/carenews-info/news/les-associations-alertent-sur-leur-situation-en-2025

[63] Chauvière, M. (2007). Op. cit.

bien, on le vend et on en mesure le profit. Les structures de l'ESS reposent sur des principes fondamentalement différents : la solidarité, la coopération, la finalité sociale et la gouvernance démocratique. Comme le démontre Boltanski et Thévenot, les acteurs de l'ESS mobilisent une "grandeur civique" guidée par la justice sociale, là où le marché mobilise une "grandeur marchande" guidée par le profit.[64] Ce sont deux régimes de valeurs incompatibles et imposer des logiques de l'un à l'autre, c'est dénaturer la valeur du second. Or c'est précisément ce qui se passe dans le champ de la réinsertion. Accompagner une personne sortant de prison n'est pas produire un bien. C'est construire une relation, dans la durée, avec une personne dont la trajectoire est singulière et dont les besoins ne rentrent dans aucune case standardisée. Imposer ce travail social à des indicateurs de performance issus du secteur marchand avec des taux de retour à l'emploi à six mois, un nombre de personnes accompagnées par an. C'est évaluer un processus qualitatif avec des outils quantitatifs qui ne capturent pas la complexité du travail social. C'est ce que dénonce Michel Chauvière lorsqu'il parle de chalandisation du social désignant la transformation des bénéficiaires en clients, des associations en prestataires, de la relation d'aide en service rendu. Toutefois, la relation qu'entretiennent les conseillers engage une réciprocité, une obligation morale, un lien qui se construit dans la durée.[65] Comme le montre Marcel Mauss, l'échange social n'est pas réductible à une transaction et c'est précisément cette dimension relationnelle que la logique marchande efface lorsqu'elle s'impose au champ de l'accompagnement.[66] C'est précisément cette dynamique contradictoire que l'on peut analyser dans l'ESS. Là où l'ESS devrait réencastrer l'économie dans le social au sens polanyien, c'est aujourd'hui le social qui se trouve encastré dans l'économie et soumis aux logiques marchandes. Les dispositifs de réinsertion sont ainsi évalués à la lumière d'indicateurs quantifiés.

Ces dynamiques macro socio-économiques se traduisent concrètement dans les conditions de travail des conseillers. Les deux dispositifs étudiés illustrent, chacun à leur façon, ce que la dégradation structurelle des financements produit sur le quotidien des professionnels de terrain. Wake Up Café révèle une dimension organisationnelle préoccupante. Les conseillers interrogés décrivent une association qui grandit très vite passant d'une chorale à une structure

[64] Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). De la justification. Les économies de la grandeur. Paris : Gallimard.
[65] Chauvière, M. (2007). Op. cit.
[66] Mauss, M. (1924). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Paris : PUF, 2007.

de plus de cent salariés. Et cela sans que l'organisation interne n'ait suivi cette croissance. Le turnover y est très élevé, avec une moyenne de 18 mois selon les conseillers interrogés. Ce sont majoritairement des juniors qui sont embauchés, qui *"apprennent sur le tas",* ce qui symbolise l'attention accordée aux profils des accompagnateurs. Or dans un travail où la relation de confiance avec le bénéficiaire est le principal levier d'action, un turnover élevé est une contradiction structurelle. On demande aux conseillers de construire des relations durables dans des conditions qui ne permettent pas la durée. Enfin, la pression pour rentrer dans les clous du financement produit des effets pervers sur les sites en province qui, pour atteindre les objectifs quantitatifs négociés avec les financeurs, sont parfois *"obligés de prendre le tout-venant".* Accompagnant ainsi des profils qui ne correspondent pas à leur philosophie ou excluant ceux qui en auraient le plus besoin.

L'Îlot révèle une forme différente mais tout aussi préoccupante de conditions dégradées, non pas organisationnelles mais structurelles. Comme nous l'avons abordé, les rapports financiers de l'association documentent une fragilité croissante avec une baisse de trésorerie de 62% en deux ans et un résultat déficitaire en 2025 dû à des financements qui n'arrivent pas à temps. Ce que révèle la comparaison entre Wake Up Café et L'Îlot, c'est que malgré leurs philosophies radicalement opposées, les deux structures partagent les mêmes conditions structurelles dégradées et que ces conditions sont le miroir de celles qui caractérisent le champ de l'action sociale en France. Le secteur est traversé par ce que les professionnels décrivent d'épuisement systémique, documenté et chiffré et pourtant insuffisamment pris en compte selon Didier Dubasque. En 2022, l'épuisement professionnel a affecté 2,5 millions de personnes en France et les travailleurs sociaux figurent parmi les professions les plus exposées. Le secteur est marqué par une surcharge de travail due à une pénurie de personnel, des moyens financiers insuffisants etc. Comme Didier Dubasque l'exprime, "le manque de personnel conduit à une surcharge de travail pour ceux qui restent, aggravant leur propre risque d'épuisement et alimentant le turnover". Cela fait écho aux propos du conseiller chez Wake Up Café qui parle de juniors qui apprennent sur le tas, d'une moyenne de 18 mois de présence, des heures supplémentaires non payées et une organisation questionnée. Dans les deux cas, ce sont les conseillers qui absorbent en premier les conséquences de ces conditions en arbitrant entre qualité du travail et exigences de reporting. Et dans les deux cas, ce sont les bénéficiaires qui paient le prix final. Ces conditions dégradées produisent une discontinuité dans le suivi qui fragilise directement les personnes accompagnées. Ce constat pose une question fondamentale que le chapitre suivant se propose d'examiner : si les dispositifs de réinsertion sont structurellement contraints de travailler sur l'individu sans pouvoir agir sur

les structures qui produisent sa vulnérabilité, peuvent-ils réellement dépasser le stigmate pénal ?

Chapitre 3 - Gérer le stigmate ou le dépasser ?

La réinsertion des personnes sortant de prison est souvent réduite, dans le débat public, à une question de volonté individuelle. Soit l'ex-détenu veut s'en sortir et les dispositifs sont là pour l'accompagner. Soit il ne le veut pas et les dispositifs ne peuvent rien faire. Cette lecture est profondément incomplète car elle masque la complexité de ce que font réellement les dispositifs d'accompagnement et à la motivation des bénéficiaires. Les chapitres précédents ont montré que deux philosophies d'accompagnement coexistent dans le champ de la réinsertion et elles produisent des pratiques radicalement différentes, des postures professionnelles distinctes, des publics partiellement différents. Mais elles partagent une limite que ni les conseillers ni la qualité de leurs pratiques ne peuvent surmonter : elles agissent sur les individus sans agir sur les structures qui produisent leur vulnérabilité et peuvent même être porteurs de l'alimentation de ces stigmates. C'est précisément cette tension que ce chapitre se propose d'examiner. Comprendre ce que font réellement les dispositifs face au stigmate pénal suppose d'aller au-delà de la description de leurs pratiques pour interroger leur logique. Que cherchent-ils à produire, concrètement, dans leurs ateliers et leurs entretiens ? Quelle définition de la réinsertion portent-ils ? Y a t'il une différence entre gérer le stigmate et aider les individus à le dépasser en agissant sur les mécanismes de production ? Ces questions ne sont pas seulement analytiques, elles sont également politiques. Si les dispositifs de réinsertion se cantonnent à gérer le stigmate sans le dépasser, ils risquent de devenir des instruments de normalisation sociale plutôt que d'émancipation. Isabelle Astier (2007) a montré comment les politiques d'activation transforment la réinsertion en conformité à des normes préexistantes. Cette tension entre normalisation et émancipation traverse l'ensemble des pratiques que nous allons examiner. Nous analyserons trois dimensions de ces questions. La première est celle des pratiques concrètes de ce que Wake Up Café et L'îlot font réellement pour aider les individus à faire face au stigmate et leurs limites. La deuxième est celle de la dimension normative, qui est le "bon réinséré" que ces dispositifs cherchent à produire et ce que cette définition révèle sur le rapport au stigmate. La troisième est celle de la distinction fondamentale entre gérer le stigmate et le dépasser et

de ce que cette distinction dit des limites structurelles de tout dispositif d'accompagnement individuel face à un obstacle qui est, lui, collectif et politique.

a. Ce que les dispositifs font concrètement

Les pratiques de Wake Up Café et de L'îlot face au stigmate pénal sont radicalement différentes mais elles partagent une même logique d'intervention : agir sur l'individu pour l'aider à naviguer dans un monde qui le stigmatise. Wake Up Café intervient principalement sur la dimension professionnelle du stigmate. L'association structure son accompagnement autour de deux axes complémentaires : le retour vers l'emploi et la reconstruction de soi, constituant ainsi une réponse à deux dimensions distinctes du stigmate. L'axe emploi regroupe des pratiques directement orientées vers le marché du travail avec des simulations d'entretiens d'embauche, des temps de rédaction de CV et de lettres de motivation, de présentation de métiers par des entreprises, des visites d'entreprises. Ce qui est analytiquement intéressant pour nous, c'est que ces pratiques sont en réalité des pratiques de passing au sens goffmanien. Elles apprennent aux individus à gérer l'information sur leur passé, à contrôler ce qu'ils révèlent et à qui, à reformuler leur trajectoire pour minimiser l'activation du stigmate dans les interactions professionnelles. L'un des conseillers interrogés le décrit explicitement *"ça ne se dit pas sur leur front qu'ils ont fait de la prison, ils ne sont pas obligés d'en parler en entretien d'embauche"*. L'association prépare aussi la rencontre avec les entreprises partenaires en mettant les bénéficiaires à l'épreuve pendant deux semaines car *"il faut qu'il arrive à l'heure et soit nickel"* avant de les orienter vers un partenaire. Elle se porte ainsi garante des profils qu'elle envoie, ce qui implique qu'elle a préalablement sélectionné ceux qui sont capables de passer pour des candidats ordinaires aux yeux des employeurs. Ces logiques de passing ont une efficacité particulière car elle réduit concrètement les obstacles à l'emploi pour ceux qui bénéficient de l'accompagnement. Toutefois, elle a une limite analytiquement importante : elle ne change pas le regard des employeurs sur les ex-détenus, elle apprend seulement aux individus à le contourner. L'axe reconstruction de soi est plus ambitieux analytiquement, il ne cherche pas à contourner le stigmate mais à le transformer de l'intérieur. Les pratiques proposées sont variées et délibérément non professionnelles : gestion des émotions, prise de parole en public, des café-philos, ciné-débat, culture générale, des temps de randonnées dans la nature, de

bénévolat dans des EHPAD etc. Ces activités ne préparent pas directement à l'emploi, elles travaillent sur ce que la prison a produit de plus profond : la mortification du moi, la prisonisation, la perte des codes ordinaires de la vie sociale. Ces temps-là sont des espaces de réflexion collective et de découverte. L'atelier gestion des émotions est également intéressant car la prison a produit ce que l'un des conseiller appelle des *"handicaps invisibles et émotionnels"*, des personnes qui vont *"souvent garder pour eux et ne rien dire et vont devenir des cocottes minutes et vont exploser d'un coup"*. Cela permet aux individus d'identifier, de nommer et réguler des émotions. C'est un travail qui dépasse largement la préparation à l'emploi. Wake Up Café intervient également sur la dimension collective du stigmate à travers les soirées mensuelles et la communauté des wakeurs, créant un espace où le passé carcéral n'est pas une honte mais une expérience partagée. Nous pouvons dire que c'est une forme de retournement du stigmate au sens de Maruna[67] mais un retournement qui reste circonscrit à l'espace de l'association et qui ne modifie pas le regard du monde extérieur sur les sortants de prison.

Ces pratiques centrées sur l'individu trouvent cependant une limite dans une troisième dimension de l'intervention de Wake Up Café qui est la sensibilisation des entreprises partenaires. C'est analytiquement l'une des pratiques les plus intéressantes de tout le dispositif parce qu'elle est la seule qui tente d'agir non pas sur l'individu stigmatisé mais sur ceux qui stigmatisent. L'association organise des immersions dans l'association pour que les employeurs découvrent le dispositif et rencontrent les wakeurs avant de les embaucher. Elle forme des référents salariés dans les entreprises partenaires pour accompagner l'intégration. Elle sensibilise les recruteurs au fait qu'ils embauchent des personnes avec une trajectoire particulière, comme le formule l'un des conseillers interrogés *"vous n'embauchez pas quelqu'un de normal, sans vouloir mettre une étiquette, ce n'est pas anodin de sortir de prison"*. L'objectif est clair : modifier le regard des employeurs, réduire leurs appréhensions et transformer leur représentation des sortants de prison. Ainsi cette pratique est analytiquement intéressante car plutôt d'apprendre aux individus à dissimuler leur passé, elle tente d'apprendre aux employeurs à l'accueillir. C'est donc une action sur les facteurs modérateurs liés au contexte que Tisserant et Bourguignon identifient dans le processus discriminatoire que nous avons abordé en première partie.[68] Si le contexte chance, que

[67] Maruna, S. (2001). Op. cit.
[68] Tisserant, P. & Bourguignon, D. (2019). Op. cit., p. 159.

l’employeur est informé et préparé, l’activation du stéréotype peut être atténuée. Lors des entretiens, les conseillers déclarent des résultats encourageants : *"les entreprises que j'ai rencontrées étaient plutôt contentes"*, *"les salariés choisis pour accompagner les ex-détenus étaient souvent des gens ultra motivés"*. Des employeurs qui avaient des appréhensions au départ et qui, après l'immersion, *"n'ont pas été empêchés d'embaucher derrière"* malgré des expériences difficiles. Toutefois, cette pratique a quand même des limites. Elle ne touche que les entreprises qui ont déjà choisi de s’engager avec l’association donc des employeurs déjà sensibles à la question et déjà convaincus de l’intérêt de donner une chance aux ex-détenus. Il faut quand même regarder de plus près qui sont ces entreprises partenaires et quels emplois, elles proposent. Le conseiller interrogé le dit explicitement : *“y’a beaucoup de boulots qui sont sur des métiers en tension, la restauration, le BTP, la logistique, la livraison. Ce sont des métiers qui embauchent tout le temps parce que ce sont des métiers assez pénibles”*. Les entreprises qui acceptent d'embaucher des ex-détenus ne sont pas celles qui peuvent choisir parmi une multitude de candidats, ce sont celles qui peinent à recruter et pour qui l'ex-détenu représente une main-d'œuvre disponible dans des secteurs peu attractifs. Ils accèdent à des emplois que les candidats ordinaires ne veulent pas forcément. Le stigmate n'est pas tant levé que contourné par le bas en se positionnant sur des segments du marché du travail où la discrimination est moins forte parce que la concurrence est moins intense. Le conseiller le reconnaît lui-même *"ça peut être pour eux un tremplin vers un autre emploi, le temps de se former ou de faire quelque chose qui leur plaît"*.

Quant à L'îlot, elle intervient sur une dimension différente du stigmate, non pas que sur la dimension professionnelle mais la dimension identitaire et globale de l’individu. Sa méthode repose sur ce qu’elle appelle elle-même un *“accompagnement à la fois global et personnalisé”*. Global car il vise à restaurer les quatre piliers d’une réinsertion réussie : l’hébergement, l’emploi, la santé et les liens sociaux et personnalisé car il prend en compte la singularité de chaque personne pour lever les obstacles qui freinent son parcours. Cette conception multidimensionnelle de la réinsertion contraste avec celle que Wake Up Café propose. Là où l’emploi semble suffir, L'îlot dit que la réinsertion ne peut pas se réduire à l’emploi, sans logement stable, sans santé et sans liens sociaux. Les ateliers d’estime de soi que L'îlot propose participent de la même logique, ils travaillent sur l’intériorisation du stigmate pour construire une image de soi qui résiste au regard disqualifiant de la société. Cette approche ne cherche pas à dissimuler le stigmate mais à le transformer de l’intérieur. Par ailleurs, la dimension santé est révélatrice de la diversité des profils que L'îlot

accompagne. L'association dispose de lits halte soins santé et de partenariats avec des centres médico-psychologiques, des unités psychiatriques et des centres d'addictologie. C'est une dimension qui révèle que l'association accompagne des profils complexes car les personnes qui arrivent à L'îlot ont souvent *"connu des parcours de vie marqués par des traumatismes, des troubles psychologiques, des addictions ou des maladies, parfois aggravés par l'incarcération"*. En plus de la dimension sociale qui complète l'accompagnement, l'association ne cherche pas seulement à insérer professionnellement mais à reconstruire une existence dans toutes ses dimensions. Cette approche globale est ambitieuse mais elle agit toujours sur l'individu et comment il se perçoit lui-même et non comme la société le perçoit. Ce que révèle la comparaison entre les deux dispositifs, c'est que malgré leurs différences philosophiques, les deux associations partagent la même limite structurelle. L'un apprend à gérer le stigmate dans les interactions professionnelles. L'autre apprend à le transformer en ressource identitaire. Ces deux interventions sont précieuses et produisent des effets considérables sur les trajectoires individuelles. Mais elles ne touchent pas au casier judiciaire qui ferme les portes, ni au marché du travail discriminant, ni à l'absence de politique publique cohérente de réinsertion post-carcérale. Ce constat pose directement la question que la sous-partie soulève : quelle définition de la réinsertion réussie ces dispositifs portent-ils et cette définition est-elle porteuse d'une vision normative qui participe à reproduire le stigmate ou à le dépasser ?

b. Dimension normative : qui est le bon réinséré ?

Les dispositifs de réinsertion ne sont pas neutres, ils portent chacun une définition implicite ou explicite de ce qu'est une réinsertion réussie, de qui est le *"bon réinséré"*. Cette définition n'est jamais formulée comme telle, elle se lit à travers les pratiques, les critères d'entrée, les indicateurs de succès mobilisés. Elle opère une sélection normative qui détermine qui mérite d'être accompagné, comment et vers quoi. Chez Wake Up Café, la définition de la réinsertion réussie est centrée sur l'emploi. L'enjeu de l'association est de proposer un emploi stable, durable qui ne conduit pas à la récidive. Cette définition est cohérente avec la philosophie d'activation qui structure le dispositif avec le travail comme preuve d'intégration, comme critère ultime de la réussite. Elle est profondément normative, elle présuppose que l'emploi est accessible à tous ceux qui le veulent vraiment, que la volonté individuelle est le facteur déterminant et que la réinsertion se mesure à l'aune d'une conformité au marché du travail.

Cette définition produit une sélection normative explicite. Le déclic comme condition d'entrée n'est pas seulement un critère de motivation, c'est également un critère de conformité à une norme de remobilisation. Celui qui a eu son déclic, qui veut s'en sortir, qui est prêt à s'investir, celui-là répond à la définition du bon réinséré de Wake Up Café. Cela rejoint l'injonction à la motivation que Isabelle Astier évoque. Chez L'îlot, la définition est plus large et moins normative en apparence. L'une des conseillères interrogées définit la réinsertion comme *"trouver sa place dans la société"*, une formulation qui englobe l'emploi sans s'y réduire. Elle définit la réinsertion réussie par "*la stabilité peu importe dans quel domaine, que ce soit dans l'emploi, dans le logement ou dans la famille"*. Cette définition est analytiquement riche car elle reconnaît que la réinsertion peut prendre des formes différentes selon les trajectoires et les ressources à disposition. Elle ne présuppose pas que l'emploi est la seule voie, elle laisse une place à d'autres formes de stabilité. Elle n'exige aucune condition morale préalable, elle part de là où la personne en est. Cette définition opère elle aussi une sélection normative implicite. *"Trouver sa place dans la société"* suppose qu'il y a une place à trouver et que la société est prête à en offrir une et que la stabilité est accessible à ceux qui la cherchent. Ces présupposés ne sont pas toujours vérifiés, pour les plus désaffiliés, pour ceux dont les ruptures sont les plus profondes, la stabilité n'est pas une question de volonté ou d'accompagnement. La définition de L'îlot est plus inclusive que celle de Wake Up Café mais elle reste une définition normative qui présuppose que la réinsertion est possible pour tous ceux qui sont accompagnés.

Quant à la définition de la réinsertion portée par l'ex-détenu est analytiquement la plus riche et la plus normative. Il a créé sa propre association, il accompagne d'autres personnes dans des situations similaires à la sienne, il a retourné le stigmate en force. Sa réinsertion est exemplaire mais elle est aussi exceptionnelle. Il le dit lui-même : *"j'ai rarement vu des gens sortir bien avec la tête au complet"*. Sa définition de la réinsertion est celle du retournement total du stigmate, non seulement s'insérer dans la société mais contribuer à la changer. Il a créé sa propre association, il accompagne d'autres personnes dans des situations similaires à la sienne, il a fait de son passé carcéral une ressource et une légitimité. Toutefois, il relativise sa trajectoire : *c*e qu'il dit implicitement, c'est que sa réinsertion n'est pas un modèle reproductible, c'est une exception rendue possible par des ressources particulières et une trajectoire de vie spécifique. En faire un idéal de réinsertion, c'est risquer de disqualifier toutes les trajectoires qui n'y ressemblent pas, ceux qui trouvent un emploi ordinaire sans créer d'association, ceux qui atteignent une stabilité fragile sans retourner le stigmate et ceux

qui survivent sans rebondir spectaculairement. Ce que révèle la comparaison entre ces définitions, c'est ce qu'Astier décrit comme la réinsertion comme conformité à des normes préexistantes plutôt que comme émancipation. Que la norme soit l'emploi stable chez Wake Up Café, la stabilité dans un domaine quelconque chez L'îlot ou le retournement total du stigmate chez l'ex-détenu. Dans tous les cas, la réinsertion est définie comme un retour à quelque chose de préexistant, comme une conformité à un ordre social donné. Les dispositifs accompagnent les individus à s'insérer dans le monde tel qu'il est et non pas à transformer le monde tel qu'il devrait être. Cette dimension normative se révèle aussi dans la façon dont les dispositifs définissent le succès de leur mission. La définition légale de la récidive est elle-même normative, comme le dit l'un des conseillers interrogés *"légalement on récidive quand on commet le même fait avec un espace de moins de 5 ans"*. Un individu qui ne récidive pas légalement mais qui vit dans la précarité, l'isolement, est-il réinséré ? Un individu qui trouve un emploi précaire et ne s'épanouit pas, est-il réinséré ? Ces questions ne sont jamais posées par les dispositifs parce que leurs indicateurs ne les capturent pas. Le taux de récidive et le taux de retour à l'emploi mesurent une conformité légale et économique, pas une qualité de vie, pas une dignité retrouvée, pas une place choisie dans la société. Cette tension entre la définition institutionnelle de la réinsertion et la définition vécue par les individus est elle-même porteuse d'une forme de violence symbolique. Les dispositifs définissent ce qu'est la réinsertion réussie, sans toujours demander aux individus ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme réussir. L'écart entre ces deux définitions peut être considérable. On impose aux personnes accompagnées une définition de leur propre réussite, ce qui est en soi une forme de continuation du contrôle social que la prison avait inauguré.

C'est ce que Goffman décrit comme la carrière morale du stigmatisé[69], ce processus par lequel les individus stigmatisés finissent par intérioriser progressivement les normes de ceux qui les stigmatisent, par se voir à travers les yeux de la société qui les disqualifie. Quand les dispositifs définissent ce qu'est la réinsertion réussie, ils contribuent à faire intérioriser aux individus des normes qui ne sont pas les leurs, la norme de l'emploi, la norme de la motivation, la norme de la stabilité. La réinsertion devient alors non pas une libération mais une nouvelle étape de cette carrière morale, un moment où l'individu apprend à se conformer au regard que la société pose sur lui, à prouver qu'il mérite d'être accepté. Ainsi, si la réinsertion est définie comme conforme à des normes préexistantes, alors les dispositifs ne

[69] Goffman, E. (1963). Op. cit.

cherchent pas à dépasser le stigmate mais à le rendre supportable. Ils aident les individus à mériter d'être acceptés, ce qui présuppose que le stigmate est légitime et que c'est aux individus de prouver qu'ils en méritent la levée. C'est une logique de réhabilitation conditionnelle, on réintègre à condition de se confirmer. Et ceux qui ne peuvent pas se conformer, ne peuvent pas être accompagnés et se réinsérer convenablement.

c. Agir sur l'individu sans transformer la structure

Les dispositifs de réinsertion agissent sur les individus en leur apprenant à gérer le stigmate, en travaillant sur leur identité, en les préparant à se conformer aux normes d'un monde qui les a exclus. Aucun de ces derniers n'agit sur ce qui produit le stigmate. C'est cette distinction fondamentale que nous vous proposons de poser ici : gérer le stigmate et le dépasser sont deux choses radicalement différentes et les dispositifs étudiés font le premier sans pouvoir faire le second. Gérer le stigmate, c'est accompagner les individus à naviguer dans un monde qui les stigmatise en les aidant à contourner les obstacles, dissimuler le passé et reconstruire une image de soi suffisamment solide. Le passing appris dans les ateliers dispensés par les deux structures, la frise chronologique de L'îlot, les ateliers d'estime de soi. Toutes ces pratiques légitimes travaillent sur la capacité des individus à faire face au stigmate, pas sur le stigmate lui-même. Dépasser le stigmate supposerait quelque chose de fondamentalement différent qui signifierait agir sur les pratiques discriminatoires des employeurs, sur l'absence de politique publique cohérente de réinsertion post-carcérale et sur les structures économiques et sociales qui déterminent qui finit en prison. Cela signifierait agir sur les pratiques discriminatoires des employeurs non pas en sensibilisant seulement les entreprises volontaires mais en modifiant les règles du marché du travail afin de rendre la discrimination illégale et sanctionnée. Cela signifierait également agir sur le casier judiciaire lui-même en questionnant son architecture, ses durées de conservation, les interdictions professionnelles automatiques qu'il génère. Ce travail suppose une intervention politique et législative qui dépasse largement le mandat des associations. L'économie sociale et solidaire ne peut être le tampon des maux des politiques publiques défaillantes et ne peut agir sur toutes leurs failles. Comme le soulignent plusieurs travaux en économie politique de l'ESS, les associations, *"se glissent le plus souvent dans les interstices laissés ouverts par le secteur capitaliste et par les défaillances d'un secteur public qui ne réussit pas à prendre en charge*

toute la misère sociale"[70]. Cette position d'interstice n'est pas choisie, elle est imposée par un retrait progressif de l'Etat social. Demoustier et Colletis posent la question suivante : l'ESS fait-elle face à la crise par *"simple résistance ou participation au changement" ?* Dans le champ de la réinsertion, la réponse est simple : les structures accompagnent, réparent mais elles ne changent pas car leur financement, position et mandat ne leur en donnent pas les moyens. Les logiques néolibérales ont progressivement transformé l'ESS comme simple tampon des conséquences au capitalisme, la soumettant ainsi à l'ordre dominant qu'elle prétend contester.

Nancy Fraser propose une distinction entre deux logiques de justice : la reconnaissance et la redistribution. La reconnaissance désigne le travail sur le regard porté sur les groupes stigmatisés afin de changer les représentations qu'on en a, valoriser les identités dévalorisées et construire une image positive de ces groupes-là. Quant à la redistribution, elle désigne le travail sur les structures économiques et sociales qui produisent l'inégalité afin de changer les règles du marché du travail, modifier les institutions qui discriminent et redistribuer les ressources. Nous pouvons mobiliser cette distinction pour analyser les limites des dispositifs de réinsertion. Wake Up Café et L'îlot travaillent sur la reconnaissance puisqu'ils aident les individus à reconstruire une identité positive, à valoriser leurs compétences et à faire face aux divers obstacles. Toutefois, ils n'agissent pas sur la redistribution car ils ne touchent pas aux mécanismes structurels qui produisent la discrimination et afin d'avoir une société juste comme Fraser l'entends, il est nécéssaire de combattre les obstacles économiques nécessitant la redistribution et les obstacles culturels nécessitant la reconnaissance. Sans redistribution, la reconnaissance améliore la position des individus sans transformer les règles du jeu.

Les obstacles socio-économiques sont pourtant bien identifiés : le marché du travail discriminant et le casier judiciaire. Comme Pager démontre que les candidats avec un casier ont deux fois moins de chances d'être rappelés et cet effet se cumule avec d'autres formes de discrimination. Cette discrimination n'est pas le produit de mauvaises intentions individuelles, c'est un mécanisme systémique inscrit dans les pratiques de recrutement. Les dispositifs de réinsertion peuvent apprendre aux individus à la contourner mais ils ne peuvent pas la faire disparaître.

---

[70] Harribey, J.-M. (2002). L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? *Mouvements*, n°19, p. 42.

La deuxième est le casier judiciaire lui-même, cette matérialisation institutionnelle du stigmate que De Gabory et Tranchimand qualifient de *"deuxième peine"*.[71] La troisième est l'absence de politique publique cohérente de réinsertion post-carcérale, ce vide que nous avons documenté dans le chapitre précédent, où 96% des personnes condamnées à moins de six mois n'ont aucun accompagnement à la sortie, où le budget consacré à la réinsertion représente une fraction marginale du budget pénitentiaire.

Didier Fassin pousse l'analyse encore plus loin en montrant qu'aujourd'hui l'accompagnement des sortants de prison ou détenus ne se contente pas seulement de gérer les effets du système mais participent à les reproduire. En demandant aux individus de se conformer aux normes sociales dominantes, ils légitiment ces normes comme des critères universels d'intégration.[72] La réinsertion n'est plus une politique d'émancipation mais une politique de normalisation ainsi une forme bienveillante du processus de disciplinarisation que Foucault décrit pour la prison elle-même. C'est là le paradoxe fondamental de la réinsertion telle qu'elle existe en France et plus largement dans les sociétés néolibérales que Wacquant analyse.[73] L'État se désengage de la protection sociale tout en développant l'appareil pénal. Il délègue la réinsertion à des associations sans leur en donner les moyens. Et il évalue leur travail sur des indicateurs qui mesurent la conformité des individus à des normes que les structures sociales ont rendues inaccessibles pour certains. La réinsertion dans ce cadre n'est pas une politique d'émancipation, c'est une politique de gestion. Elle gère les effets d'un système sans toucher aux causes. Elle accompagne les individus à mériter leur réintégration dans un ordre social qui les a exclus sans jamais questionner cet ordre social lui-même.

Ce que révèle au fond cette analyse est que la réinsertion telle qu'elle existe aujourd'hui en France est structurellement limitée à sa propre logique. Celle d'accompagner les individus à s'adapter à un système sans jamais le questionner. Les dispositifs étudiés le font avec engagement et leurs pratiques produisent des effets réels sur les trajectoires individuelles mais ces effets restent circonscrits à l'échelle de l'individu.

[71] De Gabory, H. & Tranchimand, C. (2018). Op. cit., p. 31.
[72] Fassin, D. (2015). L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale. Paris : Seuil.
[73] Wacquant, L. (2004). Op. cit.

Conclusion

“Il y’a deux voies, il n’y en a pas 30 000”. Cette formule de l’ex-détenu rencontré dans le cadre de cette recherche résonne comme un fil conducteur de l’ensemble de ce travail. Deux voies : la réinsertion ou la récidive. Ce que ce mémoire a cherché à montrer, c’est que cette alternative n’est pas le produit d’un libre choix individuel. Elle est le produit de structures qui déterminent, bien avant la sortie de prison, quelles voies sont accessibles et pour qui. La question centrale de ce travail était la suivante : dans quelle mesure le stigmate pénal constitue-t-il un obstacle structurel à la réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus ? La réponse que ce travail propose est la suivante : le stigmate pénal est bien un obstacle structurel, mais sa structuralité opère à plusieurs niveaux simultanément qu'il convient de distinguer pour ne pas les réduire les uns aux autres. À un premier niveau, le stigmate pénal est une construction sociale car il réduit l’individu à sa condamnation, active des mécanismes cognitifs et affectifs qui produisent une discrimination et s’inscrit dans des représentations collectives qui persistent. Cette discrimination est un mécanisme systémique qui s’inscrit dans le quotidien des ex-détenus. À un deuxième niveau, le stigmate pénal est une matérialisation institutionnelle avec le casier judiciaire qui lui donne une existence juridique qui ferme des portes après la fin de peine légale. C’est une peine sociale, administrative et professionnelle sans durée définie. Cette matérialisation dit quelque chose d’essentiel sur le stigmate : il n’est pas seulement dans les regards, il est dans les institutions. À un troisième niveau, le stigmate pénal est une détermination économique et sociale. Laffargue & Godefroy ont montré que l'incarcération est un mécanisme de régulation du marché du travail. Wacquant a montré que l'expansion carcérale est une réponse à l'insécurité sociale produite par le retrait de l'État social. Castel a montré que la prison accélère une désaffiliation qui avait commencé bien avant l'incarcération. Le stigmate pénal s’abat sur des individus déjà fragilisés et il n’est pas la simple cause de leur exclusion, il en est une étape supplémentaire. À un quatrième niveau, le stigmate pénal est une expérience vécue. Il s’inscrit dans des corps que la prisonization a reconfiguré, dans des identités que la mortification du moi a abîmées, dans des trajectoires que les ruptures multiples de la détention ont fracturées. La sortie n'est pas une libération, c'est une épreuve, un moment de confrontation brutale entre un individu fragilisé et un monde qui a continué sans lui. Face à cet obstacle structurel, les dispositifs de réinsertion interviennent avec les moyens qu’on leur donne. Ce travail a examiné deux manières d’entre eux dont les philosophies d’accompagnement sont différentes. Wake Up

Café incarne une logique d'activation quant à L'îlot, elle incarne une logique de proximité. Ces deux logiques produisent des pratiques différentes, accompagnent des publics partiellement différents et révèlent des tensions différentes dans la position des conseillers. Toutefois, elles partagent une même limite : elles agissent sur les individus sans agir sur les structures. Ce que ce travail propose au fond, c'est une relecture de la réinsertion comme politique de gestion plutôt que politique d'émancipation. La réinsertion telle qu'elle existe en France ne cherche pas à transformer les structures qui produisent les normes sociales, elle cherche à adapter les individus à ces normes. Elle ne cherche pas à remettre en question l'ordre social qui produit l'exclusion, elle cherche à réintégrer les exclus dans cet ordre. C'est une réhabilitation conditionnelle. On réintègre la société à condition de mériter sa place. Est-ce réellement une réinsertion ? Cette question n'est pas si simple. Tant que la réinsertion sera pensée comme un problème individuel à résoudre plutôt que comme un problème politique à construire, tant que l'on demandera aux individus de mériter leur place plutôt que de leur garantir les conditions pour l'occuper, tant que l'on déléguera à des associations sous-financées le soin de réparer ce que des décisions politiques produisent, le stigmate pénal restera une étiquette qui colle. Cette injonction à mériter sa place repose sur un présupposé qui mérite d'être interrogé, celui de la méritocratie. Dans ce cadre, celui qui échoue à se réinsérer n'a pas assez mérité. Celui qui récidive n'a pas assez voulu. Ce cadre est doublement trompeur dans le contexte de la réinsertion post-carcérale. Comme ce travail l'a montré, les personnes touchées par le stigmate pénal ne sont pas un échantillon aléatoire de la société. Ce sont des individus déjà fragilisés avant la prison. La prison ne produit pas leur exclusion, elle l'aggrave et la prolonge. Demander à ces individus de mériter leur réinsertion, c'est leur demander de compenser par leur volonté individuelle des handicaps structurels que ni eux ni les dispositifs d'accompagnement ne peuvent seuls effacer. Le stigmate pénal fait peser sur les individus une marque permanente qui bloque toute évolution, tout effort, toute transformation. Peu importe ce que l'individu fait après sa condamnation, le casier judiciaire reste. La méritocratie suppose que le passé peut être dépassé par le mérite présent. La question fondamentale que ce travail laisse ouverte est la suivante : quelle société voulons-nous construire pour que la réinsertion ne soit plus une réhabilitation conditionnelle mais un droit ? Une société qui traite les causes de l'incarcération plutôt que ses effets. Une société qui investit dans la prévention, l'éducation, le logement et l'emploi plutôt que dans la construction de nouvelles prisons. Une société qui reconnaît que ceux qu'elle a le plus exposés à la délinquance sont aussi ceux qu'elle a le moins protégés. Ce n'est pas une utopie mais un choix et tant que ce choix ne sera pas fait, le stigmate pénal persistera.

Bibliographie

Assemblée nationale. *Assurer des financements pérennes aux associations.* Question écrite n°11096. 2025, https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11096.pdf.

Astier, Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Bolstanki, Luc, and Laurent Thévenot. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.

Bony, Lucy. *De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle*. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014.

Bony, Lucy. "La prison, une cité avec des barreaux ? Continuum socio-spatial par-delà les murs." *Annales de géographie*, vol. n°702-703, 2015, p. 267-289. https://www.jstor.org/stable/24570145.

Castel, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris, Fayard, 1995.

Chantraine, Gilles. "Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain." *Déviance et Société*, vol. 27(4), 2003, p. 363-387. https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-4-page-363?lang=fr&tab=sujets-proches.

Chauvière, Michel. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris, La Découverte, 2007.

Clemmer, Donald. *The Prison Community*. Boston, Christopher Publishing House, 1940.

Conseil économique, social et environnemental — CESE. *La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes.* Avis. Paris : CESE. 2019, https://www.lecese.fr/travaux-publies/la-reinsertion-des-personnes-detenues-l-affaire-de-tous-et-toutes.

Dardot, Pierre, and Christian Laval. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale.* Paris, La Découverte, 2010.

De Gabory, Hubert, and Claire Tranchimand. “Emplois publics et casier judiciaire : une interdiction de fait.” *Après-demain*, vol. n°45, 2018, p. 31-33, https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2018-1-page-31?lang=fr.

Delcourt, Laura. “Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale.” *Sciences et Actions Sociales*, vol. n°13, 2020, p. 82. https://shs.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2020-1-page-82.

Demoustier, Danièle, and Gabriel Colletas. “L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ?” *RECMA*, vol. n°325, 2012.

Emmüs France & Secours catholique. *Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison.* Rapport d'enquête. 2021, https://emmaus-france.org/wp-content/uploads/2021/10/2021-SYNTHESE-RAPPORT_PRISON.pdf.

Fassin, Didier. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale.* Paris, Seuil, 2015.

Fondation de France. *Prison : la pauvreté pour seul horizon ?* 2022, https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-prisons-pour-une-reinsertion-durable/prison-la-pauvrete-pour-seul-horizon.

Foucault, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Paris, Gallimard, 1975.

Fraser, Nancy. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution.* Paris, La Découverte, 2005.

Godefroy, Thierry, and Bernard Laffargue. “Changements économiques et répression pénale, plus de chômage, plus d'emprisonnement ?” *Documents du CESDIP*, vol. n°55, 1990. *CESDIP*.

Goffman, Erving. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux.* Trad. fr. ed., Paris, Les Éditions de Minuit, 1961.

Goffman, Erving. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps.* Trad. fr. Paris : Les Éditions de Minuit, (1963), 1975.

Guilbaud, Fabrice. “Le travail pénitentiaire : une sociologie du travail.” *Rapport GIP Justice*. http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2014/07/03-05-RF.pdf.

Harcourt, Benard. “La mortification de soi. In La société d'exposition. Désir et désobéissance à l'ère numérique.” 2019, p. 185-199.

Harribey, Jean-Marie. “L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ?” *Mouvements*, vol. n°19, 2002, p. 42-49. https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2002-1-page-42.

Ion, Jacques. *Le travail social au singulier*. Paris, Dunod, 2012.

Laville, Jean-Louis. *Politique de l'association.* Paris, Seuil, 2010.

L'Îlot. *Rapport d'activité 2025*. 2025, https://www.datocms-assets.com/14337/1781525172-lilot-rapport-activite_2025_version-web.pdf.

L'Îlot. *Rapport financier 2024*. 2024, https://www.datocms-assets.com/14337/1750061270-rapport-financier_2024_version-web.pdf.

L'Îlot. *Rapport financier 2025*. 2025, https://www.datocms-assets.com/14337/1782372485-rapport-financier_2025_vf_web.pdf.

Lipsky, Michael. *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services.* New York, Russel Sage Foundation, 1980.

Marchetti, Anne-Marie. *La Prison dans la cité*. Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

Maruna, Shadd. *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives.* Washington, American Psychological Association., 2001.

Mauss, Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.* Paris, PUF, 2007, 1924.

Ministère de la Justice. *Budget de l'administration pénitentiaire en France 2005-2024.* 2024, https://fr.statista.com/statistiques/862022/budget-prisons-france-montant/.

Mohammed, Marwan. *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes.* Paris, La Découverte, 2012.

Mouvement associatif. *es associations alertent sur leur situation budgétaire.* 2025, https://www.carenews.com/carenews-info/news/les-associations-alertent-sur-leur-situation-en-2025.

Observatoire International des Prisons. *Budget pénitentiaire pour 2024 : 5 milliards de dettes pour une fuite en avant.* 2023, https://oip.org/analyse/budget-penitentiaire-pour-2024-5-milliards-de-dettes-pour-une-fuite-en-avant/.

Observatoire International des Prisons. *La préparation à la réinsertion sociale et professionnelle. In Le guide du prisonnier.* 2021, 884 à 893, https://droit.cairn.info/le-guide-du-prisonnier--9782348064869-page-884.

Observatoire International des Prisons. *Le poids du stigmate*. 2014, https://oip.org/analyse/le-poids-du-stigmate/.

Observatoire International des Prisons. *Plus on construit, plus on enferme. Rompre le cercle vicieux.* 2023, https://oip.org/communique/plus-on-construit-plus-on-enferme-il-faut-rompre-le-cercle-vicieux-prison/.

Observatoire International des Prisons. *Quand les réformes pénales fragilisent la sortie de prison.* 2026, https://oip.org/analyse/quand-les-reformes-penales-fragilisent-la-sortie-de-prison/.

Observatoire International des Prisons. *Quels moyens existent pour réinsérer et préparer la sortie des personnes détenues ?* 2020, https://oip.org/en-bref/quels-moyens-existent-pour-reinserer-et-preparer-la-sortie-des-personnes-detenues/.

Pager, Devah. *The Mark of a Criminal Record.* vol. 108, American Journal of Sociology, 2003.

Paul, Maela. *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique.* Paris, L'Harmattan, 2004.

Polanyi, Karl. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, Trad. fr. 1983.

Rostaing, Caroline. "Une approche sociologique du monde carcéral." *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, vol. n°59, 2012, p. 45-56. https://shs.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2012-3-page-45.

Rusche, Georg, and Otto Kirchheimer. *Punition et structure sociale*. Paris, Les Editions du Cerf, (1939), Trad. fr. 1994.

Sénat. *Projet de loi de finances pour 2024 : Administration pénitentiaire.* Rapport pour avis n°134. 2023, https://www.senat.fr/rap/a23-134-6/a23-134-6_mono.html.

Sigouin, Judith. *L'expérience du stigmate par les hommes ex-détenus en situation de réinsertion au Québec.* Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal., 2016, https://archipel.uqam.ca/9038/1/M14376.pdf.

Tisserant, Pascal, and David Bourguignon. “Discrimination et diversité au travail.” *Psychologie du travail et des organisations : 110 notions clés*, 2020, pp. 158-161. https://shs.cairn.info/psychologie-du-travail-et-des-organisations--9782100801411-page-158?lang=fr.

Touraut, Caroline. “Devenir « proche de détenu ».” *In La famille à l'épreuve de la prison.*, 2012, p. 19-57. https://shs.cairn.info/la-famille-a-l-epreuve-de-la-prison--9782130592181-page-19?lang=fr&tab=premieres-lignes.

Touraut, Caroline. *La famille à l'épreuve de la prison.* Paris, Presses Universitaires de France., 2012.

Touraut, Caroline. “Rester et soutenir.” *In La famille à l'épreuve de la prison.*, 2012, p. 139-176. https://shs.cairn.info/la-famille-a-l-epreuve-de-la-prison--9782130592181-page-139.

Wacquant, Loic. *Punishing the Poor. The Neoliberal Government of Social Insecurity.* Durham, Duke University Press., 2009.

Wacquant, Loic. *Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent.* Marseille, Agone, 2006.

Wacquant, Loic. *unir les pauvres. La nouvelle gestion de la misère sociale aux États-Unis.* Marseille, Agone, 2004.

Wake Up Café. *Rapport d'activité 2024.* 2024, https://www.calameo.com/read/007428162f868abaa14b9.

Wake Up Café. *Rapport d'activité 2025.* 2025, https://www.calameo.com/books/007428162b30a32f54f5f.

Works Cited

Assemblée nationale. *Assurer des financements pérennes aux associations.* Question écrite n°11096. 2025, https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11096.pdf.

Astier, Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Bolstanki, Luc, and Laurent Thévenot. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.

Bony, Lucy. *De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle*. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014.

Bony, Lucy. "La prison, une cité avec des barreaux ? Continuum socio-spatial par-delà les murs." *Annales de géographie*, vol. n°702-703, 2015, p. 267-289. https://www.jstor.org/stable/24570145.

Castel, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris, Fayard, 1995.

Chantraine, Gilles. "Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain." *Déviance et Société*, vol. 27(4), 2003, p. 363-387. https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-4-page-363?lang=fr&tab=sujets-proches.

Chauvière, Michel. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris, La Découverte, 2007.

Clemmer, Donald. *The Prison Community*. Boston, Christopher Publishing House, 1940.

Dardot, Pierre, and Christian Laval. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale.* Paris, La Découverte, 2010.

De Gabory, Hubert, and Claire Tranchimand. "Emplois publics et casier judiciaire : une interdiction de fait." *Après-demain*, vol. n°45, 2018, p. 31-33, https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2018-1-page-31?lang=fr.

Delcourt, Laura. “Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale.” *Sciences et Actions Sociales*, vol. n°13, 2020, p. 82. https://shs.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2020-1-page-82.

Demoustier, Danièle, and Gabriel Colletas. “L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ?” *RECMA*, vol. n°325, 2012.

Fassin, Didier. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale.* Paris, Seuil, 2015.

Foucault, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Paris, Gallimard, 1975.

Fraser, Nancy. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution.* Paris, La Découverte, 2005.

Godefroy, Thierry, and Bernard Laffargue. “Changements économiques et répression pénale, plus de chômage, plus d'emprisonnement ?” *Documents du CESDIP*, vol. n°55, 1990. *CESDIP*.

Goffman, Erving. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux.* Trad. fr. ed., Paris, Les Éditions de Minuit, 1961.

Goffman, Erving. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps.* Trad. fr. Paris : Les Éditions de Minuit, (1963), 1975.

Guilbaud, Fabrice. “Le travail pénitentiaire : une sociologie du travail.” *Rapport GIP Justice*. http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2014/07/03-05-RF.pdf.

Harcourt, Benard. “La mortification de soi. In La société d'exposition. Désir et désobéissance à l'ère numérique.” 2019, p. 185-199.

Harribey, Jean-Marie. “L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ?” *Mouvements*, vol. n°19, 2002, p. 42-49. https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2002-1-page-42.

Ion, Jacques. *Le travail social au singulier*. Paris, Dunod, 2012.

Laville, Jean-Louis. *Politique de l'association.* Paris, Seuil, 2010.

Lipsky, Michael. *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services.* New York, Russel Sage Foundation, 1980.

Marchetti, Anne-Marie. *La Prison dans la cité*. Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

Maruna, Shadd. *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives.* Washington, American Psychological Association., 2001.

Mauss, Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.* Paris, PUF, 2007, 1924.

Mohammed, Marwan. *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes.* Paris, La Découverte, 2012.

Pager, Devah. *The Mark of a Criminal Record.* vol. 108, American Journal of Sociology, 2003.

Paul, Maela. *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique.* Paris, L'Harmattan, 2004.

Polanyi, Karl. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, Trad. fr. 1983.

Rostaing, Caroline. "Une approche sociologique du monde carcéral." *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, vol. n°59, 2012, p. 45-56. https://shs.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2012-3-page-45.

Rusche, Georg, and Otto Kirchheimer. *Punition et structure sociale*. Paris, Les Editions du Cerf, (1939), Trad. fr. 1994.

Sigouin, Judith. *L'expérience du stigmate par les hommes ex-détenus en situation de réinsertion au Québec.* Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal., 2016, https://archipel.uqam.ca/9038/1/M14376.pdf.

Tisserant, Pascal, and David Bourguignon. “Discrimination et diversité au travail.” *Psychologie du travail et des organisations : 110 notions clés*, 2020, pp. 158-161. https://shs.cairn.info/psychologie-du-travail-et-des-organisations--9782100801411-page-158?lang=fr.

Touraut, Caroline. “Devenir « proche de détenu ».” *In La famille à l'épreuve de la prison.*, 2012, p. 19-57. https://shs.cairn.info/la-famille-a-l-epreuve-de-la-prison--9782130592181-page-19?lang=fr&tab=premieres-lignes.

Touraut, Caroline. *La famille à l'épreuve de la prison.* Paris, Presses Universitaires de France., 2012.

Touraut, Caroline. “Rester et soutenir.” *In La famille à l'épreuve de la prison.*, 2012, p. 139-176. https://shs.cairn.info/la-famille-a-l-epreuve-de-la-prison--9782130592181-page-139.

Wacquant, Loic. *Punishing the Poor. The Neoliberal Government of Social Insecurity.* Durham, Duke University Press., 2009.

Wacquant, Loic. *Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent.* Marseille, Agone, 2006.

Wacquant, Loic. *unir les pauvres. La nouvelle gestion de la misère sociale aux États-Unis.* Marseille, Agone, 2004.

Works Cited

Astier, Isabelle. *Les nouvelles règles du social*. Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Bolstanki, Luc, and Laurent Thévenot. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.

Bony, Lucy. *De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle*. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014.

Bony, Lucy. “La prison, une cité avec des barreaux ? Continuum socio-spatial par-delà les murs.” *Annales de géographie*, vol. n°702-703, 2015, p. 267-289. https://www.jstor.org/stable/24570145.

Castel, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris, Fayard, 1995.

Chantraine, Gilles. “Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain.” *Déviance et Société*, vol. 27(4), 2003, p. 363-387. https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-4-page-363?lang=fr&tab=sujets-proches.

Chauvière, Michel. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris, La Découverte, 2007.

Clemmer, Donald. *The Prison Community*. Boston, Christopher Publishing House, 1940.

Dardot, Pierre, and Christian Laval. *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale.* Paris, La Découverte, 2010.

De Gabory, Hubert, and Claire Tranchimand. “Emplois publics et casier judiciaire : une interdiction de fait.” *Après-demain*, vol. n°45, 2018, p. 31-33, https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2018-1-page-31?lang=fr.

Delcourt, Laura. “Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale.” *Sciences et Actions Sociales*, vol. n°13, 2020, p. 82. https://shs.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2020-1-page-82.

Demoustier, Danièle, and Gabriel Colletas. “L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ?” *RECMA*, vol. n°325, 2012.

Fassin, Didier. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale.* Paris, Seuil, 2015.

Foucault, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Paris, Gallimard, 1975.

Fraser, Nancy. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution.* Paris, La Découverte, 2005.

Godefroy, Thierry, and Bernard Laffargue. “Changements économiques et répression pénale, plus de chômage, plus d'emprisonnement ?” *Documents du CESDIP*, vol. n°55, 1990. *CESDIP*.

Goffman, Erving. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux.* Trad. fr. ed., Paris, Les Éditions de Minuit, 1961.

Goffman, Erving. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps.* Trad. fr. Paris : Les Éditions de Minuit, (1963), 1975.

Ion, Jacques. *Le travail social au singulier*. Paris, Dunod, 2012.

Laville, Jean-Louis. *Politique de l'association.* Paris, Seuil, 2010.

Lipsky, Michael. *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services.* New York, Russel Sage Foundation, 1980.

Marchetti, Anne-Marie. *La Prison dans la cité*. Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

Maruna, Shadd. *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives.* Washington, American Psychological Association., 2001.

Mauss, Marcel. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.* Paris, PUF, 2007, 1924.

Mohammed, Marwan. *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes.* Paris, La Découverte, 2012.

Paul, Maela. *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique.* Paris, L'Harmattan, 2004.

Polanyi, Karl. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, Trad. fr. 1983.

Rusche, Georg, and Otto Kirchheimer. *Punition et structure sociale*. Paris, Les Editions du Cerf, (1939), Trad. fr. 1994.

Touraut, Caroline. *La famille à l'épreuve de la prison.* Paris, Presses Universitaires de France., 2012.

Wacquant, Loic. *Punishing the Poor. The Neoliberal Government of Social Insecurity.* Durham, Duke University Press., 2009.

Wacquant, Loïc. *Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent.* Marseille, Agone, 2006.

Wacquant, Loïc. *Unir les pauvres. La nouvelle gestion de la misère sociale aux États-Unis.* Marseille, Agone, 2004.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien Conseiller

Introduction :

- Présentation du mémoire et de l'objectif de l'entretien
- Explication du sujet (réinsertion post-carcérale et rôle des dispositifs d'accompagnement
- Rappel de l'anonymat et de la confidentialité
- Demande d'autorisation d'enregistrer

Parcours professionnel :

(objectif : contextualiser la position professionnelle)

- Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ?
- Depuis combien de temps travaillez-vous dans le *"NOM DU DISPOSITIF"* ?
- Qu'est ce qui vous a amené à travailler dans l'accompagnement de sortants de prison ?

Définition de la réinsertion :

(objectif : comprendre la définition institutionnelle)

- Comment définiriez-vous la réinsertion des sortants de prison ?
- Quels sont selon vous les éléments qui montrent qu'une personne s'est réinsérée ?
- Quels sont les principaux défis dans ce processus ?

Relances possibles :

- Emploi
- Stabilité
- Autonomie
- Relations sociales

Le rôle du dispositif

(objectif : comprendre les pratiques d'accompagnement)

- Quel est le rôle du dispositif dans le parcours des bénéficiaires ?
- Comment se déroule concrètement l'accompagnement ?
- Quelles sont les principales actions que vous mettez en place ?
- Quels sont les principaux freins que vous identifiez chez les bénéficiaires ?
- Comment décririez-vous votre rôle auprès des bénéficiaires ?

Relances possibles :

- Suivi individuel
- Insertion professionnelle
- Accompagnement social
- Travail sur la confiance en soi

Stigmate pénal :

(objectif : comprendre comment il est perçu et traité)

- Selon vous, les personnes qui sortent de prison font-elles face à une forme de stigmate social ?
- Dans quels domaines cela se manifeste le plus ?
- Comment le dispositif tente-t'il de répondre à ces difficultés ?

Relances possibles :

- Accès à l'emploi
- Regard de la société
- Relations sociales
- Confiance en soi

<u>Rapport à l'emploi :</u>

(objectif : identifier les obstacles à l'insertion professionnelle)

- Quels sont selon vous les principaux obstacles à l'accès à l'emploi pour les anciens détenus ?
- Le casier judiciaire joue t'il un rôle dans ces difficultés ?

Relances possibles :

- compétences
- discrimination
- réseau
- confiance en soi

<u>Perception de l'accompagnement :</u>

(objectif : analyser la tension entre aide/contrôle/encadrement)

- Comment décririez-vous la relation entre conseillers et bénéficiaires ?
- Existe t'il des attentes particulières vis à vis des personnes accompagnées ?
- Comment gérez-vous les situations où les bénéficiaires rencontrent des difficultés et ne respectent pas les règles ?

Relances possibles :

- Motivation
- Engagement
- Participation au dispositif

<u>Difficultés / Limites au dispositif</u>

- Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre travail ?
- Y a-t-il des limites au dispositif ?
- Existe-t-il des contraintes institutionnelles ou organisationnelles dans votre travail ?

Relances possibles :

- Reporting
- Attentes des financeurs
- Contraintes administratives

Annexe 2 : Guide d'entretien Bénéficiaire

Introduction :

- Présentation du mémoire et de l'objectif de l'entretien
- Rappel de l'anonymat et de la confidentialité
- Demander l'autorisation d'enregistrer

Parcours et sorties de prison :

(objectif : contextualiser la trajectoire)

- Pouvez-vous me parler un peu de votre parcours avant l'incarcération ?
- Comment s'est passé votre période en prison ?
- Comment s'est déroulée votre sortie de prison ?
- Quelles ont été les principales difficultés au moment de la sortie ?

Relances possibles :

- Logement
- Démarches administratives
- Emploi
- Relations familiales

Définition et expérience de la réinsertion

(objectif : comment est définie la réinsertion ? est-elle différente de celle des conseillers ?)

- Quand on parle de réinsertion, qu'est ce que cela signifie pour vous ?
- A quel moment avez-vous eu l'impression de commencer à vous réinsérer ?
- Qu'est ce qui, selon vous, montre qu'une personne s'est réinsérée ?

Relances possibles :

- Travail
- Logement
- Relations sociales
- Stabilité
- Autonomie

Le dispositif d'accompagnement :

(objectif : aide ou contrôle ?)

- Comment avez-vous connu le dispositif ?
- Pourquoi avez-vous choisi d'y participer ?
- Comment décririez-vous l'accompagnement proposé ?
- Qu'est ce que cela vous apporte concrètement ?
- Est ce que vous vous êtes senti soutenu ? Encadré ? Surveillé ? Ou autre ?

Relances possibles :

- Relation avec les conseillers
- Type d'aide reçue
- Fréquence des échanges
- Attentes du dispositif
- Règles à respecter

Expérience du stigmate pénal

(objectif : analyser l'intériorisation du stigmate et le vécu du stigmate)

- Depuis votre sortie, avez-vous le sentiment que votre passage en prison influence la façon dont les autres vous perçoivent ?
- Dans quelles situations cela se ressent le plus ?
- Comment faites-vous pour gérer cela ?
- Est-ce que cela influence ou a influencé la façon dont vous vous voyez vous-même ?

Relances possibles :

- employeurs
- entourage
- institutions
- amis
- rencontres

Rapport à l'emploi

(objectif : identifier comment les obstacles sont identifiés)

- Comment se passe votre recherche d'emploi ?
- Quels obstacles avez-vous rencontrés ?
- Est-ce que vous vous sentez parfois désavantagé par rapport à d'autres candidats ?

Relances possibles :

- Qualifications
- expériences professionnelles
- refus d'employeurs
- manque de réseau
- confiance en soi

Transformation personnelle et attentes vis à vis du dispositif :

(objectif : identifier les attentes implicites et la dimension morale)

- Est ce que vous avez l'impression d'avoir changé depuis votre sortie de prison et votre participation au dispositif ?
- Est ce que vous avez l'impression qu'on attend certaines choses de vous dans le dispositif ?
- Est ce que le dispositif vous encourage à travailler sur certains aspects de votre vie/comportement ?

Relances possibles :

- comportement
- attitudes
- motivation
- responsabilité
- rapport aux autres

Annexe 3 : Retranscription d’un entretien avec un conseiller Wake Up Café

Salwa - Alors, tout d'abord, j'aimerais bien que vous me parliez un peu de vous et de votre parcours.

X – Moi, j’ai travaillé 3 ans à Wake Up Café. Avant ça, j’avais fait une formation de management pour travailler dans des structures sociales, mais je suis comédien à la base. J’ai eu un parcours de comédien au départ et j’ai entamé une reconversion professionnelle, il y a 6 ans maintenant. J’ai travaillé 3 ans à Wake Up Café. J’ai débarqué à Wake Up café parce que je m’intéressais au milieu de la détention mais je ne connaissais pas tellement ce milieu avant d’y arriver. Je l’ai découvert par le milieu de la rue. En fait, moi, j’étais pas mal engagé auprès des personnes de la rue et j’en avais rencontré beaucoup qui faisaient des allers-retours entre la rue et la détention. Et c’était plutôt ça mon premier contact, on va dire, avec le milieu de la prison.

Salwa – Vous avez travaillé pendant 3 ans à Wake Up Café. En quoi consistait votre poste de chargé d’insertion ?

X – En gros, j’étais, on va dire, sur le terrain. On m’avait attribué un certain nombre de profils

Salwa – D’accord (incite à détailler ses propos)

X – Des profils qui étaient accompagnés par l’association et je devais les suivre depuis la détention à leur sortie et jusqu’à leur retour à l’emploi. Et même après le retour à l’emploi. Ok. L’idée, c’est que j’avais une vision un peu globale de leurs besoins, aussi bien administratifs, personnels et professionnels.

Salwa – Vous avez pu entrer en contact avec ces profils de détenus par l’intermédiaire des SPIP ou c’est Wake up Café qui est directement en contact avec eux ?

X – Le processus, c’est : si quelqu’un veut être accompagné par Wake Up Café, il écrit un courrier à l’association qui veut nous rencontrer. On prend contact avec son CPIP pour organiser un parloir, le rencontrer lors d’un parloir. Et là, il y’a un genre d’entretien, on va dire, qui dure une heure. Suite à cet entretien, nous on lui présente Wake Up Café, lui se présente à nous. Suite à cet entretien, on réfléchit pour savoir si le profil nous correspond ou pas. En tout cas, si on peut l’accompagner ou pas. Et lui-même, d’ailleurs, il nous dit…. Il nous fait un retour. Il faut qu’il écrive une lettre d’engagement/motivation pour dire pourquoi il aimerait être accompagné à Wake Up Café. Quand on reçoit sa lettre, on acte ou non son accompagnement. Quand on acte son accompagnement, ça veut dire qu’on commence à l'accompagner en détention. Je mets un peu ça entre guillemet parce qu’il existe des parcours organisés par Wake Up Café en détention, mais ils ne sont pas réguliers. On va dire que ça peut être l’histoire d’une semaine jusqu’à un mois mais par an, qui a lieu dans

une détention mais voilà ce n'est pas un parcours régulier, c'est plutôt… Je ne sais pas. La manière dont j'ai pu accompagner des gens en détention, c'est en leur écrivant des courriers. Honnêtement, ce n'était pas plus que ça. Par contre, à la sortie, il est attendu à l'association du lundi au vendredi de 9h à 17h pour à la fois commencer ses démarches de recherche d'emploi, se remettre à jour administrativement. Et puis, en fait, travailler aussi, faire tout un travail sur la réintégration sociale, reprendre contact avec le monde de dehors.

Salwa – Et ce processus de réintégration sociale, il se fait comment ?

X – L'idée, c'est qu'une journée, on va dire, classique, c'était… Ils arrivent à 9h, entre 9h et 9h30. A 9h30, il y avait ce qu'on appelle un réveil musculaire, c'est juste un petit temps en groupe où on fait des étirements, on s'échauffe un peu et ça dure 15 minutes. Après, de 9h45 à 10h30, on lance les premières démarches. De 10h30 à midi, ils suivent un atelier. Le matin, c'est un atelier axé emploi et l'après-midi, il y aura un autre atelier. Je t'expliquerai ce que c'est après.

L'atelier emploi, ça peut être faire son CV, faire sa lettre de motivation, gérer ses relations professionnelles, le conflit au travail. Il y a pleins d'ateliers différents qui sont dispensés et tous différents d'une semaine à l'autre. Voilà. Il y a cet atelier qui se termine à midi. Ensuite, il y a une longue pause déjeuner, on va dire de 12h à 14h30, dans le sens où à 13h, ils peuvent reprendre les démarches s'ils le souhaitent. Généralement, de 13h à 14H, il y a un déj qui est pris sur place et il y en a aussi qui prépare le déjeuner.

Il y'a tout un aspect, on va dire, aussi communautaire qui est aussi dans l'identité ou la dynamique de l'association de remobiliser, parce que je vous disais, aussi le lien social qui a été vraiment très abimé en détention et de créer un climat de confiance et familial pour que les ex-détenus puissent retrouver ou en tout cas aller plus facilement à la rencontre leurs futurs employeurs, de leurs futurs collègues de travail etc. Cette pause déjeuner se termine à 14h-14h30 où il y a un nouvel atelier qui reprend jusqu'à 16h. Là c'est un atelier plus reconstruction de soi. Ça peut être une sortie culturelle, un café philo, un ciné débat, un atelier théâtre, un atelier eloquentia, prise de parole en public. Pareil, on va dire qu'il y'a sur tout un mois, il y'a une panoplie d'ateliers différents, ce qui fait qu'un suivi sur un mois peut avoir assez de diversité dans ce qui lui est proposé et de ne pas tourner en rond au bout de deux semaines. Et la fin de l'atelier est à 16h ou 17h généralement, ils peuvent continuer les démarches mais il y'en a pas mal qui filent à cette heure-là.

Et après les salariés, eux, continuent de bosser sur l'administratif jusqu'à 18h.

Salwa – Vous m'aviez parlé d'un entretien que vous faisiez avec les détenus et la possibilité de les accompagner ou non. Sur quels critères vous appuyez-vous, pour savoir si vous les accompagnez ou non ?

X – ça dépend vraiment. Il y'a des critères rédhibitoires qui sont la pédocriminalité. En fait, on n'accompagne pas de pédocriminelles parce qu'on propose un accompagnement collectif et que ce sont des personnes très stigmatisés en prison. Donc ça pourrait abîmer la dynamique collective d'accompagner des personnes comme ça. On n'accompagne pas de sans-papiers parce qu'on fait de l'accompagnement à l'emploi et que malheureusement,

quand on n’a pas de papiers, on ne peut pas travailler. Et aussi des personnes qui sont là pour des faits de terrorisme. Là, c'est un choix de l’association qui pourrait être questionné. Honnêtement, moi je le questionnais mais en tout cas, je sais qu’ils avaient déjà eu une mésaventure avec quelqu’un qu’ils avaient accompagné et qui ne s’était vraiment pas bien passé. Ça fait qu’ils ont choisi de ne pas accompagner ce type de profil.

Salwa – Merci. On va passer à une question un peu plus globale sur la réinsertion. Si vous deviez donner une définition à la réinsertion. Comment la définiriez-vous ? Est-ce que pour vous, être une personne réinsérée, c’est avant tout trouver un emploi, un logement ou il y’a d’autres indicateurs ?

X – Bah c’est sûr qu’avoir un emploi, c’est un vrai facteur de l’insertion honnêtement… ne serait-ce que pour retrouver une place dans la société. Le travail, c’est hyper important. Nous, l’enjeu, c’était aussi de pouvoir les faire, leur proposer des projets professionnels qui puissent tenir sur la durée.

On accompagnait beaucoup de personnes, qui on va dire, sortaient de la délinquance. On va dire de l’argent facile, qui n’ont pas l’habitude de, en tout cas n’ont pas le goût de l’effort et de la persévérance. Et quand il s’agit de reprendre un travail payé au SMIC qui n’est pas forcément hyper gratifiant, ça peut durer un mois, deux mois puis au bout de deux mois, il se dit « bon laisse tomber j’arrête, j’en ai marre, retour au chômage ». Avec un peu de chance, peut-être qu’ils vont retrouver un autre et y’en a qui vont aussi plus facilement rechuter.

Là je parle plutôt de la délinquance. Nous, on accompagnait, pour le dire hein, dans le spectre de la détention, on accompagnait un certain type de profil qui n’était pas les plus loins de la réinsertion pour être honnête. Typiquement, 20% des personnes qui sont en détention sont des sans-papiers par exemple. Ça, typiquement on ne peut pas accompagner et c’est une vraie question. Pourquoi il y’a autant de sans-papiers en détention ? Et qu’est ce qu’on fait d’eux quand ils sortent ? Ils ne peuvent pas travailler et ça nous ait déjà arriver d’avoir des trous dans la raquette et d’accompagner des gens sans-papiers et c’est un enfer. On ne peut rien faire. Souvent, ils sortent avec une OQTF donc même travailler au black, ça peut être dangereux pour leurs employeurs et pour eux.

Des personnes qui sont en situation d’addiction, c’est aussi très lourd à accompagner. Nous on demandait que les personnes ne consomment pas, en tout cas sur les locaux. Et pour avoir accompagné des ex-alcooliques ou des gens qui fument beaucoup, de la marijuana j’entends, ça peut être un facteur. Par exemple, j’ai accompagné un gars qui travaillait dans le BTP et en fait, qui a fumé un joint avant d’aller travailler. Contrôle : il s’est fait virer.

Ce que je veux dire c’est que le spectre que nous, on accompagnait était des gens qui n’étaient pas trop éloignés d’une réinsertion. Ce sont vraiment, typiquement, les personnes de la rue qui faisaient des allers-retours en détention. Eux c’était un autre cas, des troubles psychiatriques souvent, ce qui fait que la réinsertion par l’emploi ce n’est pas pour tout de suite ou pas un emploi lambda. Pas un 39H ni 35H mais plutôt 5h par semaine pour les remobiliser. Il y a surtout une histoire de soin, ils ont besoin d’être soignés avant de retourner travailler.

Autre chose, le travail est un vrai facteur de réinsertion mais ce n'est pas le seul. J'ai repéré plusieurs enjeux : la pression familiale. Généralement si le socle familial est solide, la réinsertion est plus facile. S'il y'a pas de socle familial, c'est très dur et typiquement, les enfants placés à l'ASE, plutôt les ex-détenus qu'on accompagne qui ont un long parcours avec l'ASE. Vraiment long, qui ont peu connu leur famille biologique, ils sont souvent très fragiles. Je n'ai pas un seul exemple où ils ne sont pas retournés en prison ou on a arrêté leur accompagnement parce que ce n'était pas possible.

Y'en a ça peut être l'âge. J'ai des ex-délinquants qui ont bientôt 35 ans et qui se disent « Bon là je suis en train de passer à côté de ma vie, je n'avance pas, je fais des aller-retours en prison. Bon je choisis de me remettre en question ». Dans l'accompagnement, c'était la personne qui demandait à être accompagné donc on leur demandait d'avoir un déclic et ce déclic c'était « Qu'est ce qui ferait que vous ne retournerez pas en prison ? ». C'est vrai que la différence entre quelqu'un qui récidive ou pas, c'est le déclic. Le fait qu'il souhaite passer, c'est plus une option de retourner faire des cambriolages, trafic etc. La bonne majorité des gens qui ont arrêté, c'est ça. C'est d'avoir lâché complètement cette histoire au cas où mon boulot ne marche pas, je vais toujours me faire un petit billet, en vendant je ne sais pas quoi et retomber complètement dedans. Un travail qui épanouit, c'est sûr que c'est hyper important. Et en même temps d'expérience, c'est compliqué d'établir des statistiques. J'ai vu des gens qui ont fait un énorme travail sur eux même psychologique et qui sortent de prison et « Waouh ». Mais ils vont récidiver quand même parce qu'il y'a une fragilité un peu inhérente. Je parle un peu d'addiction à la délinquance, c'est que y'a vraiment quelque chose. Un type qu'on a suivi pendant un an a du mal à trouver du boulot mais qui avait fait un gros travail psy sur lui donc tu sentais qu'il était vraiment passé à autre chose. En tout cas, on avait vraiment l'impression. Et en fait, on a appris qu'il est reparti en prison suite à un cambriolage où il était parti braquer un supermarché. Alors que c'était quelqu'un, où on ne s'est pas dit, ça serait lui qui récidiverait.

A côté de ça, j'ai accompagné un gars qui de tête, même en début d'accompagnement était un peu compliqué et je me suis dit « oula lui ça va être compliqué ». Il était assez sur la défense sur l'accompagnement et donnait peu de lui. Tu le sentais tenir la distance avec l'association. Et aujourd'hui, il travaille chez Nespresso depuis bientôt 1 an maintenant. Il a déjà obtenu un poste chez Nespresso et franchement, moi j'y croyais pas trop mais voilà. Il est là depuis un an, il est très content et il s'y sent bien. Il n'avait pas trop les codes quand il débarqué genre les codes de la street.

La récidive, légalement, on récidive quand on commet le même fait avec un espace de moins de 5 ans. Le gars là qui travaille chez Nespresso, en vrai je n'en sais rien, je l'aime beaucoup ce gars-là hein mais peut-être qu'il va péter un plomb et faire des trucs. C'est vrai qu'après avoir travaillé pendant 3 ans en détention, je me rends bien compte qu'il y a quelque chose d'assez fragile dans la réinsertion. On faisait pas mal de sensibilisation à l'embauche d'ex-détenus dans les entreprises et le discours était « c'est comme si vous embauchiez des personnes handicapées ». La comparaison a ses limites. C'est plus : vous ne pouvez pas en attendre d'eux. C'est des handicaps mais invisibles et émotionnelles, de gestion des émotions. Ce sont des personnes qui vont souvent garder pour eux et ne rien

dire et vont devenir des cocottes minutes et vont exploser et vont tout déballer d'un coup. Malheureusement, ils peuvent devenir violents. On ne peut pas demander la même chose à un salarié qui sort de 5 ans de prison qu'à un salarié qui n'a jamais connu la prison et connaît les codes de la société civile et du monde à l'entreprise.

Salwa – Vous m'avez parlé de sensibilisation aux entreprises. Est-ce que vous avez senti des réticences venant de ces entreprises ?

X – C'est vrai que la prison fait toujours un peu peur. Je vous avoue que moi-même avant de travailler dans ce milieu-là. Si j'ai une entreprise et qu'on me dit y'a un mec qui sort de 5 ans de prison et qui cherche du boulot, effectivement j'ai besoin d'avoir des garanties. Donc Wake Up Café joue un peu cet intermédiaire, elle se porte garante des profils qu'on envoie. D'ailleurs, on a pas mal de partenaires entreprises mais avant d'envoyer un de nos profils, chez un partenaire, on le met à l'épreuve. Là, il faut que pendant 2 semaines, à l'association, tu arrives à l'heure et tu sois niquel. Avant qu'on puisse te proposer d'aller chez un partenaire, car si ça se passe mal, et ça, c'est déjà passé, ça peut être la fin du partenariat et la fin d'opportunité de travail pour d'autres qui vont suivre après.

Généralement, les entreprises qui ont des appréhensions au départ sont plutôt ouvertes à l'embauche d'ex-détenus. Après y'a beaucoup de boulot qui sont sur des métiers en tension, la restauration, le BTP, la logistique, la livraison. Ce sont des métiers qui embauchent tout le temps parce que ce sont des métiers assez pénibles. Ça peut être pour eux, un tremplin vers un autre emploi. Le temps de se former ou de faire quelque chose qui leur plaît. Donc voilà, les entreprises que j'ai rencontrées, étaient plutôt contentes. Les salariés choisis pour l'entreprise pour accompagner les ex-détenus, c'étaient souvent des gens ultra motivés qui étaient contents d'accompagner des ex-détenus. Ce que j'ai pu voir à l'inverse, je n'ai pas trop rencontré d'entreprise ou les salariés, ils pouvaient avoir de l'appréhension mais ce qu'ils l'avaient, le ressentaient une journée et après étaient hyper contents. On fait souvent des immersions dans Wake Up Café pour qu'ils découvrent l'association et ça facilite ensuite l'embauche. On a eu plusieurs partenaires où les embauches ne se sont pas bien terminées mais ça ne les a pas empêchés d'embaucher derrière. Je pense qu'elles sont conscientes du pari que ça peut être d'embaucher quelqu'un qui sort de prison. Ce pour quoi, j'essayais d'avoir l'attention des entreprises : vous n'embauchez pas quelqu'un de normal. Sans vouloir mettre une étiquette et de dire que ce n'est pas anodin de sortir de prison.

Salwa – Merci c'est super intéressant. Tu m'as parlé d'étiquette et les détenus quand ils sortent de prison, ils ont l'impression de porter cette étiquette qui se répercute dans le regard des autres mais j'aimerai également savoir si cette étiquette, il perçoit comme détenu et ça les impacte dans leur réinsertion.

X – Alors, moi ce que je peux te dire c'est qu'il y'en a beaucoup quand ils sortent de prison, ils ressentent un tel décalage que ça en est violent. Il y en a leur quotidien pendant 4 ans, ça a été 22h/24h dans une cellule et les 2h restantes dans une cour avec un mur de 6m à 10m et doivent vraiment lever la tête pour voir le ciel. J'ai un gars qui m'avait dit que c'était bizarre de porter des chaussures, au bout de 2h, il avait envie de les enlever parce que pendant 4 ans il était en claquettes. « J'étais en claquette pendant quatre ans, je porte des

chaussures au bout de deux heures, j'ai envie d'enlever mes chaussures parce que ça me paraît bizarre d'en avoir, j'ai marché dans une rue tout droit pendant je ne sais pas combien de temps parce que c'est la première fois que je pouvais marcher tout droit ». En fait c'est plein de petits trucs comme le fait d'être d'un coup d'être confronté à la luminosité parce qu'en prison t'as les barreaux, puis t'as les grillages maintenant donc en fait t'as assez peu de luminosité. Il y en a qui ressortent avec des problèmes de vue en fait de détention.

Le fait de ne plus demander la permission pour quoi que ce soit en présent, tu es obligé de demander la permission pour et là en fait c'est plus le cas. De plus, entendre des « clac » , des clés sur les portes, les cris. Enfin, je veux dire le milieu violent qu'est la prison, est un milieu avec beaucoup de désespoir, c'est très triste. Donc c'est un milieu en fait d'une violence. C'est marrant pour avoir passé un peu de temps en détention, en tout cas moi juste de l'extérieur, je faisais des allers-retours, je n'étais pas toute la journée dedans et je les voyais dans un cadre très particulier. Ils n'en font pas un étalage entier, ils ne racontent pas tout ce qu'ils y voyaient. Il y a quand même une sorte d'espèce de monde complètement fermé. Et quand ils arrivent à l'extérieur effectivement, il y'en a plein qui sont sujet à la victimisation. Honnêtement, t'en a plein qui se positionnent comme des victimes de la société et c'est un peu ce discours victimaire qui vient aussi légitimer chez eux le fait qu'il soit tombé dans la délinquance. Mais de dire, j'ai l'impression que cette dame dans le métro, elle m'a mal regardé parce que je ne sais pas, elle savait que j'étais en prison. A la fois, je comprends cette réaction mais en même temps car il n'y a pas marqué sur ton front que tu as fait de la prison. Alors oui, peut-être que si tu t'habillerais autrement qu'en jogging noir avec tes TN, peut-être que tu enverras moins de signaux de la cité. Moi mon travail, c'était aussi de les rassurer sur le fait que voilà, ça ne se dit pas sur leur front qu'ils ont fait de la prison, ils ne sont pas obligés d'en parler en entretien d'embauche. Je pense qu'il y a beaucoup de gars, tu les croises dans la rue, tu ne te dis pas qu'il a fait de la prison. En tout cas, il y a sûrement du vrai dans le fait qu'ils se sentent mis à l'écart parce que de leur parcours que ce soit souvent familial et même avec la société, ils ont été mis à l'écart parce qu'ils ont été envoyés en prison.

Je trouve que l'un des enjeux dans mon travail à l'époque, c'était plutôt de regarder de l'avant et en fait de ne pas nourrir un discours justement où on se positionne comme victime et où on se dit que la société ne m'a rien donné. Il y a du vrai là-dedans, je ne suis pas en train de nier les souffrances qu'ils ont traversé mais en faites le problème, c'est que c'est pas un discours qui va te faire avancer.

Salwa – Merci pour ce retour. J'aimerais savoir comment tu décrirais ta relation avec les personnes que t'as accompagné. Est-ce que tu dirais qu'il y a une dimension d'autorité ou peut-être d'encadrement ?

X – Oui, je pense qu'il y a de l'encadrement. Quand ils entrent dans l'association, ils entrent dans un cadre proposé par l'association donc en fait il faut un cadre. Il y en a qui vont tester le cadre, il y en a qui vont essayer de l'appliquer au maximum. Attends, petite pause « pause de 5min ».

Pardon, excuse-moi. Donc oui, leur faire respecter le cadre de vie de l'association c'était important. Après nous, on n'était pas l'administration pénitentiaire et d'ailleurs c'est peut-être une des facilités dans notre positionnement. Eux, ils ne nous ont jamais vu comme l'administration pénitentiaire, mais comme des personnes qui sont là pour les aider. Donc oui, parfois il faut rappeler le cadre parce que si t'as un gars qui te dit « Je vais fumer un joint », tu lui dis ok pas là. C'est un peu ça pour les préparer au monde professionnel, leur dire qu'ils n'étaient pas à l'heure aujourd'hui. Je ne peux pas t'orienter vers des partenaires si tu n'arrives pas à l'heure, je ne peux pas te faire confiance. Donc il y'a cette casquette de cadre, je le faisais parce que c'était mon boulot mais ce n'est jamais un truc que je fais avec plaisir. L'idée était vraiment d'être à leur service et de les accompagner quoi et d'aider au mieux et de mieux d'écouter.

On va dire d'être à l'écoute de leurs besoins et de vraiment comprendre ce dont ils avaient besoin tout en essayant d'avoir une posture qui soit juste. J'ai pu le vivre au début de métier : devenir un peu le seul interlocuteur, en tout cas l'interlocuteur privilégié. Or, en fait, on n'est pas les seuls acteurs de sa réinsertion. Je te parle de la famille, du SPIP ou de France travail, de l'employeur qui va l'embaucher. Et même de l'accompagnement « psy » par exemple. La difficulté peut-être que j'ai rencontré c'était de bien rediriger et quand il fallait rediriger surtout quand des gars s'ouvrent sur tout ce qu'ils traversent dans leur vie parce que t'as créé de la confiance.

Moi c'était toujours essayer de savoir en fait quand est-ce que j'avais la capacité de l'accueillir et quand est-ce qu'il fallait plutôt que je dise stop. Ce que t'es en train de me raconter, typiquement tu me dis que le psy ça ne sert à rien bah en fait là ce serait bien d'aller voir un psy pour en parler. Voilà donc être attentif à ce que tous les acteurs de la réinsertion puissent collaborer à ce que la personne soit le mieux réinsérée possible.

Salwa – Pour en savoir un peu plus sur ton poste, tu avais des objectifs précis ou des attentes précises venant de l'association ou financeurs ?

X - Écoute moi j'ai plutôt été épargné de ça dans le sens où c'était pas moi encore une fois j'allais pas chercher l'argent et puis j'étais sur un site qui tournait vraiment très bien. Je sais que sur d'autres sites moi je travaillais à Montreuil, il y avait un site, je sais qu'il y avait des sites en province où en fait pour obtenir des financements, il fallait qu'ils rendent compte d'un certain nombre de suivis. Nous, où ça fait plus de 10 ans que ça existe à Paris et donc c'est connu aujourd'hui de l'administration pénitentiaire, mais quand ça s'installe dans une nouvelle ville, c'est plus compliqué. Et quand en fait le financeur te donne tant qui met pour rentrer dans les conditions de financement, il faut que t'es accompagné tant de personnes. Et quand tu débarques à Lille et que tu ne connais pas du tout l'administration pénitentiaire de Lille que eux ne te connaissent pas, bah en fait t'es un peu obligé de prendre le tout-venant quoi en tout cas pour rentrer dans les clous de ce à quoi tu t'étais engagé. Moi dans mon cas, j'ai pas eu à le faire. Je sais que voilà dans d'autres sites du coup ils accompagnent un peu tout le monde mais ils peuvent se retrouver dans des situations très compliquées où ils se forcent à garder un mec qui vraiment problématique parce que en fait c'est important qu'ils aient un certain nombre de suivis au mois

Salwa – Si tu devais me donner des limites à l'association ou aux pratiques, tu me dirais lesquelles ?

X - En fait aujourd'hui c'est plus 10 ans, c'est une association qui a un peu explosé aujourd'hui, ils ont une centaine de salariés et en fait au départ celle qui a monté ça elle a monté une chorale. C'est littéralement une chorale – rire-. Et en fait, sauf que ça a un peu cartonné, je pense que celle qui a monté ça ne s'y attendait pas trop quoi. Mais aujourd'hui il y a des grosses problématiques d'organisation du travail, c'est une des raisons pour laquelle j'ai quitté l'association. Il y a une charge de travail énorme qui est demandée aux salariés et en fait on fait énormément d'heures supplémentaires qui ne sont pas récupérées et pas rémunérées. Et aujourd'hui en fait c'est pas trop remis en question ce modèle-là c'est même pas du tout remis en question. Peut-être ça l'air depuis que je suis parti, mais en tout cas moi pour avoir signalé ça, on m'a plutôt dit de partir que d'essayer de changer les choses quoi. En plus aujourd'hui, j'entends par exemple quand t'es une start-up ou tu commences que t'as un an d'existence ou deux ans ou même trois ans que en fait c'est un peu il y a un peu l'engouement du début, tu lances un truc et tu ne comptes pas. Aujourd'hui, ils ont plus de 100 salariés et il y'a un turnover très important avec une moyenne de 18 mois. Je fais partie des exceptions qui sont restées 3 ans mais ce qui fait que même pour le suivi des détenus, c'est compliqué pour la transmission du savoir-faire et souvent c'est que des juniors qui sont embauchés. Donc ce sont des gens qui apprennent sur le tas.

Et la posture dans laquelle on est, c'est une association aujourd'hui qui effectivement tourne bien enfin tourne bien tout cas voilà sur le papier elle tourne bien. Et en même temps qui se positionne un peu comme une association d'exception avec un discours un peu sectaire, le mot est un peu fort mais pour dire « nous on fait autrement que les autres, on fait mieux on a une recette miracle d'accompagnement. ». Ce qui n'est pas vrai, parce qu'enfin je veux dire les chiffres en fait par exemple le reporting. Je parlais de charge de travail mais Ils utilisent un outil pour faire du reporting pour ensuite justifier des chiffres auprès de leurs financeurs. Mais en fait le reporting, c'était salariés de terrain qui le faisaient et pour avoir été salarié de terrain pendant trois ans en fait t'es pas du tout fiable ce reporting puisque en fait il n'est pas fait ou peu fait. Et d'expérience, je crois que le chiffre avancé par un Wake up Café, c'est 18 % de récidive sur les personnes accompagnées par ou 12 % de récidive sur les personnes accompagnées par Wake Up Café. Ce qui est très peu parce que 84 % de récidive dans les cinq ans pour une personne qui ne bénéficie pas d'accompagnement. Alors j'ai pas chiffré le nombre de récidives, mais c'est plus que 12 % ? Je suis vraiment sûr que c'est plus que 12 %. Ce qui ne veut pas dire que le travail de Wake Up café fait mal son travail, c'est un autre sujet. Il faut faire attention, enfin il faut être humble face au travail qu'on fait, c'est de l'humain donc c'est toujours fragile. Je dirai ça à la décharge de Wake Up Café, aujourd'hui, l'État se délaisse d'énormément de missions de services publiques et les délaisse aux associations mais avec 10 fois moins de moyens. Il y a donc peut-être un sujet plus global qui se joue au niveau départemental, régional, national de redistribution de l'argent qui permettrait à des acteurs sociaux de mieux faire leur travail. Mais sur ce qui est Wake Cup Café, même eux font des choix qui moi sont vraiment très questionnables pour ma part. sur l'organisation du travail.

Salwa – Merci X. Nous arrivons du coup à la fin de l'entretien. Est-ce qu'il y a peut-être quelque chose que tu souhaiterais ajouter ou quelque chose que tu n'as pas eu l'occasion de dire et que tu trouverais peut-être important à rajouter ?

X : Écoute non enfin j'ai rien qui me vient à l'esprit

Remerciements

Annexe 4 : Retranscription avec une conseillère L’ilot

Salwa - Je vais tout d'abord vous demander de vous présenter un peu de vous et parler de votre parcours.

X - Alors mon parcours, j'ai commencé alors…. Je me suis arrêtée au niveau des études, Master 1 en psychosociale. Pardon non psychopatho, en psychopathologie de l'adulte et de l'adolescent. Je me suis arrêtée au Master 1 et là j'ai travaillé d'abord dans un CADA, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile où j'ai été formatrice en français et langue étrangère. J'ai aussi fait de l'accompagnement à la constitution des dossiers pour l'OFPRA.

Et j'ai accompagné aussi les réfugiés politiques dans les premières démarches après avoir obtenu le statut. J'ai fait ça pendant cinq années puis bon on a changé de région, on est revenu dans notre région d'origine. Et là j'ai travaillé pendant 10 ans dans un centre de formation, mais on accompagne des jeunes sortis de l'école sans diplôme donc des suivis par la mission locale, donc des 18-25 ans pour travailler sur leur projet professionnel et sur ce qu'on appelait la socialisation. Donc c'était des jeunes qui étaient quand même assez en galère, qui n'avaient pas de diplôme, qui n'avaient pas forcément tous les codes etc. On travaillait avec eux, c'était du 35 heures. On travaillait sur tout ça avec eux dans la semaine. Donc j'ai fait ça une dizaine d'années.

Ensuite j'ai fait la formation du DEJEPS. J'ai fait cette formation du DEJEPS. J'ai fait mon alternance du DEJEPS au service jeunesse de la ville dans laquelle je vis, qui ouvrait. C'est bien parce que j'ai participé à l'ouverture d'une structure pour les jeunes de 18 à 25 ans. Et donc là c'était pour travailler sur tous les points des jeunes, c'était pas que forcément des jeunes en difficulté, mais c'était pour travailler sur tous les jeunes sur tous les aspects.

Voilà après le DEJEPS, j'ai travaillé cinq ans dans un quartier politique de la ville. J'étais médiatrice sociale Donc là j'accompagnais les familles dans les démarches administratives, il y avait une partie aussi de travail sur la parentalité. Et puis c'était aussi faire le lien entre la population et les administrations. Et là je suis à L'îlot du coup maintenant depuis cinq ans et demi en tant que conseillère en insertion professionnelle.

Salwa - Et c'est quoi qui vous a donné envie de rejoindre L'îlot ?

X - Alors il y a plusieurs choses qu' il y a eu quand j'étais jeune, je voulais intervenir en prison mais j'avais peur. Il y avait quand même ça qui était présent et ensuite quand j'ai vu l'annonce pour l'îlot, c'était pas forcément le public justice, c'était un appel à projet pour les jeunes parce que je sais pas si vous connaissez qu'on appelle les jeunes NEET. Voilà donc comme je me suis vraiment régalée quand j'ai fait les 10 ans avec les jeunes, quand j'ai vu l'offre d'emploi, j'ai dit waouh, j'y vais. Et du coup il y avait ce cumul avec le public justice. Et j’ai commencé par accompagner des jeunes NEET et le public justice mais c'était pas exclusif.

Salwa - Est-ce que vous pourriez définir en quoi votre poste consiste ?

X - Alors mon poste a évolué récemment. En fait, pendant plus de cinq ans, je faisais de l'accompagnement individuel des NEET parce que c'était l'appel à projet, c'était pour les moins de 30, les NEET, mais c'était pas que ça puisqu'il y avait quand même ce focus public justice donc public justice, il y avait pas de limite d'âge, c'était l'emploi qui déterminant. Donc voilà et c'était quoi votre question pardon ?

Salwa

Aujourd'hui, je ne fais plus d'accompagnement individuel parce qu'on a perdu le financement mais on a fusionné avec un chantier extérieur qui était sur notre territoire. Donc je suis en soutien du CIP sur les accompagnements socio-professionnels et on va dire les salariés du chantier. Je fais les entretiens de recrutement en détention. Et on a un dispositif aussi qu'on appelle de TIG pédagogique. Donc c'est une trentaine d'heures, enfin c'est 30 heures de la peine du TIG consacré à travailler sur le projet pro. Ca c'est par session.

Salwa - Vous m'avez parlé d'entretien de recrutement en détention pour pouvoir participer au chantier. Vous appuyez sur quels critères pour pouvoir recruter les participants ?

X - Bah alors déjà par rapport à la date de fin de peine soit plus de huit mois, on va dire. Le temps de faire les démarches et d'intégrer le chantier puisque le chantier c'est six mois renouvelable une fois donc par rapport à la date de fin de peine par rapport à l'aménagement de peine qui ont été faites parce que des fois j'en voie en entretien, mais il y a pas eu la demande de PE (placement extérieur) dans la demande d'aménagement peine, donc déjà c'est d'office éliminatoire. Ensuite, c'est l'entretien aussi en lui-même c'est Pourquoi la personne veut participer à ce chantier quelles sont ses motivations ? Et puis si la personne reste sur le territoire ou pas ça peut rentrer, mais ce n'est pas forcément éliminatoire.

Salwa - Est-ce que vous avez des critères rédhibitoires ? Et est ce que vous regardez les motifs d'incarcération ?

X - Pas de demande d'aménagement de en tout cas, pas de fin de peine trop proche, des problèmes de comportement. Quand il y a eu trop de rapports d'incidents là comme ça là je vois principalement ça. Et non on ne regarde pas du tout les motifs d'incarcération.

Salwa - Pour vous, quel a été le rôle et l'impact de l'îlot dans la réinsertion des publics que vous avez pu accompagner ?

X - Alors, je dirais qui me vient à l'esprit et que je trouve moi qui m'a marqué, c'est l'écoute. La plupart de ces personnes sont souvent dans des situations de rupture d'isolement, Un environnement pas forcément à l'écoute, j'allais dire. Ouais c'est c'est ça en priorité. Je me rappelle ce qui m'avait marqué, c'était la première fois c'était un monsieur qui avait à peu près mon âge que je faisais un entretien pour moi très rien d'exceptionnel, un entretien classique. Et puis au moment de sortir, il se retourne, il me regarde, j'ai vu son émotion et il me dit merci de m'avoir écouté comme ça, il y a longtemps qu'on m'a pas écouté comme ça Bah ça m'a semblé tellement. Je sais pas, j'étais tellement surprise et je trouve qu'il y avait tellement d'isolement voilà dans ses propos que je trouve que c'est ce que j'essaye de faire

de toute façon en priorité L'écoute, écouter vraiment les personnes et pas leur coller des procédures dessus type il faut faire ci, il faut aller là, il faut ça c'est la première chose? Et l'autre la deuxième chose à laquelle j'ai pensé, je l'ai perdu en cours…

Oui et aussi il y a un an, on a ouvert un dispositif qui est expérimental sur notre territoire porté par la métropole qui est un dispositif de logement pour les moins de 30 ans sortant d'institutions. Alors c'est pas que la détention c'est détention PJJE, mais nous on est spécialisés dans le public justice. Et les premières donc on a que six places sur ces logements et sur ces six logements, on a trois personnes qui sont rentrées que j'accompagnais déjà avant. Ils intègrent les logements. donc ils sortaient de détention et qui étaient soit sans logement, soit hébergés un petit peu à droite à gauche donc en situation précaire. Et donc c'était très difficile de faire un accompagnement vers l'emploi, ça semblait évident. Et j'ai vu vraiment la transformation, l'évolution dans leur comportement et leur investissement une fois qu'ils sont rentrés dans les logements. Donc le logement ça me semble aussi une priorité pour pouvoir travailler sur l'insertion.

Salwa - C''est super intéressant quand vous m'avez parlé d'écoute puisque vous m'avez parlé un peu de la posture que vous que vous avez quand vous accompagnez les bénéficiaires. Et ça me mène à une autre question: hormis cette posture d'écoute active, comment définiriez-vous votre posture ? Est-ce que vous avez aussi une posture peut-être d'encadrante ou d'autorité ?

X - Je pense pas avoir cette position d'autorité. Non, je pense pas plutôt de conseillère de après selon selon les fois, j'ai presque l'impression des fois d'être la maman des fois d'être peut-être pas la sœur, mais il y en a des fois ils me disent, je vous parle comme un psy alors je me mets pas dans cette position, je suis pas psy mais voilà il y a un petit peu tous ces aspects qui peuvent se croiser selon les moments.
L'autorité des fois il faut remettre le cadre, mais je pense pas que ce soit de façon autoritaire que je le fasse. J'essaye plutôt d'expliquer le pourquoi du comment c'est pas moi qui décide c'est pas moi qui veux c'est que c'est comme ça alors on peut ne pas être d'accord mais ça fonctionne comme ça si on veut rentrer dans le cadre si on veut avancer si on veut s'insérer voilà j'essaye plutôt de de l'amener comme ça.

Salwa - Dans le cas où vous rencontrez des situations un peu compliquées, comment vous vous vous positionnez ?

X - Alors j'ai jamais eu de situation de violence, je touche du bois à gérer de la violence. En tout cas contre moi. Ça dépend des situations, ça dépend où j'ai le plus de mal, c'est quand c'est psychiatrique. Après voilà chacun son boulot. Quand c'est psychiatrique, j'essaie de répondre à la demande, mais je sais que ça n'ira pas bien loin parce que j'ai pas j'ai pas les moyens, j'ai pas les compétences. Après la violence ça m'est arrivé une fois quelqu'un qui a été accompagné alors c'était un grand qui pouvait avoir le visage qui se déformait un petit peu quand il était en colère. Il a été accompagné au premier rendez-vous par l'éducateur, même si c'était un adulte et il a plus de 30 ans mais voilà à part l'éducateur parce que un rendez-vous précédent avec une assistante sociale avait un peu impressionné l'assistante sociale. Donc moi c'est l'éducateur qui vient pour le premier rendez-vous. Bon OK ça va après je le reçois toute seule et ça arrivait des fois qu'il arrive qu'il était très en colère contre quelque chose qui lui était arrivé la société ou ou la situation qu'il avait vécu. Donc j'avais

trouvé le truc avec lui, je le laissais. Et puis au bout d'un moment j'ai dit bon ça y est ça va mieux, on peut reprendre et puis voilà il avait vidé son sac et puis on pouvait continuer et puis là dernièrement je l'ai croisée en prison, on s'est fait la bise. Ah non pas la bise - rires. On s'est salué.

Enfin voilà c'est je pense que la priorité dans ce boulot, j'allais dire ce public, mais non c'est pas ce public c'est dans ce boulot c'est de pouvoir s'adapter à chacun et à aux besoins de chacun à la personnalité, les difficultés, les besoins etc.

Salwa - Quand quelqu'un souhaite être accompagné, est-ce que vous avez des attentes particulières ? Au-delà de peut-être la motivation, l'engagement ? Est-ce que vous attendez des choses précises de lui ou pas du tout la motivation suffit ?

X - Non alors là maintenant je fais plus d'individuel d'accompagnement individuel, mais quand je faisais de l'accompagnement individuel, non, j'attendais rien au premier rendez-vous, c'était une rencontre et puis aussi bien ses attentes que les miennes, elles se précisent au fur et à mesure des rendez-vous. Et c'est un croisement entre mes attentes et ses attentes à lui après enfin je veux dire c'est Ouais lui c'est très rare que ce soit elle. - *se perd dans ses pensées.*

Salwa - Ok donc si j'ai bien compris, c'est quelque chose qui se construit vraiment entre l'accompagnant et l'accompagné.

X - Et ça évolue. Oui c'est une relation donc c'est un échange. Pour ma part en tout cas je dis pas que c'est comme ça que c'est tout le monde.

Silence.

Salwa - Pour revenir sur la réinsertion plus globalement, si vous deviez définir la réinsertion, comment la définiriez ?

X - Trouver sa place dans la société. On peut trouver sa place en jouant un rôle. C'est assez caricatural de dire ça, mais c'est dans cette idée-là. C'est dans cette idée-là et pour pouvoir avoir un rôle, il faut avoir conscience de ses compétences, de ce qu'on est, de ce qu'on peut apporter. Je sais pas si c'est clair.

Salwa - Oui très clair. Donc on en vient à parler de l'estime de soi.

X - Ouais tout à fait.

Silence

Salwa - Est-ce que c'est quelque chose que vous que vous avez pu aborder quand vous faisiez de l'accompagnement ?

X - Alors ce que j'aime bien faire, on travaille avec une association qui intervient aussi qui fait des ateliers sur l'estime de soi. Mais au-delà de ça, moi ce que j'aime bien faire, c'est ce que j'appelle la frise chronologique. C'est de tout mettre sur un papier comme e, maternelle.

Je leur dis on part du début comme ça on reconstruit tout. Et c'est de tout mettre sur le papier. Déjà parce que reconstruire son parcours, on peut comprendre voir des évènements, qui se suivent, trouver des explications à certaines choses qu'on a peut-être oubliées. Et en faisant ça, après je leur demande de tout mettre même leurs loisirs, enfin le sport, ce qu'ils aimaient faire s'ils avaient des passions etc.

Et j'essaye de valoriser après tout ce qui peut l'être dans ses différentes expériences. Donc faire du sport oui c'est le respect des règles, la plupart du temps c'est du foot ou des choses comme ça donc voilà c'est l'esprit d'équipe. Enfin voilà j'essaye de faire ressortir tous ces petits trucs comme ça et même je me rappelle une fois j'en ai un, il me dit mais j'ai jamais travaillé, j'ai toujours été dans le milieu des stups. Il a commencé guetteur et puis à la fin il géré une équipe et tout il y a quand même une sacrée évolution. Voilà même si on peut pas le mettre dans un CV, mais montrer qu' ils savent faire et qu'ils sont capables et qu'ils ont des compétences.

Salwa - C'est super intéressant merci X. Pour rebondir sur tout ça, pour vous quelles seraient les éléments qui feraient qu'une personne est insérée ?

X - Moi par exemple on a pu me dire l'emploi. L'emploi c'est le symbole d'une réinsertion. Il y en a qui me disent que le fait de trouver sa voie et trouver quelque chose qu'on aime, c'est être réinséré.

Salwa - Et pour vous quels seraient du coup ces éléments ?

X - L'absence de récidive et moi j'aurais dit la stabilité. Peu importe dans quel domaine. La stabilité que ce soit dans l'emploi, dans le logement ou dans la famille, peu importe.

Salwa - Et pourquoi pour vous la stabilité c'est quelque chose d'important ?

X - Parce que alors je sais pas, si on est stable dans sa vie, on est moins tenté d'aller faire des conneries ou de se laisser entraîner par les ex-copains ou autre quand il y a une stabilité on est bien. Il y a moins de risques.

Salwa - Dans ce processus de réinsertion et de devenir stable, quels sont les défis que peuvent rencontrer ces personnes ?

X - Après ça dépend de chaque situation, il y en a ça peut être l'emploi Mais j'allais dire ouais l'emploi après tout est lié au logement. Sans logement, il n'y a pas d'emploi stable. Sans logement, construire sa vie c'est compliqué s'il n'y a pas de revenus non plus. Voilà mais pour pouvoir aller sur un emploi et tenir un emploi, je pense aussi qu'il faut un minimum de confiance en soi. Et puis intégrer les codes aussi. Intégrer les codes dans le sens où souvent ce qu'on entend surtout chez les jeunes, pas forcément, mais c'est en gros c'est c'est quoi leur expression Je sais plus mais que "C'est contre eux." En fait non enfin la société, elle ne connaît même pas la limite des fois, c'est pas contre toi c'est le fonctionnement et il faut intégrer ses codes et pas être forcément dans cette position de victime. je ne sais pas si c'est c'est ça non plus je sais pas.- Temps de réflexion
Pour certains, après je ne veux pas généraliser à chaque fois. Faut être au bon endroit au bon moment et rencontrer la bonne personne. Il y a toujours ces petits coups de pouce. On

peut le croiser mais il faut en même temps, c’est encore pareil, mais il faut avoir la capacité de le voir ce coup de pouce et le saisir.

Salwa - Merci X. Pour revenir sur votre poste, si vous deviez définir votre rôle auprès des bénéficiaires, vous le définiriez comment ?

X - Un tuteur, je dirais, mais un tuteur dans le sens de guider. Le tuteur de la plante, guider pour pousser quoi un peu comme le tuteur du stage ou des trucs comme ça. Ok c'est pareil mais bon C'est finalement c'est de l'accompagnement enfin c'est vraiment une co-construction et une vraie relation d'échange. Tous les matins, je proposais tel atelier ou alors un entretien au début et un entretien au milieu. J’avais énormément de mal à créer de l'adhésion, tout ce qui est groupe comme ça je sais pas si c'est l'engagement si c'est le regard de l'autre mais c'est compliqué, j'ai pas réussi vraiment à créer une dynamique autour des ateliers. Il faut dire que pendant quatre ans et demi, j'étais toute seule donc c'est compliqué. Il n'y a pas d'équipe.

Et j'ai remarqué que ce qui avait bien marché, c'était le sport. À un moment donné, on a eu un bon, c'était le reste d'une enveloppe donc on a organisé des séances de sport avec les intervenants. Alors je participais moi aussi donc c'était que des mecs j'étais la seule femme donc il fallait pas non plus être trop faible à côté. C'est rigolo parce qu' il y a plein de choses qui se passent comme ça au début ils y allaient tous en reculant et après ils râlaient, mais en même temps j'ai vu une progression, un engagement qui a évolué. Et du coup c'est vrai que dans l'accompagnement après c'était plus facile, on pouvait commencer à tirer des ficelles et à voir les choses différemment. Donc ça il y a eu le sport, mais ça a duré que six mois, je crois ce qu'on avait pu mettre en place.

Après j'ai essayé de mettre en place alors on a vu passer un moment aussi une sophrologue en formation.Ça c'est ouais ça a marché mais pas super-super non plus mais ceux qui se sont engagés, ils sont venus à toutes les séances. Il y a les ateliers que je vous disais là sur l'estime de soi qui sont menés par les intervenants extérieurs. Là aussi c'est compliqué on a on tourne entre deux et cinq personnes et c'est pas forcément les mêmes alors normalement ça devrait être les mêmes vu qu'il doit avoir une progression. On a essayé de mettre en place des ateliers aussi sur des thèmes comme l'emploi, le logement, la santé et à chaque fois, on rame pour avoir du monde. Il n'y a pas de continuité dans les ateliers.

Salwa - Et pourquoi ça a été compliqué de mobiliser durant ces ateliers ?

X - Je sais pas peut-être s'engager sur plusieurs semaines, être présent à tous les ateliers, je pense que c'est compliqué de ne pas oublier. Il faut relancer sans cesse et puis des fois il répond pas et puis s'ils ont pas envie ou s'ils ont un autre rendez-vous il y a pas ce truc j'ai déjà un rendez-vous, on peut prendre un autre moment.Voilà c'est l'effet de groupe, je pense aussi qui est pas forcément recherché. Il y a différents paramètres.

Salwa - Pour parler de dynamique de groupe et d’individualité, est-ce que pour vous les personnes qui sont enfin sorties de prison ou qui ont été suivies qui ont un antécédent judiciaire font face à des discriminations ?

X - Bien sûr qu'il y en a ça c'est sûr mais en même temps je me rends compte… Alors est-ce que c'est parce que je suis dans le milieu ou est-ce que c'est aussi grâce à l'évolution et à la RSE qu'il y a quand même des entreprises et des patrons qui qui n'hésitent pas à donner une chance. Voilà il y a peut-être un peu des deux qui interviennent. Mais oui bien sûr qu'il y a des étiquettes ça c'est certain.

Salwa - Et vous en tant qu' enfin quand vous étiez du coup conseillère, est-ce que c'est des sujets que vous abordez avec les bénéficiaires ?

X - C'est selon les cas, c'est plus facile de dire que c'est la faute de l'autre que de la mienne. Parce que tenir derrière ça, après il faut l'assumer et puis il faut peut-être mettre des choses en place pour essayer de changer alors que si c'est l'autre finalement je ne suis pas trop en danger quoi. Je pense qu'il doit y avoir aussi ce côté-là. j'ai jamais vraiment abordé directement comme ça de face les étiquettes qui pouvaient avoir. Après moi c'est dans le dans le cadre de la préparation à l'entretien que je l'aborde, mais pas franchement dans le sens où voilà quand il y a des des trous dans le CV, comment comment vous allez le prendre donc il y a ceux qui seront francs qui disent moi je le dis, je m'en fous. Il y a ceux qui disent qui sont prêts à mentir du coup pardon, il y a une autre conversation. - coupe son micro quelques secondes. Donc oui, Il y a ceux qui sont prêts à mentir sur leur CV pour le cacher. Donc moi je leur dis que nous on ment pas. Alors on s'arrange pour faire un CV sans les dates pour pas avoir les trous enfin ou par thème ou quoi. Et après on réfléchit pour l'entretien comme on dit, qu'est-ce qu'on dit, qu'est-ce qu'on doit dire. Pas dire j'ai fait 10 ans de prison - rires. Voilà c'est comme ça que je l'aborde, mais pas en cours sur le….

Excusez-moi deux petites secondes. - coupe son micro

Oui, voilà, pardon. Donc voilà c'est comme ça que je l'aborde.

Salwa - Vous m'avez parlé d'étiquette, est ce que pour vous, ils intériorisent cette étiquette influence leurs recherche d'emploi ou autre ?

X - Moi j'ai l'impression que la plupart, pas tout le monde, la plupart sont au clair avec ce qu'ils ont fait en tout cas avec moi. Il n'y a pas de honte, pas caché, pas parce que moi je demande. Je leur demande pourquoi. Et ils sont clairs, il n'y a pas de soucis en général avec moi. Qu'est-ce que je voulais dire… - temps de réflexion.
 Avec les autres il y en a avec les autres pareil, ils sont aussi cash même pour leurs recherche d'emploi ou quoi Des fois c'est même " regarde ouais j'ai fait ça, t'as fait pas autant que ça" mais voilà c'est un petit peu presque, pas une gloire, mais dans ce sens-là Je sais plus ce que je voulais dire. Oh je me perds. à la question. Oui alors là je pense à un notamment à quelqu'un qui était "ouais de toute façon, c'est moi ouais. Je suis nulle". Ce genre de discours : c'est moi qui ai rien fait pour réussir pour m'en sortir. Ça peut parfois aller dans ce sens-là.
Et les ateliers sur l'estime de soi par l'association extérieure avaient cet objectif-là parce que ceux qui passent par les ateliers peuvent avoir la possibilité derrière d'avoir un accompagnement psy. Donc je trouve que c'est un sacré avantage, mais ils n'ont pas tout trop perçu comme ça non quand ils vont chez le psy c'est parce qu'ils ont une obligation de soins souvent pour les addictions. Donc voilà là ils vont chez le psy, mais comprendre l'intérêt il y en a enfin c'est rare c'est exceptionnel. C'est exceptionnel. Ouais mais après

c'est vrai qu'il y a un besoin énorme et le psy fait peur même dans la société en général. Mais il y en a besoin et c'est une des raisons pour lesquelles j'envisage de finir ma formation, mais du coup plus psy clinique, mais en psychosociale de la santé pour pouvoir plus facilement accompagner, orienter, faire des actions de prévention, etc.
Parce que oui il y a besoin.

Salwa - Quelles sont les principales difficultés que vous avez pu rencontrer en tant que conseillère ?

X - Alors c'est la présence au rendez-vous. Ça si on rappelle pas, c'est impressionnant parce que c'est des semaines, c'est des gruyères mais c'est voilà c'est de temps en temps une semaine comme ça des fois ça arrive, j'ai plusieurs rendez-vous dans la journée, j'en ai qu'un qui vient. Mais c'était vraiment cyclique et c'était pas juste sur une journée quoi ça pouvait arriver sur presque la semaine. Donc ça c'est quand même assez énergivore de rappeler les rendez-vous. Quand il y a pas de logement, l'accompagnement insertion pro sans logement, c'est compliqué. Alors oui je sais que le logement s'est tendu dans toutes les régions, mais je crois que sur la côte on est pas mal - rires. Donc ça c'est compliqué. Quand il y a du psy qui est pas détecté, pas accepté, pas traité. Après c'est l'administratif quand c'est tout l'administratif qui est impacté avant de pouvoir faire du vrai accompagnement. Des fois ça peut prendre du temps. Est ce que je trouve très très compliqué récurrent et qui peut être qui peut prendre beaucoup de temps. Par exemple l'histoire des cartes d'identité. Pour ouvrir les droits au RSA, il faut une carte d'identité Pas de carte d'identité. donc pas de RSA, pas d'argent, pas de photos. Voilà c'est un cercle vicieux comme ça pareil pour le non c'est pas pareil mais après oui aussi pour les demandes domiciliation quand il y a pas de logement, ça peut prendre du temps, il faut justifier la présence sur le territoire. On va dire c'est pas forcément évident tout ça de répondre à toutes les besoins de pouvoir avancer, pouvoir créer des droits? Ça c'est compliqué. En plus bon, on n'a pas d'assistante sociale dans le Var, donc on essaye de renvoyer sur le droit commun, mais après il y a aussi ce rejet, on va dire des institutions. Enfin voilà c'est c'est des ça peut être des cercles vicieux qui peuvent prendre du temps avant de pouvoir travailler vraiment sur l'accompagnement.

Salwa - Et pour continuer sur les difficultés est-ce que vous avez rencontré des contraintes organisationnelles ou institutionnelles dans votre travail

X - Alors j'étais toute seule, j'avais une responsable qui était à temps partiel. Déjà elle était pas là tout le temps, puis après elle avait des réunions, des rendez-vous etc. Pour les premiers rendez-vous, notamment, j'ai essayé de m'organiser de faire de prévoir éviter d'être toute seule par exemple. Je ne sais pas si c'est ce genre de choses que vous pouviez penser…- Réflexion. On avait le financement pour les NEET, oui c'était la priorité les jeunes de moins de 30 ans, c'était la priorité pas forcément son temps de détention, mais bon après il y a quand même de la marge, on peut faire avec les jeunes de moins de 30 ans qui sortent de détention mais oui voilà ça il fallait répondre aux critères.
Justement le financement pour les moins de 30 ans, c'était le FSE donc le FSE il faut se rapprocher au plus près des du nombre prévu, mais ce qui est ah ouais ce qui est j'avais oublié ce côté-là très énergivore et prise de tête. Le FSE c'est tout le côté administratif et les preuves à fournir. Donc ça c'est "au secours" - rires.. Je suppose que je vous apprends rien - rires. Il est assez connu j'ai l'impression. C'était la chasse à la carte d'identité pour prouver

l'âge, la chasse aux documents pour prouver le lieu d'habitation, la chasse aux documents pour l'orientation C'est vraiment pas le côté qui me plaît le plus loin de là.

Salwa - Petite dernière question, si vous deviez trouver des limites au dispositif l'ilot ?

X - Dans l'accompagnement individuel, les limites que j'avais, c'était le fait d'être seule déjà donc j'étais un peu limitée pour les entrées. En étant seul, je pouvais moi comme je vois les choses, c'était un accompagnement proximité, j'allais dire et j'ai essayé dans la mesure du possible de voir les personnes une fois par semaine ou allez tous les 10 jours vraiment quand j'avais du monde. Quand je vois que ben la plupart ça fonctionne avec un rendez-vous par mois, enfin moi je ne vois pas pourquoi. On peut accompagner les personnes qui sont en difficulté qui sont en rupture de plein de choses avec un rendez-vous par mois Donc ça c'était c'était quand même pour moi une limite. Et après c'est à choisir soit on fait du chiffre, soit on fait un accompagnement voilà. Moi et les conseillers n'étaient pas sur les mêmes actions, eux, ils interviennent plus en détention et nous, on intervenait dehors.
On l'a maintenant avec le chantier extérieur, on voit le dedans, mais on fait plus dehors. Donc l'idée c'est quand même d'arriver à faire dedans dehors. Et sur le Var, l'antenne est récente, elle a moins de six ans. Oui c'est ça aussi.

Remerciements

Annexe 5 : Retranscription entretien ex-bénéficiaire Wake Up Café

Salwa - Je t’en prie, tu peux te présenter

X : Bah je me présente, je m'appelle XXXX XXXX, j'ai 28 ans. Et je suis actuellement originaire de Nanterre 92.

Salwa - Est ce que tu peux me parler de ta vie un petit peu, de ton parcours avant ton incarcération ?

X - Oui, mon parcours avant mon incarcération. J’étais jeune des quartiers populaires, de la Courneuve, de la cité des 4000. J’ai grandi là-bas, ce qui a été un petit peu compliqué, je dirais. On a grandi avec des difficultés comme tout le monde. Bon, à la maison ça allait même si j’avais que la maman qui était là pour nous, puisque mon papa est décédé. C’était un peu compliqué dans le fait que… bah… c’est l’endroit où j’ai grandi et voilà c’était dur, c’était compliqué. J’ai fait ma primaire, collège, lycée à la Courneuve et bah j’ai juste fait la seconde. Après malheureusement j’ai été incarcéré.

Salwa - Est ce que tu peux me dire comment s’est passé ta période en prison. J’ai pas forcément besoin de savoir pourquoi tu es parti en prison, si tu veux en parler, tu as le droit mais c’est si tu veux vraiment. J'aimerais juste savoir comment ça s’est passé ?

X - Merci Salwa. Bah lorsque je suis rentré en prison, pour ma part c’était quelque chose que tu appréhendes au début. Lorsque je suis arrivé en prison, j’ai vu toutes sortes de profils. D’ailleurs, lorsque je suis arrivé, j’étais l’un des plus jeunes parce que je suis tombé assez jeune quand même, je venais juste d’être majeur je crois. Ah non, je venais juste d’avoir mes 19 ans. Quand je suis tombé, c’est-à-dire, je suis tombé avec tout type de profil et je suis arrivé et voilà.

Salwa - Et tu t’es senti comment en arrivant ?

X - Bah en arrivant, j’appréhendais, tu te demandes comment c’est réellement mais après j’ai quand même la tête sur les épaules mais j’appréhendais quand même. Au début j’ai été par un CPIP mais lorsque je suis tombé dans un premier temps, j’étais en mandat de dépôt, c’est-à-dire en détention provisoire. C’est la période avant ton jugement, du coup t’as un CPIP mais il sert pas à grand chose. Il vient juste te voir, essaye de prendre de tes nouvelles et c’est quand t’es condamné que vraiment il sert à t’aider pour faire les démarches, préparer la sortie. Donc quand t’es en détention provisoire, il vient vraiment juste pour prendre des notes sur certains trucs, c’est pas comme quand t’es condamné.

Donc moi au début, pendant un bon moment de ma détention, j’étais pas condamné, j’étais en détention provisoire, c'est -à -dire présomption d'innocence. J’étais en détention provisoire pendant 3 ans. On avait pas travaillé l’insertion ou autre, j’avais juste des activités que je faisais avec le pôle culturel du SPIP. Je m’inscrivais à toutes les activités, j’allais au scolaire à un moment donné donc je continuais d’aller à l'école. Je faisais des activités sportives donc tout ce qui est foot ou musculation.

Salwa - Est ce qu'on t'a proposé ses activités-là ou c'est toi qui t'es renseigné ?

X - En fait, on nous envoie des petits coupons dans la cellule. Donc c'est au bon vouloir, si tu veux, tu t'inscris et si tu veux pas tu laisses. Et souvent, je me renseignais sur les activités qu'il y avait où j'en entendais parler dans la cour de promenade par les autres détenus. Et du coup voilà tu vas à l'activité, tu donnes ton nom, tu leur dis que t'as envie de t'inscrire.

Salwa - Ok, peut-être pour passer sur le sujet de ta sortie de détention. Tu appréhendais la sortie ?

X - Ouais vraiment après la détention, j'ai beaucoup appréhendé la sortie parce que j'ai quand même un long parcours parce que j'ai quand même eu un long parcours, lorsque je te disais que j'ai fait trois ans de détention provisoire, c'était vraiment le début de la détention en fait pour moi parce qu'après il y a eu des jugements, il y a plusieurs choses qui ont suivi. Je suis sorti que cinq ans et demi après les trois ans. Du coup j'ai fait pratiquement huit ans et demi. J'ai passé presque toute ma jeunesse là-bas. La sortie, je l'appréhendais fort parce que ça faisait huit ans que j'étais pas sorti. Donc du coup j'appréhendais tout ce qui était La vie actuelle, enfin se raccrocher au train. La vie elle avait changé entretemps. il s'était passé beaucoup de choses.

Salwa - Est-ce que pendant ta détention t'avais tes proches avec toi t'avais des amis ta famille ?

X - Bah franchement ma famille je tiens à le mentionner vraiment, ils ont vraiment été là du début jusqu'à la fin. Ça c'est quelque chose que j'oublierai jamais quelque chose qui m'a toujours marqué vraiment du début à la fin, ma famille elle était là avec moi elle venait me voir au parloir trois fois par semaine. Ils lavaient mon linge, mes sœurs, mes frères, j'ai aussi des amis qui m'ont soutenu, j'avais une copine aussi qui m'a déjà soutenu aussi mais voilà bon c'est particulier - rires. Mais la famille en tout cas ils étaient là, j'ai toujours eu du soutien franchement de toute ma famille.

Salwa - Et si tu devais définir des difficultés après ta sortie, ça serait quoi ?

X - Bah en fait, lorsque tu sors tout d'abord tu remets un pied dehors, tu fais une constatation, c'est-à-dire que tu constates selon comment est-ce que t'as laissé ta vie d'avant. Comment est-ce que tu l'as laissé et aujourd'hui où t'en es. Qu'est-ce que tu dois faire pour pouvoir te raccrocher au train ? C'est-à-dire que tu regardes un petit peu autour de toi, tu regardes tes frères et sœurs, l'évolution des mecs de ton âge où ils en sont aujourd'hui. Comment est-ce que ça se passe et lorsque tu vois que par exemple ton ami avec qui t'as toujours été il travaille, il a sa vie de famille il a ça etc. C'est là où tu te rends compte tu dis ouais le temps il est passé et faut que je m'accroche à ça. Donc tu cherches justement à ce moment-là les bonnes portes. Tu travailles justement quand t'as envie de bien faire les choses parce qu'il y en a aussi qui sortent de ces peines-là… Malheureusement, on ne sort pas tous bien d'une longue peine. c'est vraiment vraiment compliqué. Vraiment j'ai rarement vu des gens sortir bien avec la tête au complet, c'est vraiment parce que de toute façon il y a beaucoup de traumatismes, c'est vraiment

compliqué Et lorsque tu sors justement, il faut ta tête au complet. Faut que tu t'acceptes aussi, il y a beaucoup de choses que tu dois accepter.

Par exemple, tu vas arriver la vie elle a changé, tu vois les petits ils ont grandi il y a plein de choses que je dois accepter, tu dois te dire ok c'est comme ça et je dois accepter. Je vais avancer à mon rythme, faut pas regarder à côté de toi parce que tu regardes, tu te dis ouais mon pote regarde ouais il a acheté une nouvelle voiture ouais il a deux enfants il a une femme faut que j'ai ça demain non tu vas tomber à l'eau faut vraiment rester focus.

Et tu vas attendre tes objectifs, tu vois ce que je veux dire et wake up café, c'est une association vraiment vraiment vraiment moi qui m'a vraiment aidé pour le coup parce que lorsque que tu sors d'une longue peine de détention, tu sais quand tu sors t'as pas envie directement d'être livré au monde ou dans la vie active. En fait, le dispositif qu'ils ont mis en place, c'est vraiment moi vraiment un truc qui m'a vraiment aidé, je leur en serais toujours reconnaissant parce qu'en fait c'est un programme qu'ils te font, je dirais pas comme à l'école mais c'est un programme qui te font où tu reprends habitude à te lever le matin à 8h par exemple où t'as des activités mais en fait ces activités là aussi permettent de travailler sur toi-même. Tu travailles sur la confiance en soi, tu travailles sur la comment dirais-je la prise de parole sur plein de choses sur la médiation. En fait, tu fais plein de trucs qui te préparent à la vie active qui t'attend. Tu fais même des faux entretiens d'embauche, il y a des ateliers d'élocution, c'est vraiment quelque chose qui m'a vraiment aidé et qui m'a vraiment préparé à la vie active. Tu refais tes papiers parce que lorsque tu reviens de huit ans, je pense que tous tes papiers sont périmés et tout ce qu'il en suit. J'ai refait mes papiers avec eux, je me suis refait un CV carte vitale, carte d'identité, passeport. Vraiment tu redémarres une vie avec eux.

Salwa - C’est super intéressant. Pour continuer sur Wake up café, tu m’as parlé du fait qu’il faut accepter que la vie a changé, est ce qu'ils t'ont aidé dans cette démarche-là ?

X - Bah ça c'est pas quelque chose qu'ils exposent en général, mais tu sais lorsque t'as Wak Café t'as une chargé d'insertion. C'est quelqu'un qui s'occupe de toi personnellement Elle suit des ex-détenus qui sortent et souvent tu discutes avec elle. Selon tes comportements et tes agissements, souvent elle peux te parler, elle peux te demander si t'as envie de parler et elle te conseille sur ce genre de choses-là. Il faut te concentrer sur toi-même, ne pas repartir vers tes ex-nes fréquentations et même à la sortie, tu vois toujours ta CI parce que t'as une nouvelle CI lorsque tu sors qui n'est plus la suite avec qui t'es en détention. Mais t'as une nouvelle CI lorsque tu sors et que tu la vois fréquemment, elle te demande si tes fréquentations ont changé, elle te demande ce que tu fais au quotidien ou si t'as des comptes à lui rendre. des fiches de paye, tu dois faire des soins psychologiques, t'as plein de choses à faire en fait. T'es toujours suivi en fait t'es pas libéré comme ça.

Salwa - Avant de continuer sur wake up café, j’aimerai rebondir sur quelque chose que tu as dit que je trouve intéressant. Tu me disais que certaines personnes sortaient d’incarcération avec des traumas. Tu te sens comment par rapport à ça ?

X - Moi je vais vous dire la vérité, je vais être franc avec vous, moi c'est déjà ma religion et le sport et le fait que justement parce que je tiens à le mentionner parce que en détention, il y a

deux voies, il y en a pas 30 000. T'as ceux qui se baignent à la drogue etc pour oublier les soucis parce qu'on n'a pas tous le même mental malheureusement c'est pas parce qu'ils fument que je suis mieux qu'eux. Mais c'est quelque chose là où j'ai vu beaucoup de gens s'affaiblir et même perdre la tête, fumer etc. Moi c'est quelque chose que j'ai jamais fait. J'ai jamais fumé de ma vie, j'ai jamais bu et là-bas encore moins. Parce que là-bas malheureusement il y a des gens qui tombent là-dedans là-bas justement avec tous les soucis, allez c'est bon, ils veulent commencer à s'enfumer et rentrer dans un délire. Moi je me suis toujours dit ma religion, mon sport, ma famille. C'est ça qui m'a fait tenir : l'espoir, ma famille, ils ont toujours été là pour moi. Et j'ai toujours eu de l'espoir. Bon pour ma raison personnelle et pour la raison pour laquelle j'étais incarcéré de me dire que j'étais innocent sur ces faits là qui m'étaient reprochés, c'était l'espoir qui me disait lâche pas. Et si moi je l'aimais de toute façon, ma mère, mes frères et sœurs, tout le monde lâchait le bateau. C'est moi qui devais tenir pour que tout le monde puisse tenir. Donc j'ai toujours eu cette mentale-là de me dire voilà, lâche rien.

Salwa - Est-ce que pour plus parler de toi du coup, est-ce que pour toi la prison elle a en gros changé la personne que t'étais enfin la façon dont tu te voyais avant de rentrer en prison et après après être sortie. Est-ce qu'elle a changé ?

X - Me concernant oui bien sûr je ne vais pas te mentir, je vais te parler, j'étais insouciant avant de rentrer en détention On est là, on est voilà. Excuse-moi de le dire mais on est dans la cité. J'ai grandi que dans ça, j'ai connu ça. Malheureusement je n'ai pas eu le choix. Ça veut dire que il y a plein de gens, tu prends pas confiance t'es dans le quartier tu suis. Je suis parce que y' a que ça et on nous montre pas autre chose, on nous fait croire qu'on veut faire ça donc du coup bah on est là, on suit ce mouvement, on croit que ce qui est pas bien est bien. Malheureusement ça en fait ce qu'on nous ce qu'on nous montre lorsqu'on est là-bas, c'est que fait le négatif et tu vas être vu en brave. Et lorsque t'es jeune pour tout le monde, t'as envie de prouver parce que t'es jeune, t'as pas encore conscience des choses donc tu suis et malheureusement bah ça te rattrape et moi ça m'a rattrapé très très très jeune c'est aussi ce qui a fait ma force d'aujourd'hui. C'est que très jeune j'étais vite mis dans de grands problèmes, mais ce qui a fait qu'aujourd'hui ça m'a servi et je vois tout de suite la différence, il y a un très très grand écart, très très grand écart. C'est ma force aujourd'hui.

Salwa - Peut-être plus pour parler peut-être d'estime de soi, de confiance en soi etc, est-ce que c'est une problématique que tu rencontres ?

X - Mais en fait c'est pas une problématique que j'avais non ça va, mais en fait parce que par exemple, l'estime de soi. T'es tellement dans une bulle dans le monde détention que tu penses même pas à ça. Mais quand tu sais que t'as Wake café, tu sais que c'est le boulot qui suit donc ça va. C'est pour ça que tu travailles tes besoins. Sinon c'est même pas un truc que tu calcules, t'as plein de potentiels en toi, tu calcules même pas en fait. Toi t'es là t'as un objectif : tu veux que sortir. Si une fois que t'arrives là-bas que tu passes la deuxième et que tu penses à autre chose, c'est bon. Et tu te dis pas que en gros quand tu sors de prison, même si t'es accompagné par Wake up Ca café ou un autre dispositif, tu dis que ta période en prison elle va peut-être te bloquer sur X ou Y chose, tu trouver un taf.

Ca je le sais bien parce que moi je suis quelqu'un qui justement je vais te raconter un petit peu mon parcours en rapide. Moi lorsque j'étais déjà au lycée, ma filière c'était ASSP accompagnement sur les services à la personne. Ça veut dire dès là moi je voulais déjà faire éducateur etc. Educateur spécialisé : c'est-à-dire que lorsque j'ai fais tout mon temps de détention et que je me suis dit lorsque je sors, il va falloir que je taffe, je m'étais déjà renseigné sur le métier et dès la détention, je savais que ça allait bloquer par rapport au casier. Donc ça veut dire que lorsque je suis arrivé à Wake up Café, je savais par exemple ça…. Pardon c'était quoi ta question ?

Salwa - reformulation

X - C'est revenu, oui ça m'a bloqué parce que je voulais faire éducateur spécialisé, il y a plein trucs que je voulais faire ça m'a bloqué par rapport au casier.

Salwa - Et tu t'es senti comment toi par rapport à ça ?

X - Bah en vrai, en étant sincère avec toi ça fait mal, mais j'y suis déjà préparé. Tu vois ce que je veux dire et j'ai tellement eu de coups durs que ces petits en vrai. Sans trop être voilà prétentieux, c'est un coup dur aussi, mais en fait tu vois quand t'es trop eu de déception pendant ces années-là, j'ai trop de déception, trop de coups dur que vas-y les ça je le prends mais je me dis t'es dehors déjà c'est bon c'est trop bien. Tu vois ce que je veux dire ou pas que les petits trucs tu les calcules même plus quand tu sais ce que t'as vécu déjà tu vois ou pas ?

Salwa - Ok je vois mais du coup c'est quoi être réinséré pour toi ?

X - Moi je pense qu'une personne réinsérée, c'est une personne qui déjà comprend qu' il doit s'adapter à la vie active Et donc travailler et travailler. C'est pas les codes à tout le monde, mais c'est-à-dire se mettre dans le grand chemin, travailler, si t'as pas le permis passer le permis, se mettre à jour, être un citoyen. En tout cas, essayer de l'être pour moi ça c'est une base pour se réinsérer. Être dans la vie active, ne plus être dans ce que tu faisais avant dans le négatif, être que dans les trucs carrés. Pour moi c'est ça se réinsérer.

Salwa - Est-ce que pour toi tu te sens réinséré aujourd'hui et à quel moment pour toi t'as commencé à te sentir réinséré si tu te sens ?

X - Moi pour moi je me sens réinséré oui parce que je connais ma vie d'avant et je sais que c'est l'opposé bien sûr je me sens réinséré parce que je me sens bien par rapport à ça. Je sais que lorsque je cherchais, j'avais jamais travaillé de ma vie et j'ai travaillé. Au jour d'aujourd'hui, j'ai pas la crainte par exemple qu'on vienne toquer à ma porte à 6h du matin. Ça je suis tranquille sur ce point-là. je sais lorsque par exemple. C'est un exemple hein, je suis franc avec toi, lorsque je croise même la police, je suis tranquille dans ma peau alors qu'avant t'es toujours en panique. Ca t'arrive même là tu les vois t'as encore cette crainte d'avant mais en fait tu dis non, je suis en règle t'es en règles, t'as tes papiers en règle, j'ai mon permis, j'ai tout alors qu'avant je pouvais rouler sans permis avant tu commets des conneries même quand ils viennent à la maison, tu sais même pas pourquoi ils viennent. Tu vois là, je sais que même demain ils viennent je suis en mode "ouais qu'est-ce qu'il y a je suis en règle". Donc ouais voilà moi je me sens réinséré parce que tout que ce que je dois

faire dans les normes et ce que je veux, je le fais dans les normes. Je ne le fais pas à ma sauce donc oui.

Salwa - Et c'est quand toi c'est quand que que tu t'es senti vraiment réinsérée ?

X - Franchement, c'est lorsque j'ai commencé à travailler lorsque j'ai commencé à récupérer mes documents donc tout ce qui est passeport, carte d'identité, etc. Pour commencer mes vraies démarches à passer mon permis très très vite lors de ma sortie 23 mois après j'ai eu le permis moto voiture, je me sentais directement réinséré parce que ça commence par ça quoi, les démarches administratives.

Salwa - Comment t'as connu Wakeup Café d'ailleurs ?

X - Je l'ai connu par rapport à des ex-détenus qui en ont parlé à un ex-détenu avec qui j'étais en cellule qui m'a parlé un petit peu d'eux, il avait fait une petite permission là-bas. Il m'a parlé du coup lorsqu'il m'a parlé, j'ai fait mes petites recherches de mon côté, je leur ai écrit lorsque j'étais en détention pour qu'il puisse venir me voir. Ils sont venus me voir quatre mois après, je les ai vus, j'ai discuté avec eux. ça a bien collé. Du coup j'en ai parlé à mon CPIP on a fait un rendez-vous, ils m'ont convoqué après six ans et 10 mois de détention dans leurs locaux. Comme ça d'un seul coup ils m'ont dit oui, on t'invite en permission pour une journée. Du coup je suis sorti en permission et je suis allé là-bas pour voir leurs leurs locaux dans un premier temps. J'avais certaines modalités qui faisaient en sorte que j'avais pas encore accès aux permissions. Lorsqu'ils ont été levés, ça concordait avec la permission de mauvais café. moi j'ai fait la demande lorsque j'ai su que j'étais apte à déposer ma permission.

Salwa - Du coup quand ils sont venus te rencontrer, comment ça s'est passé ?

X - Ca c'est très très bien passé, très bon accueil de deux personnes qui sont venues me voir, on a échangé, ils me posaient des questions sur ma vie. Pourquoi j'étais là-bas, qu'est-ce que je voulais à l'avenir, qu'est-ce que j'attendais d'eux etc. Donc ouais c'est un très bon entretien.

Salwa - Et tu m'as dit que t'avais une chargée d'insertion, comment s'est passé l'accompagnement ?

X - Moi je la voyais déjà en permission, c'est-à- dire lorsque je vais en permission, je l'ai vu. Franchement elle était vraiment au top avec moi. C'est quelqu'un que j'oublierai vraiment pas parce qu'elle m'a vraiment aidé. Et quand je vous dis vraiment aidé, c'est vrai. En fait, lorsque je sors de détention t'es là, tu sors d'un endroit où c'est dur. Mais sur certains trucs t'es sensible parce que lorsque t'es en détention, t'as ces trucs-là, on est là, on t'assiste, on vient t'aider c'est toi et toi. Ouais c'est toi et toi. t'as les surveillants qui font leur travail, mais ils ne sont pas là pour être tes amis. Lorsque tu sors les premières personnes que tu vois, tu vois qu'ils sont là pour t'aider,ils sont là pour tu vois ça change ces personnes-là tu peux pas les oublier lorsque tu sors avec une vraie problématique, tu vois ce que veut dire ou pas ? C'est-à-dire qu'elle a été là pour moi dans tout. Tu vois c'est elle qui m'a vraiment aidé sur tout. Moi je vais être sincère avec toi, l'accompagnement, c'était même plus que l'accompagnement qu'elle devait faire. Parce que moi et elle on est toujours resté en

contact, elle me parlait tout le temps, elle était là. En tout cas je sais pas si ça se passe comme ça avec tout le monde, mais l'accompagnement, l'affinité qu'on a eue, c'est vraiment fluide. C'était vraiment vraiment fluide. Je ne sais pas si c'était le cas avec tout le monde. Mais personnellement moi. C'était un vrai soutien.

Salwa - Est-ce que du coup quand t'as fini ta détention est-ce que t'as suivi un programme avec café peut-être une semaine ou plusieurs mois ?

X - Oui bien sûr, j'étais là-bas au moins cinq ou six mois. Ouais bah c'est c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'était les ateliers estime de soi tous les ateliers qu'on a pu faire. En fait, c'est le matin atelier après-midi atelier. Mais qu'est-ce qui est bien c'est que tu vis dans un pavillon avec eux par exemple, dans le pavillon, c'est vraiment le repas, c'est ensemble, on cuisine ensemble, t'as des tâches si toi tu fais la vaisselle aujourd'hui, c'est toi qui cuisine et on mange ensemble avec eux. Ils sont pas à part ou ils nous mettent à part c'est vraiment ensemble tu vois ce que je veux dire. On va faire des courses ensemble, on cuisine ensemble, on mange ensemble, on se répartit les tâches ensemble avec ceux qui travaillent à l'intérieur. Donc c'est comme ça qu'il' se passe au quotidien.

Salwa - Est-ce que t'avais des obligations peut-être le fait d'être à l'heure ?

X - J'avais des obligations : être à l'heure bien sûr puisqu'on était attendu là-bas, ils se lèvent pour que tu sois à l'heure donc il fallait être à l'heure. Quelles sont les obligations après ? Avoir respecter les règles de la maison. En tout cas, c'est normal, ils ont leurs règles, ils travaillent, il faut les respecter. Ouais ouais c'est vrai qu'il y avait quelques règles, c'est des règles de maison de base. Par exemple, être à l'heure, c'est ce qu'ils attendaient de toi, t'as un bon comportement en atelier parce que souvent on vient de sortir. on veut regarder notre téléphone, nos messages, tu parles avec les gens parce que tu viens de sortir aussi t'as ta liberté mais en même temps t'es là-bas, tu vois. On est resté concentrés parce que aussi c'est des gens qui viennent de l'extérieur qu'eux ils payent pour pouvoir venir faire les ateliers donc voilà il fallait que ça se passe bien mais en même temps t'as des appels de tes potes, il fallait être sérieux en atelier, tu vois.

C'était un peu dur, mais il fallait suivre. Franchement c'est une vraie transition. Parce que t'es libre. Tu te sens bien quand t'es à wake up café. Il y en a qui me disent ouais ouais wake up café “gngngn”, vas-y, il y en a plein qui se plaignent. Pourquoi aussi parce que comme on dit tout le monde n'est pas soutenu. Tu peux pas se plaindre que les autres se plaignent parce que tout le monde n'est pas soutenu de la même manière Il y en a qui sortent, ils ont besoin d'argent parce qu'ils disent ouais wake up café c'est très bien. T'es là-bas t'as un wake up mais ils ont pas de revenus ils ont besoin d'argent. Tu vois la plupart des gens c'est ça ils sont énervés, ils sont frustrés parce qu'il y en a qui ont des charges, il y en a qui ont des enfants à la sortie ils ont plein de trucs. Moi par exemple, j'avais pas d'enfants et tout etc. Mais il y en a, ils ont des enfants, ils ont la pression derrière, ils ont déjà des factures à leur sortie, ils sont là en train de faire des ateliers, ils trouvent ça enfantant ils disent c'est bancal. En fait, ils ne pensent pas ce que ça peut faire après pour plus tard. Après je les comprends aussi parce qu'ils n'ont pas le temps. On n'a pas tous le même âge aussi ça aussi on n'a pas tous les mêmes priorités. On a presque fini.

Salwa - Est-ce que pour toi du coup ton passage en prison a influencé la façon dont les autres te perçoivent dans ton quotidien?

X - Oui et non. Je n'ai pas eu d'impact personnel. Pourquoi parce que le travail que j'ai fait, la personne savait que j'étais en détention. Et le reste que je fais, c'est moi-même, je suis vice-président d'une association. Ça veut dire que pour l'instant je suis indépendant. Mais je sais que oui ça peut causer des problèmes c'est sûr. Ça causera problème même par la suite c'est sûr. Ça sera une étiquette qui restera toujours collée. Mais je me dis que quoi qu'il arrive ça fait partie de mon parcours, je pourrais jamais l'effacer, c'est l'homme que je suis aujourd'hui c'est parce qu'il s'est passé tout ça et je sais que j'aurais pas été en détention, je serai pas la personne que je suis aujourd'hui. Donc quoi qu'on dise ou quoi qu'on pense, c'est ma force. Moi je suis plutôt en mode regarde ce que je suis tout de suite et ce que je peux t'apporter maintenant, ne regarde pas ce qui s'est passé avant puisque tout le monde fait des erreurs. C'est pas parce que t'as pas été en prison que t'es mieux que moi. Moi c'est ça, je me connais.

Et en détention, je crois aussi beaucoup de bonnes personnes. Tu peux croiser des gens, c'est pour ça que dans la vie il faut jamais juger. Il ne faut jamais juger. Les personnes avec qui j'ai passé les plus beaux moments de ma vie où les endroits où j'ai plus rigolé malgré, j'étais dans le mal, c'était en détention Tu croises des très très bonnes personnes. Mais souvent comme on est dans la vie, tout le monde fait des erreurs, tout le monde à son parcours.

Salwa - Du coup si j'ai bien compris toi t'as une perspective assez positive, mais tu pars pas pessimiste.

X - Exactement. Et tu te dis pas que cette étiquette va te tuer la vie. Non parce que en fait lorsque tu te dis ça en fait c'est que c'est perdu d'avance, tu as baissé les bras et tu vas te mettre dans une bulle. Moi, le jour où j'ai envie de faire un travail, je t'expose ma vie. Tu me prends, tu me prends, tu me prends pas c'est pas grave. C'est tout. Et j'ai déjà commencé à anticiper justement ça en créant ma propre association. Parce que je sais déjà où ça allait me bloquer par rapport au métier que je voulais faire. Donc j'ai anticipé directement. Et leur montrer directement que regarder dans le public, vous avez fermé les portes,et bien regardez dans le privé ce que je peux apporter.

Salwa -. Est-ce qu'il y a peut-être des endroits ou des contextes où tu vas peut-être te sentir obligé de cacher ton parcours même si ça fait ta personne ?

X - Franchement la vérité ouais, c'est vrai que des fois en fait on va te conseiller de pas le dire. On va te conseiller de pas le dire, c'est vrai parce que des fois ça en vaut pas la peine. Mais en fait moi ce qui dérange à chaque fois c'est un trou, il y a un gros trou dans mon CV. C'est ça moi qui dérange. C'est pour ça que des fois je suis honnête, j'explique direct ou des fois on nous dit bon, on essaye de trouver une solution tu vois. Parce que le trou, c'est lla peine et ça fait peur, tu vois. Il faut apprendre à connaître les gens, faut parler avec les gens, faut savoir que tout le monde a son histoire.

Salwa - Et si on t’avait pas conseillé du coup de de mentir ou de vous taire est-ce que toi tu l'aurais fait de toi-même ?

X - Bah franchement moi non, la vérité non non. Mais lorsqu'on me le disait, on me le conseillait, on ne me l’imposait pas, mais je sais que c'était pour mon bien aussi parce qu'ils avaient des gens aussi qui avaient déjà été recalés par rapport à ça. On me le disait pas en mode va, dis-le pas non c'est parce qu'ils avaient déjà eu leur propre expérience.

Salwa - Remerciements

Annexe 6 : Schéma du processus de discrimination selon Tisserant et Bourguignon

